www.lepaulette.com

L'Épaulette

N°189 - Juin 2015

Revue de l'association des officiers de recrutement interne et sous contrat

Le travail pour loi, l'honneur comme guide

Information et communication

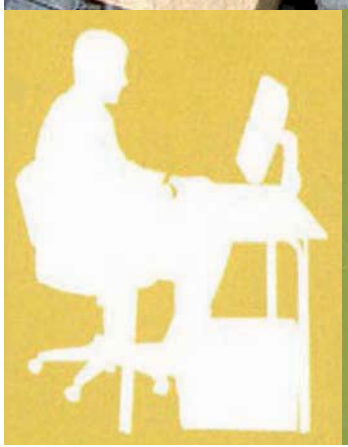

Études & projets

Les associations professionnelles nationales militaires (APNM)

SOMMAIRE N° 189 JUIN 2015

Le travail pour loi, l'honneur comme guide.

2 ÉDITORIAL
> P 2 - Les APNM et l'avenir de notre association, par le général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume.

3 ACTUALITÉ DÉFENSE
> PP 3 - 4 - Les journées de commémoration nationale.
> P 5 - Session extraordinaire du Conseil supérieur de la fonction militaire. - Opération SENTINELLE. - Session de la FREMM Normandie à l'Égypte.
> P 6 - Conférence de presse de M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense le 11 mars 2015.
> P 7 - Opération SENTINELLE. - P 8 - Barkhane : point de situation. - P 9 - Colloque IRSEM « La rupture startégique » du 11 février 2015.
> P 10 - Exposition à Saint Maixent « Lucien OTT, un artiste dans la Grande Guerre ».
> P 11 - Temps de commandement - Année 2015 adhérents de L'Épaulette.

En couverture

12 DOSSIER *INFORMATION ET COMMUNICATION*
> PP 12 - 14 - Cadrage et définitions.
> PP 15 - 18 - L'influence des techniques de diffusion de l'information sur la pensée collective.
> PP 18 - 19 - L'AJD Association des journalistes de défense.
> PP 20 - 22 - La communication du ministère de la Défense : la DICOD.
> PP 22 - 23 - La communication de l'armée de Terre.
> PP 24 - 26 - L'Épaulette. La revue - Le blog Alphacom - Les échanges avec les lecteurs.

26 VIE D'OFFICIER
> P 26 - Lieutenant-colonel (er) Guy Klepper - 2 Mai 1914 -2 1 février 2015 - Promotion Poitiers 1939 - Artillerie Coloniale.
> P 28 - Éloge du colonel (er) Marcel Margail par son camarade de promotion, le général (2s) Jean-Pierre Ornano.

29 HISTOIRE
> PP 29 - 30 - L'Expédition des Dardanelles (février 1915 – janvier 1916) et les campagnes du Front d'Orient et du Levant.
> PP 31 - 32 - Le Régiment de Marche de la Légion d'Orient. Front d'Orient 1915 - 1920.

33 ÉTUDES & PROJETS
> PP 33 - 35 - APNM - Droit d'association : nouvelle donne ? - Rassembler pour mutualiser professionnellement les associations militaires, par le général de division (2s) Christian Cavan. - P 35 - Triomphe 2015 - Se retrouver au « Carré des Officiers ».

36 VIE PRATIQUE
Informations retraite, d'après MM. Ourliac et Wattez de la CNRM -
> PP 36 - 39 - Carte du combattant. La mesure des 120 jours en OPEX figure dans la loi de finances 2015. Revendications des anciens combattants dans le cadre du budget pour 2015. - > P 39 - Cumul d'une pension avec une rémunération d'activité.

40 VIE DE L'ÉPAULETTE
> P 40 - Soutien à la Fondation Lyautey. - > P 41 - Entraide à la Cabat. - À la mémoire des disparus en Algérie.
> P 42 - Binomage 54e promotion de l'EMIA. Promotion Capitaine Hervouët ESM2 - > P 43 - Anciens et futurs « Dolos », familles ou visiteurs bienvenue sur le site de la 54e promotion de l'EMIA. - > P 44 - Assemblée générale de la Cardonne le 28 avril 2015 à Bordeaux. - > P 45 - Pyrénées-Orientales Journée départementale du 19 février 2015. - Groupement du Gers (32) assemblée générale. > P 46 - Le groupement Gironde (33) accueilli par le 13e RDP pour sa journée annuelle de tradition. - L'Épaulette chez les fantassins journée d'information. - > P 47 - Remise des prix 2014-2015 aux lieutenants de l'infanterie. - > P 48 - Remise des prix à Draguignan (EMD), vouloir, c'est pouvoir ! (amiral Castex).
> P 49 - Groupement du Gers (32) hommage au colonel Gérard Saint-Martin. - Groupement de Corse (2A-2B) hommage au général Joseph Antoine Santini - Groupement du Finistère (29) hommage au lieutenant-colonel Martial Le Goff.

50 > RÉSEAU DE L'ÉPAULETTE
> P 50 - > Maréchal un jour : Hotline - Remarques sur la nouvelle épreuve de synthèse du concours EDG 2016 par le général (2s) Jean-François Delochre.
> P 52 - Prix de la reconversion des militaires « Edition 2015 ». - > P 53 - Reconversion une éducation à revoir : par le lieutenant-colonel (H) Jair Sauveur, officier dans l'ALAT à Pau. - > P - 54 - Une reconversion « sans couture » par le colonel Henry Billaudel, officier de la Légion étrangère.
> P 55 - Le Service Appui Reconversion (SαR) - Cellule interne d'appui à la reconversion des officiers.

56 CARNET
> P 56 - Mariages - Naissances - Décès - > P 57 - Mesures nominatives. Décorations - > P 58 - Bulletins de promotions reçus.

59 BIBLIOGRAPHIE
> PP - 59, 60, 61, 62 - Notre sélection de livres...

63 BULLETIN D'ADHÉSION
> P 63 - Bulletin d'adhésion - P 64 - Mandat de prélèvement SEPA.

© DR L'ÉPAULETTE

Dossier : Information et communication page 12.

En couverture n°189 :

Dossier : information et communication

Droits réservés : © Willi Heidelbach - Licence de documentation libre GNU - © Silhouettes com Dicod - © DR - L'Épaulette.

L'Épaulette

Issue de la Versaillaise, reconnue d'utilité publique le 23 février 1924 - **Président fondateur :** Général de corps d'armée Paul Gandoët (†) (1965-1970) - **Présidents d'honneur :** Général de corps d'armée (2s) Alain Le Ray (†) (1970-1982) - Général d'armée (2s) Bernard Lemattre (†) (1982-1988) - Général de corps d'armée (2s) Norbert Molinier, (1988-1993) - Général de corps d'armée (2s) Jean-Louis Roué (†) (1993-1997), - Général (2s) Claude Sabouret (†) (1997-2000) - Général (2s) Jean-Pierre Drouard (2000-2005) - Général de division (2s) Daniel Brûlé (2005-2009) - Général (2s) Jean-François Delochre (2009-2013) - **Président national :** Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - La revue L'Épaulette est publiée par la mutuelle du même nom. - **Crédits photos :** DR L'Épaulette - **Conception et réalisation :** Michel Guillon - **Impression :** Roto Press Graphic - Route Nationale 17- 60520 La Chapelle en Serval - Tél. : 03 44 54 95 95 - **Dépôt légal :** n°35254 - **Directeur de la publication :** Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - **Délégué général, directeur administratif et financier :** Général (2s) Marc Delaunay - **Rédacteur en chef :** Général (2s) Paul Moreaux - **Siège social :** Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - Case n°115 - 75614 PARIS Cedex 12 - **Tél. :** 01 41 93 35 35 - **Fax :** 01 41 93 34 86 - **Courriel :** nicole.demengel@lepaulette.com - **Site Internet :** http://www.lepaulette.com - **Blog :** http:/alphacom.unblog.fr - **Intitulé du CCP :** L'Épaulette n° 295-97 B Paris. - **N° de commission paritaire :** 0519 M 08374. - **Diffusion :** par routage adhésion/abonnement. **Dépôt légal :** juin 2015.

ÉDITORIAL

Les APNM et l'avenir de notre association

MICHEL GUILLON / L'ÉPAULETTE

Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume président national de L'Épaulette

> ***Si L'Épaulette devait s'engager dans une démarche proactive vers la création d'une APNM, cette décision nécessiterait une volonté et un engagement marqué et concret de toutes et de tous.***

Début 2013, dans mon premier éditorial, j'écrivais en substance : « L'Épaulette est à présent à la croisée des chemins et il nous faudra prendre rapidement les bonnes directions pour :

1. permettre à notre association de mieux encore répondre aux attentes de ses adhérents, qu'ils soient d'active, de recrutement interne et sous contrat, ou en retraite ;

2. asseoir notre positionnement en tant qu'organisme de réflexion et de proposition vis-à-vis du pouvoir politique et du commandement militaire ;

3. renforcer la synergie avec certaines associations représentatives tant au sein de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie qu'en interarmées ;

4. continuer à adapter notre outil de direction à l'environnement actuel et aux défis qui s'ouvrent devant nous ».

Que s'est-il passé depuis ?

Les fortes contraintes budgétaires ont amené les armées à devoir envisager une réduction significative des effectifs, notamment des officiers. Nous avons donc lancé très vite au sein de L'Épaulette le **Service d'Appui à la Reconversion (SAR)** et nous avons été les initiateurs, avec les présidents des associations d'officiers, toutes armées et services interarmées confondus, de la **plate-forme inter associative Cap 2e Carrière (CAP2C).**

Le 21 mai dernier CAP2C a organisé sa présentation officielle aux institutions civiles et militaires qui ont déjà vu passer plusieurs dizaines d'officiers. Une vraie synergie s'est ainsi mise en place au profit des officiers quittant l'institution militaire.

Parallèlement, nous avons lancé une série d'actions visant à mieux communiquer avec nos adhérents, en recueillant davantage leurs attentes et en renforçant les échanges d'information. Nous avons aussi fait effort sur des actions associatives et de solidarité, notamment en partenariat avec l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (ADO).

Aujourd'hui, nous sommes à la croisée de nouveaux chemins avec les conséquences de l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), demandant la création d'associations professionnelles nationales militaires (APNM). Face à ce défi, inédit pour la France, j'ai souhaité que L'Épaulette prenne toute sa part dans la réflexion à mener et soit une force de proposition vis-à-vis du pouvoir politique et du commandement militaire.

En prolongeant cette réflexion, se pose la question de notre action dans la démarche engagée par le commandement pour participer à la création de ces APNM, qui se fera de toute façon, avec ou sans nous.

Force est de constater que nous avons des atouts. Notre association répond, pour parties, aux critères du rapport PECHEUR : interarmisation partielle (Terre, Gendarmerie Nationale, Services Interarmées), *origines des membres* (officiers, sous-officiers, militaires du rang), *multiplicité des statuts* (IA, CTA, OAEA, OSC)… L'expérience est donc bien là, mais notre statut mutualiste n'est pas adapté.

Aujourd'hui, je travaille à cette question qui détermine l'avenir de notre association. Faut-il créer une association type loi 1901, distincte de L'Épaulette, avec trois branches : officiers, sous-officiers, MdR ?

Comment faire pour que cette nouvelle orientation ne dénature pas L'Épaulette ?

N'est-ce pas une opportunité à saisir pour (re)donner sa juste place à l'association qui représente (ou porte les couleurs de) près de 70 % des officiers de l'armée de Terre ?

Si L'Épaulette devait s'engager dans une démarche proactive vers la création d'une APNM, cette décision nécessiterait une volonté et un engagement marqué et concret de toutes et de tous.

C'est pourquoi j'ai mené une première réflexion avec un groupe de travail que j'ai souhaité prolonger avec le bureau en avril dernier, puis avec le CA et enfin lors de la réunion des présidents de groupements et des correspondants (écoles et formations) le 21 mai dernier.

Il en ressort que L'Épaulette doit poursuivre activement cette réflexion (groupe de travail, rapports d'étape) afin d'être en mesure d'y prendre toute sa place. Il est évident que ce sujet, déterminant pour notre avenir, sera soumis à l'assemblée générale de L'Épaulette début 2016.

Plus que jamais, le besoin d'échange avec chacun d'entre vous est essentiel. Je ne manquerai pas de vous informer, au travers de notre revue et de notre site, sur les avancées de nos débats. En retour, j'attends vos réflexions pour pouvoir enrichir nos travaux sur cette question qui engage indubitablement l'avenir de notre association.

Je sais pouvoir compter sur vous. ■

Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume

> Participez à la marche de votre association en intervenant sur le blog / http://alphacom.unblog.fr

> Les journées de commémoration nationale

DR DMPA

Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc, et de la Tunisie. Le monument est situé à Paris, sur le quai Branly.

❑ **Le 19 mars** correspond à la *« Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».*
Cette journée a été instaurée par la Loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Le 19 mars 2015, Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, a présidé une cérémonie devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, quai Branly à Paris.

❑ **La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le 26 avril 2015 (dernier dimanche d'avril) ;**

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À l'occasion du Concert de la Liberté organisé par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation le 13 avril 2015 au Théâtre du Châtelet.
« À l'heure où nous célébrons le 70e anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination nazis, je tiens à saluer l'initiative de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, à l'origine de ce Concert de la Liberté. »
La Liberté : y-a-t-il plus beau mot dans notre langue ? La Liberté est le premier des droits humains, celui sans lequel il n'y a pas de dignité possible, celui qui donne accès à tous les autres. Les poètes ont écrit son nom, les peintres lui ont donné un visage, la République en a fait le premier pilier de sa devise. C'est l'espérance de la Liberté que la France porte dans le monde depuis plus de deux siècles. C'est la flamme de la Liberté qui a guidé les résistants, les Français libres, les Justes, tous ceux qui se sont opposés à la barbarie nazie au péril de leur vie. Je rends donc hommage à tous ses combattants, soldats en uniforme ou soldats de l'armée des ombres, qui, pendant la Seconde Guerre Mondiale ont payé de leur vie ou de leur jeunesse sacrifiée cet engagement.
Pourchassés, tués en raison de leurs opinions politiques, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap, exterminés méthodiquement, hommes, femmes, enfants, parce qu'ils étaient juifs ou tsiganes, le martyre des déportés nous rappelle à quoi conduisent toutes les idéologies et les fondamentalismes qui prétendent diviser l'espèce humaine en races, en religions, en origines.
Ce concert est d'abord un hommage rendu aux 89 000 déportés de répression et dont à peine plus de la moitié sont revenus. Aux 76 000 juifs promis à l'extermination et dont moins de 3 000 ont survécu.

***Les déportés nous donnent aussi un grand exemple d'humanité**. Parce que dans la nuit et le brouillard des camps, dans cet archipel de misère d'où les nazis pensaient anéantir toute forme d'humanité, c'est encore la lumière de l'espérance qui les éclairait.*
Au nom de leurs camarades disparus et de leurs proches exterminés, au sein de leurs associations ou à titre personnel, ce sont les survivants qui ont aidé à reconstruire la France, à bâtir l'Europe, à doter le monde d'institutions internationales. Ce sont eux qui, encore aujourd'hui, transmettent cette mémoire à la jeunesse, avec la passion des justes.
Cet événement est un moment de recueillement et de mémoire, mais vous avez voulu qu'il soit aussi une fête autour de la musique. Il n'y a pas de plus belle manière de célébrer le message de volonté et de confiance dans la vie que nous adressent 70 ans après les déportés. »

Le mémorial des martyrs de la déportation situé sur l'Île de la Cité à Paris a été inauguré le 12 avril 1962 par le général de Gaulle.

Le Premier ministre, M. Manuel Valls, a présidé la cérémonie parisienne de la Journée Nationale de la Déportation au mémorial des martyrs de la déportation.
Cette cérémonie traditionnelle, en présence de survivants, honore la mémoire de tous les déportés partis de France. Le mémorial situé sur l'Île de la Cité à Paris a été inauguré le 12 avril 1962 par le général de Gaulle. Il comprend un espace muséographique conçu par l'architecte Pingusson.

Source et droits : dossier de presse de l'Élysée.

•••

> Les journées de commémoration nationale

DR ELYSÉE

« Cérémonie du 70e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. (Arc de Triomphe) La commémoration de la victoire sur le nazisme présentait un caractère exceptionnel.

••• ❑ **La commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai 2015,** Cérémonie du 70e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. (Arc de Triomphe) La commémoration de la victoire sur le nazisme présentait un caractère exceptionnel. Une cérémonie commémorait le 7 mai, à Reims, la signature de l'acte de reddition militaire de l'armée allemande. Le 8 mai, à Paris, la cérémonie traditionnelle à l'Arc de Triomphe mettait à l'honneur les emblèmes remis par le général de Gaulle, le 2 avril 1945, aux régiments reconstitués de l'armée française.

Le président de la République réunissait le même jour les survivants de la génération 39-45, à qui il a remis la Légion d'honneur, et les élèves lauréats de la dernière session du Concours national de la résistance et de la déportation.

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

À l'occasion du 70e anniversaire de la victoire sur le nazisme, le président de la République, François HOLLANDE, à présidé la cérémonie de remise des prix du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), le vendredi 8 mai 2015 au Palais de l'Elysée.

En 1955, la confédération nationale des combattants volontaires de la résistance a créé le « prix du civisme à l'exemple de la Résistance », qui sera transformé en 1961 en concours scolaire national par Lucien PAYE, alors ministre de l'éducation nationale.

Ouvert aux élèves de collège (3e) et de lycée, le CNRD vise à transmettre aux jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la déportation et les valeurs d'engagement, de liberté et de fraternité que porte cette histoire.

Le CNRD est l'un des concours scolaires les plus anciens et les plus fédérateurs. Organisé par le ministère de la Défense et des Anciens combattants, il est aujourd'hui un vecteur essentiel de la transmission de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Plus de 35 000 élèves y ont participé cette année.

C'est aussi le plus grand concours scolaire. Il repose sur l'engagement des enseignants et des témoins, associations, fondations, qui participent au jury.

Le 8 mai, 70 ans après la fin de la guerre, c'est la première fois que le président de la République, a remis ce prix, habituellement remis par les ministres de l'Education nationale et des anciens combattants.

❑ **La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, le 10 mai 2015** (2e dimanche de mai). La loi du 10 juillet 1920 institue une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, toujours en vigueur.

DR

Cette fête donne lieu chaque année à une célébration le deuxième dimanche du mois de mai, anniversaire de la délivrance d'Orléans.

A Paris, une cérémonie est organisée traditionnellement place des Pyramides dans le 1er arrondissement, avec la participation de moyens militaires.

L'usage veut qu'elle soit placée sous la présidence du ministre des anciens combattants et victimes de guerre et qu'une gerbe soit déposée par le représentant de l'Etat. Chaque année, les édifices publics doivent être pavoisés aux couleurs françaises à cette occasion.

❑ **La loi du 19 juillet 2013 institue une journée nationale de la Résistance, le 27 mai,** jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance, elle n'est ni fériée, ni chômée.

Le texte prévoit que pendant cette journée, dans tous les établissements d'enseignement du second degré, les enseignants consacrent une partie de cette journée anniversaire au thème de la Résistance. ■

DR

Médaille de l'Ordre de la Libération / Médaille de la Résistance française.

> Session extraordinaire du Conseil supérieur de la fonction militaire

DR EMA

Le CEMAT lors de l'opération Sentinelle.

DR EMA

La session extraordinaire du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), qui avait débuté le 13 avril à l'Ecole militaire à Paris, s'est achevée le 15 avril 2015 par la séance plénière présidée par M. Jean Yves Le Drian, ministre de la défense, et en présence du général d'armée Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées.

Cette session avait pour but de présenter au ministre un avis sur l'avant-projet de loi relatif aux associations professionnelles nationales de militaires (APNM), qui vise à autoriser leur création et les faire participer au dialogue interne.

Montrant leur attachement au maintien d'un dialogue de qualité, le ministre et le CEMA ont pris acte de l'avis du CSFM et ont échangé avec beaucoup d'intérêt avec ses représentants. ■

> Opération SENTINELLE

Le 17 avril 2015, le général d'armée Pierre de Villiers est retourné à la rencontre des soldats de l'opération « Sentinelle » déployés à Paris.

Dans l'après-midi, il s'est rendu au cœur de la capitale, place Denfert-Rochereau, pour participer à la mission d'une des unités de l'armée de Terre engagée à Paris : le 2e régiment d'infanterie de marine (2e RIMa) du Mans. Il a ainsi patrouillé avec des « Marsouins », dont certains rentraient tout juste d'opération extérieure en République de Centrafrique, alors que d'autres effectuaient déjà leur 2e mandat au titre de l'opération « Sentinelle ».

Cette rencontre a donc parfaitement illustré les propos tenus par le CEMA lors d'une de ses auditions à l'Assemblée nationale : « La mission est exigeante […] (elle est rendu possible) grâce aux forces morales des militaires […] qui nous permettent de faire face aux exigences des opérations et aux difficultés quotidiennes ». Auparavant, au Kremlin Bicêtre, s'était fait présenter un point de situation sur l'opération, avant de consacrer du temps aux soldats hébergés dans ce fort du sud de Paris, afin qu'ils lui parlent de leur quotidien. A cette occasion, il a en particulier rencontré des militaires de deux régiments de l'armée de Terre : le 6e régiment du génie (6e RG) d'Angers et le 35e régiment d'infanterie (35e RI) de Belfort. ■

> Session de la FREMM Normandie à l'Égypte (13 février 2015)

DR MARINE NATIONALE

La vente par DCNS d'une frégate multimission (FREMM) à l'Egypte vient d'être officialisée. Pour répondre à la demande émise par l'Egypte, cette opération de vente s'est concrétisée dans un laps de temps très court, non compatible avec les procédures habituelles et la mise en chantier d'un bâtiment nouveau. La seule solution pour assurer une livraison dans les temps a, dès lors, consisté à livrer à l'Egypte l'une des FREMM initialement destinées à la Marine nationale, actuellement en armement à Lorient et propriété de DCNS : la frégate Normandie.

Sur le plan pratique, la vente de la FREMM Normandie à l'Egypte a un fort impact sur la Marine nationale. Cela nécessite une réorganisation complète de l'activité des équipages d'armement des actuelles FREMM Normandie et Provence, toutes deux en train de finaliser leurs périodes d'essai.

Concrètement, dès la signature du contrat, l'équipage actuel de la Normandie sera transféré sur la Provence. Le port base de la Provence sera Brest, afin d'assurer la remontée en puissance des capacités de lutte anti-sous-marine sur la façade Atlantique comme initialement prévu. L'actuel équipage de conduite de la Provence sera pour sa part réaffecté sur le Languedoc actuellement en fin de construction pour en terminer l'armement.

Cette session se traduira mécaniquement par une arrivée des FREMM dans les forces retardée de plusieurs mois et induira une prolongation d'un an des FASM Montcalm et Jean de Vienne, dont les dates de Retrait du Service Actif (RSA) sont repoussées respectivement à 2017 et à 2018. Des prolongations qui permettront à la Marine de continuer à assurer la tenue du contrat opérationnel sur tous les océans, 24/24 heures et 365 jours par an.

Au-delà des impacts humains et des réorganisations que la vente de la FREMM Normandie implique pour la Marine nationale, cette vente est la reconnaissance des savoir-faire de l'industrie navale française. Elle témoigne également de la crédibilité opérationnelle de la Marine nationale et de ses équipages qui font preuve au quotidien d'un grand professionnalisme. ■

Source : Marine nationale

> Conférence de presse de M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense le 11 mars 2015

Extraits, l'intégralité du discours (23 pages) est sur le site de L'Épaulette.

Jeunes français ou résidents français impliqués dans le Djihad au Levant.
« A la mi-février, environ 1400 individus de nationalité française, ou résidents en France, étaient recensés pour leur implication dans le djihad au Levant. Parmi eux, 400 étaient identifiés dans la région, 90 sont morts au cours de combats, et 200 de retour sur le territoire français. »

La menace terroriste d'inspiration djihadiste.
« Cette menace est désormais globale. Elle dessine un arc qui va du Waziristan au Golfe de Guinée, en passant bien sûr par le Proche-Orient, la Corne de l'Afrique, le Sahel et désormais la Libye. Elle prolifère partout où la faiblesse des institutions étatiques se manifeste. Dans cette nébuleuse complexe, deux ensembles se distinguent. Al-Qaïda est le plus ancien ; avec ses nombreuses filiales, il reste particulièrement actif. Le groupe autoproclamé « Etat islamique » est menaçant ; présent en particulier au Proche-Orient, il se manifeste au travers non seulement d'attentats suicides, d'exécutions de masse ou d'exactions à l'encontre des populations, mais aussi de conquêtes territoriales et de mise sur pied de véritables appareils militaires ; cette armée terroriste est aujourd'hui le pôle du terrorisme djihadiste qui recrute le plus, en particulier parmi les groupes sunnites de toutes obédiences. »

Les opérations extérieures.
« Nos opérations extérieures – et je salue à nouveau l'immense valeur de nos soldats – permettent ici d'endiguer, là de réduire considérablement la menace terroriste. Je pense en particulier à l'opération BARKHANE qui, moins d'un an après son lancement officiel, produit des résultats très significatifs dans les cinq pays concernés, notamment au Nord Mali et au Nord Niger. La dynamique de cette opération se poursuit : le 1er juillet prochain, la base avancée de Madama au nord du Niger sera pleinement opérationnelle. »

L'Opération SENTINELLE
Face à une menace qui ne faiblit pas, le président de la République a décidé de prolonger autant que nécessaire le déploiement du dispositif de protection du territoire national tel qu'il existe aujourd'hui ; ce sera le cas au minimum jusqu'au début de l'été, date à laquelle il sera réévalué.
Aujourd'hui, cette capacité de 10 000 soldats permet de protéger 682 sites en France métropolitaine et outre-mer, en étroite collaboration avec les forces de sécurité intérieure, Police nationale, Gendarmerie nationale et polices municipales : 78 sites – sites touristiques, gares ferroviaires et routières, aérogares et ports - au titre du plan VIGIPIRATE ; 604 sites au titre de la mission de protection des lieux à caractère religieux décidée par le président de la République le 11 janvier dernier. Un effort majeur est bien entendu consenti au bénéfice de la région Ile-de-France, avec 330 sites protégés par nos soldats dont le dévouement et le sang-froid – comme vous l'avez vu à Nice – sont une fois de plus au rendez-vous. […]
Alors que l'opération SENTINELLE s'inscrit donc dans la durée, il nous faut tirer les conséquences de cet engagement sans précédent de nos armées sur le théâtre national. […]

Axes de travail
Le président de la République a décrété ce matin en conseil de Défense de fixer à 7 000 soldats le format opérationnel de l'armée de terre pour des missions de protection sur le territoire national. C'est un nouveau contrat opérationnel. A cet égard, l'actualisation intègrera le **nouveau modèle de l'armée de Terre,** qui s'intitule « Au contact ! ». Le général Bosser y travaille actuellement et nous serons en mesure de présenter une proposition consolidée au président de la République à l'occasion d'un prochain conseil de défense. Elle prendra aussi en compte une moindre déflation globale des effectifs de la Défense d'ici 2019, allant au-delà de la diminution de 7 500 postes de cette déflation déjà annoncée par le chef de l'Etat le 21 janvier dernier. […]
Quatrième axe de travail, **crédibiliser et sanctuariser les ressources financières nécessaires à la LPM**. En 2012, le budget de la Défense a été sanctuarisé et, depuis, respecté année après année. Plusieurs mouvements ont affecté la trajectoire budgétaire prévue par la LPM : recours accrus aux ressources exceptionnelles par rapport aux crédits budgétaires et lancement du projet de SPV. Le budget 2015 reposant sur plus de 2 milliards d'euros de ressources exceptionnelles, nous travaillons activement, avec Emmanuel Macron, à la mise en œuvre de sociétés de projet qui permettront d'atteindre ce montant. La loi pour la Croissance et l'Activité levant les derniers obstacles juridiques, les sociétés seront effectivement créées à la promulgation de la loi, c'est-à-dire cet été. Elles se limiteront pour 2015 à deux types de matériels, à savoir 3 FREMM et 4 A400M. Le schéma pour les années suivantes sera nettement plus élaboré, et intègrera du service et des capitaux privés, mais nous y travaillerons dans un deuxième temps. L'urgence était en effet de résoudre la question telle qu'elle se pose à nous en 2015. Une fois de plus, je note avec satisfaction que nous serons au rendez-vous de ce défi. […] (NDLR Le conseil de défense du 29 avril 2015 a prévu une rallonge du budget de la Défense de 3,8 milliards sur 4 ans et les 18 500 postes maintenus, sur 34 000 départs, ont été confirmés)

Cinquième et dernier axe, **l'actualisation de la LPM portera un renforcement majeur de la citoyenneté des militaires.** Le projet de loi tirera d'abord les conséquences du rapport déposé par le Conseiller d'Etat Bernard Pêcheur suite à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur le droit des militaires à constituer des associations professionnelles pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux. Je réunirai avant la fin de ce mois un comité ministériel sur ce sujet, et proposerai un projet de texte au président de la République et au Gouvernement, directement inspiré des propositions du Conseiller d'Etat. Il n'est pas question d'autoriser la mise en place de syndicats au sein des armées. Mais nous devons organiser, conformément à la jurisprudence de la Cour, la possibilité pour les militaires de constituer des associations professionnelles. C'est une étape majeure qui confortera l'organisation de la concertation au sein des armées et plus largement au sein du ministère de la défense. […]
D'autres chantiers nous attendent encore. Celui du **remplacement de Louvois** est une œuvre de longue haleine. […] C'est tout l'enjeu du travail qui est actuellement mené par les équipes de la DGA, de la direction des ressources humaines du ministère et du service du commissariat des armées. Fin 2014, nous avons retenu trois prototypes. D'ici cet été, nous choisirons le meilleur, sur la base des preuves apportées par les compétiteurs qu'ils sont aptes à réaliser un système dans un environnement d'une telle complexité. C'est au mois de décembre, enfin, que je présenterai un pilote opérationnel de « Source Solde », le futur système de paie du ministère de la défense. C'est dire, une fois de plus, la complexité de cette opération, et en même temps notre détermination, ma détermination, à la mener jusqu'à son terme. […] ■

> L'Opération SENTINELLE

Le site internet ouvert du ministère de la défense communique peu sur le déroulement et l'organisation de l'Opération SENTINELLE, c'est une mesure de sécurité élémentaire.

Nous nous référons aux pages du site Wikipédia, qui présente une version banalisée du plan Vigipirate et des informations sans risque pour les soldats engagés.

Le plan Vigipirate est contemporain de l'apparition des grandes menaces terroristes.

Son origine remonte à 1978, il se limite alors à une instruction interministérielle qui organise un dispositif centralisé d'alerte permettant la mise en garde rapide au niveau local des autorités administratives, des chefs d'établissements publics et privés, ainsi que l'application par ceux-ci de mesures de vigilance appropriées.

Le premier plan gouvernemental Pirate apparaît en 1981. Il vise à faciliter la prise de décision du Premier ministre dans le cadre de la lutte contre les actes de terrorisme en général.

En 1995, le plan gouvernemental Vigipirate est instauré. Il définit la répartition des responsabilités centrales et territoriales, ainsi que les principes pour conduire l'action de l'Etat dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il définit deux niveaux généraux de vigilance (Vigipirate simple et Vigipirate renforcé) et un certain nombre de mesures spécifiques de vigilance et de prévention en cas de menaces particulières (menaces sur les aéronefs, menaces d'actions de type nucléaire, menaces d'actions de types biologiques et chimiques, menaces d'actions sur les navires).

Le plan Vigipirate est actualisé à plusieurs reprises en 2000, en 2002, en 2003 et en 2006. C'est en 2003 qu'ont été adoptés les 4 niveaux d'alerte répertoriés par couleur (jaune, orange, rouge et écarlate).

En 2014, le code d'alerte du plan Vigipirate est simplifié : il n'existe désormais plus que deux niveaux, matérialisés par un logo visible dans l'espace public.

• un niveau de vigilance qui peut être renforcé temporairement, géographiquement et sectoriellement pour faire face à une menace particulière ou à une vulnérabilité ponctuelle

• et un niveau d'alerte attentat pour faire face à une menace imminente

10 412 militaires sont déployés au 13 février, dont 6 000 en Île-de-France. Ces forces sont chargées de sécuriser différents lieux en France : lieux de culte, écoles, représentations diplomatiques et consulaires, organes de presse sont surveillés 24 heures sur 24.

154 unités ont été déployées sur 722 sites classés « sensibles » par les préfets

Après avoir établi un dispositif d'urgence face à une situation de crise, l'armée décide d'adapter progressivement son mode d'action vers plus de mobilité. Les patrouilles militaires statiques sont remplacées par des patrouilles plus mobiles. L'objectif est de « rendre la présence des militaires moins prédictible » et de « faire diminuer l'effectif militaire par paliers, pour le porter à 7 500, puis 3 000 ».

Incidents contre les militaires

Le 3 février 2015, un homme attaque et blesse au couteau deux militaires du 54e Régiment d'artillerie de Hyères, en faction devant un centre communautaire juif de Nice. Il est immobilisé et arrêté par un troisième militaire. Ces trois soldats sont récompensés le lendemain par la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement décernée par le préfet des Alpes-Maritimes.

Au 13 février, le commandement a recensé 371 incidents contre les militaires dont « des reconnaissances, prises de vue ou films » et « 14 agressions graves, que ce soit au couteau, par laser, voire coup de crosse ». ■

> *« Les patrouilles militaires statiques sont remplacées par des patrouilles plus mobiles.*

Le gouverneur militaire de Paris, le général Charpentier inspectant un détachement «Vigipirate».

DR ADA- N°387- COM GMP

> Barkhane : point de situation

DR MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Quinze points stratégiques ont été contrôlés, au nord de Tessalit.

Au nord de Tessalit quinze points stratégiques ont été contrôlés du 8 au 10 avril dans une zone de 5 000 km2, permettant de confirmer l'absence de nouvelles caches sur ces points.

Du 4 au 12 avril, dans le Tigharghar, au Nord du Mali, une autre opération a été menée afin de poursuivre la pression exercée sur les groupes armés terroristes, suite aux opérations conduites au mois de mars. Utilisant principalement le vecteur aérien, cette opération a permis la destruction de quatre caches et d'un camp d'entraînement.

Enfin du 7 au 13 avril, dans la région des « trois frontières » au Nord du Niger, la force Barkhane a mené une opération de reconnaissance offensive, précédée d'une opération aéroportée sur la passe de Salvador.

Cette opération avait pour objectif de perturber les flux des groupes armés terroristes (GAT) transitant au Nord-Niger par la passe de Salvador et Emi Bouli. Toutes les composantes du Groupement Tactique Désert (GTD-Est) ALTOR ainsi que les moyens aériens de la force Barkhane ont participé à cette mission.

Afin d'assurer un effet de surprise maximum, une opération aéroportée a marqué le début de l'opération dans la nuit du 7 au 8 avril. Trois sections de la 1ère compagnie du 2e régiment étranger de parachutistes ont été larguées par des équipages de *Transall C160* et *d'Hercules C130* au-dessus de la passe de Salvador, appuyés par un dron, deux avions de chasse Rafale et un avion de ravitaillement en vol. En parallèle, les parachutistes ont été rejoints par un peloton du 1er régiment de hussards parachutistes, parti de la base avancée temporaire de Madama. Ce raid blindé a été mené conjointement avec les forces armées nigériennes (FAN). Cette partie de l'opération a permis la découverte de plusieurs plots logistiques (25 fûts d'essence vides, nourriture, etc.) et la capture, par les FAN, de trois personnes suspectées d'avoir des liens avec les GAT.

Drone MALE photo armée de l'Air.

Les drones Reaper passent le cap des 4 000 heures de vol

Dès son arrivée, le drone *MQ-9 Reaper* MALE (Moyenne altitude, longue Endurance) a su démontrer toute son utilité. Sa vitesse de déplacement et la qualité des images prises par son capteur principal sont devenues un atout indéniable dans la réalisation des missions d'appui renseignement aux opérations menées par *Barkhane*. Avec 4 000 heures de vol depuis son déploiement sur la bande sahélo-saharienne (BSS), il permet d'assurer un appui quotidien en matière de FMV *(Full Motion Vidéo)* et complète parfaitement l'action du *Harfang*. L'escadron de drones 1/33 Belfort a ainsi réalisé près de 14 400 heures de vol depuis le mois de janvier 2013.

Face à l'immensité du théâtre d'opérations, la capacité « Intelligence, surveillance and reconnaissance » (ISR) du drone s'inscrit au cœur de la mission aérienne et vient en appui et en complément des autres capteurs, comme ceux du *Rafale* RECO NG. Le drone peut cibler des zones de danger ou de surveillance et mettre en œuvre la précision de ses instruments de recueil d'images, dans la durée.

Un rôle déterminant qui s'appuie sur un équipage. Celui-ci est composé d'un pilote, d'un opérateur capteur, d'un opérateur image et d'un coordinateur tactique, également officier de renseignement. C'est en effet l'alliance de toutes ses fonctions qui constitue la force d'appui direct renseignement et de soutien aux forces engagées sur le terrain. Les « anges gardiens » de la BSS sont présents à chaque phase des opérations menées au sein de la force *Barkhane*. ■

Source EMA Droits Ministère de la Défense.

IRSEM

> Colloque « La Rupture stratégique » du mercredi 11 février 2015 à l'amphithéâtre des Vallières de l'École militaire

DR ECPAD

En s'appuyant sur une équipe de chercheurs européenne, le programme « Penser la guerre » a organisé un colloque international sur le thème des « Ruptures stratégiques ». Fruit d'une année de recherches dirigées par le lieutenant-colonel-Docteur Olivier Entraygues, un groupe pluridisciplinaire propose de définir une nouvelle notion utile au champ de la prospective stratégique. Il s'agit du terme novateur de rupture stratégique. Cette idée, sous-jacente à la pensée du général Lucien Poirier dans son ouvrage *La crise des fondements,* doit remettre en perspective la pertinence de la réflexion stratégique dans un monde où il devient de plus en plus difficile de définir des tendances et les moteurs du changement du système-Monde.

La démarche entreprise par l'IRSEM, en cherchant à croiser les champs disciplinaires (histoire, stratégie, économie, industrie de défense, sociologie, démographie et philosophie) doit ainsi présenter les conclusions de ces travaux sous le prisme d'une vision globale qui souligne la complexité et l'actualité d'une pensée stratégique sans cesse renouvelée. La restitution de ces recherches lors du colloque s'inscrit d'une part, dans une synergie « universitaires et militaires » et d'autre part, vers un rayonnement de la pensée stratégique française aux plans national et européen.

Vous pouvez consulter le sommaire et commander les actes de ce colloque sur le site de la Revue Défense Nationale rubrique boutique/cahiers numériques. Vous y trouverez également une compilation des écrits relatifs au général Poirier. ■

« La restitution de ces recherches lors du colloque s'inscrit dans une synergie « universitaires et militaires ».

Le général Poirier, développe sa pensée de théoricien de la stratégie dans son ouvrage *La crise des fondements.*

DR

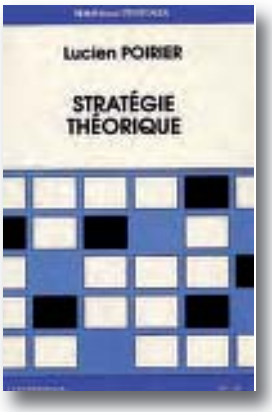

Dans son livre *Stragégie théorique,* cinq entretiens du Général Poirier sont articulés autour de son enfance, de sa carrière militaire, des rencontres majeures, de la dissuasion nucléaire, et de la réflexion stratégique.
En 2008, dans un cycle d'émissions consacrées à *Demain la guerre,* France Culture avait proposé une série de cinq entretiens avec le Général Lucien Poirier.
« Une figure importante de la stratégie théorique et des stratégies nucléaires » et un penseur que Gérard Chaliand décrit comme « un solitaire tenu en très haute estime et admiré par un petit nombre de gens ».

...

Centenaire 1914-1918

> Exposition « Lucien OTT, un artiste dans la Grande Guerre » au Musée du Sous-Officier à Saint-Maixent l'École

Dans le cadre du Centenaire 1914-1918, le Musée du Sous-Officier de Saint-Maixent-l'Ecole, dans les Deux-Sèvres, propose actuellement une exposition intitulée « Lucien OTT, un artiste dans la Grande Guerre ».

Inaugurée mardi 11 novembre 2014 par le général Patrice Paulet, commandant l'école nationale des sous-officiers d'active, commandant la base de défense de Poitiers Saint-Maixent et délégué départemental des Deux-Sèvres, cette exposition gratuite est ouverte au public jusqu'au 30 septembre 2015.

Gage de sa qualité et de l'intérêt qu'elle représente, elle fait partie des onze actions labellisées « Centenaire » et en partie financées par le comité départemental du Centenaire des Deux-Sèvres.

Les vitrines et objets présentés ont pour objectif de contextualiser et de valoriser l'exposition de l'artiste mais aussi de rappeler les faits marquants de ce conflit à travers des objets sortis des réserves du Musée du Sous-Officier pour être présentés au public.

Grâce au témoignage de ces œuvres, le Musée du Sous-Officier et Monsieur Bertrand Cantinotti, commissaire de l'exposition, ambitionnent de permettre à nos contemporains de se réapproprier la Grande Guerre en évoquant plus particulièrement le quotidien des Poilus.

>>> Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec le bureau communication de l'ENSOA :
05 49 76 83 06 / 05 49 76 82 95
06 24 08 18 83
ensoa.dircom.fct@intradef.gouv.fr

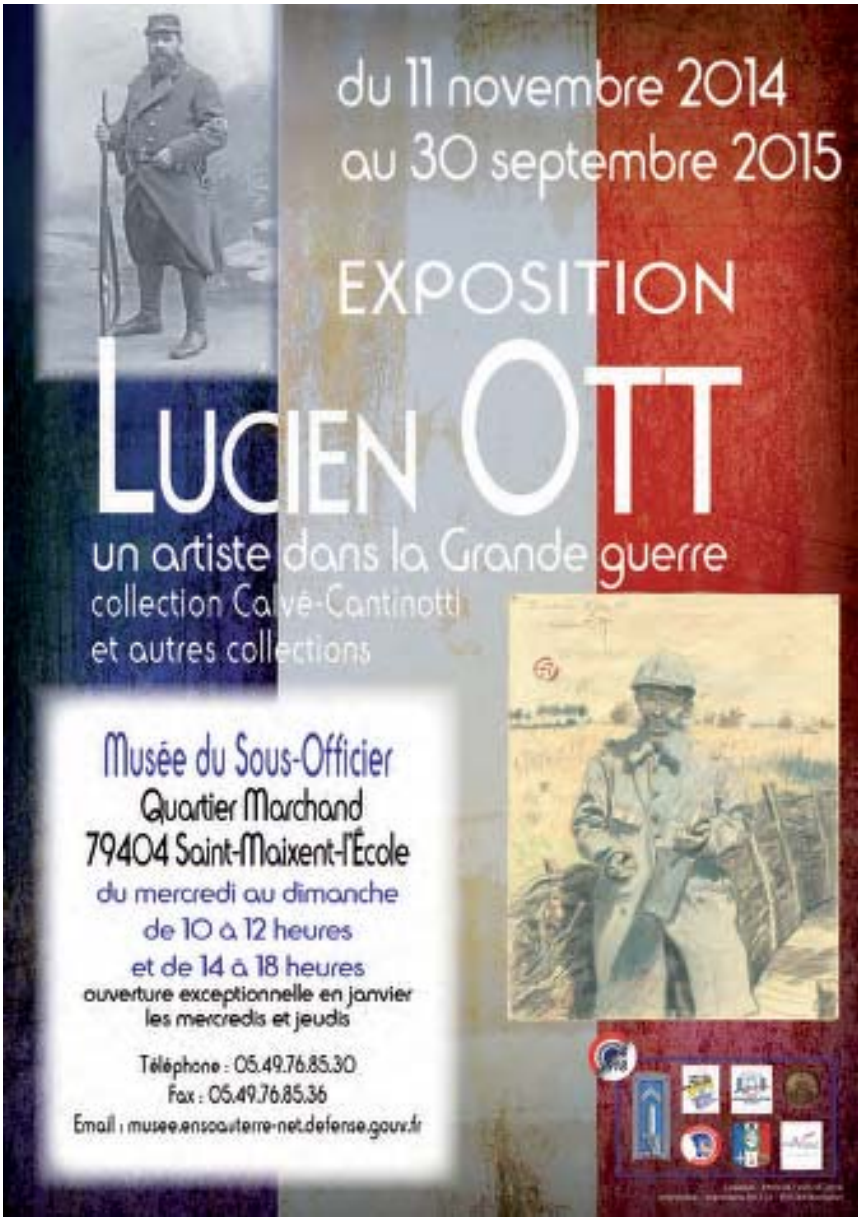

DR MUSÉE SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE

Le musée expose la Grande Guerre en évoquant plus particulièrement le quotidien des Poilus.

>>> Et aussi : pour tout renseignement, consulter le site du centenaire ;

http://centenaire.org/fr/en-france

> Voir aussi d'autres expos « Les semaines thématiques en France » comme celle dédiée en hommage à Maurice Genevoix écrivain-combattant de la Grande Guerre.

DR CENTENAIRE.ORG

> Temps de commandement - Année 2015 adhérents de L'Épaulette

Temps de commandement d'officiers supérieurs - Année 2015

TEMPS DE COMMANDEMENT

AM 2	FORMATION FUTURE	FORMATION ACTUELLE	Niveau	Chef de Corps
	COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES			
1° BRIGADE LOGISTIQUE	RÉGIMENT DE SOUTIEN DU COMBATTANT	ECOLMIL BOURGES	1	LCL (TRSSE) Philippe MOISAN
1° BRIGADE MECANISÉE	CFIM DE LA BTAC ET DE LA 1° BM - DIEUZE	16° BCH - BITCHE	2	LCL (INF) Pascal BARROIS
	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE			
ÉCOLE DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE	CFIM NH 90 - LE CANNET-DES-MAURES	CFIA NH 90 - LE CANNET-DES-MAURES	2	LCL(TDMIA)Yves MANGIN
	ORGANISMES INTERARMEES			
DCSCA	GSBDD DE PHALSBOURG - PHALSBOURG	CERHS - NANCY	2	LCL (ADMSE) Denis PERBAL
	COMMANDEMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE			
COMMANDEMENT DU SMA	RSMA DE LA POLYNÉSIE - PAPEETE	ECO ST CYR COETQ - GUER	1	LCL (TDM/A) Philippe PAYRÉ

TEMPS DE COMMANDEMENT D'OFFICIERS SUPÉRIEURS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE			
RECRUTEMENT DU GROUPEMENT DE RECRUTEMENT ET DE SELECTION Île-de-France - VINCENNES	DRH AT - SDR - VINCENNES		LCL (TRS) Stéphane LANG
DÉPARTEMENT RECRUTEMENT DU GROUPEMENT DE RECRUTEMENT ET DE SELECTION NORD-OUEST - RENNES	ECOMIL SAUMUR		LCL (INF) Jean-François PETIOT
DÉPARTEMENT EVALUATION INFORMATION DU GROUPEMENT DE RECRUTEMENT ET DE SELECTION SUD-OUEST - BORDEAUX	PPE - SHAPE MONS		LCL (TRS) Thierry DUSSUTOUR
COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES			
CENTRE DE FORMATION INITIALE MILITAIRE DE LA 1° BRIGADE LOGISTIQUE - MONTLHÉRY	PPE - COMJFC - NAPLES		LCL (TRN) philippe BOUTAUD de la COMBE
SERVICE DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE TERRESTRE			
DÉTACHEMENT DU 2° REGIMENT DU MATERIEL - POITIERS	12° BSMAT - NOUÂTRE		CDT (TA) (MAT) Stéphane BERTHELOT
DÉTACHEMENT DE LA 12° BASE DE SOUTIEN DU MATERIEL - GIEN	DET 12° BSMAT - GIEN		LCL (MAT) Thierry MICHEL

> CADRAGE ET DÉFINITIONS

© WILLI HEIDELBACH – LICENCE DE DOCUMENTATION LIBRE GNU

Information et communication

L'esprit européen est démocrate et libre, il a besoin d'éducation et d'information pour aller vers un idéal que Locke définissait comme « la loi d'opinion ». Les révolutions techniques des moyens de diffusion enclenchent la marche vers cet idéal. Un certain discrédit de la communication des politiques, relayée par des journalistes, perçus comme leurs complices, accélère cette marche. L'explosion des réseaux interconnectés semble vouloir lui donner corps.

Dans ce dossier, L'Épaulette se penche sur un sujet trop vaste pour être abordé sans limitation à un cadre précis. Comme pour tous nos dossiers, il ne s'agira pas de donner des réponses sans appel à des questions, mais d'ouvrir la réflexion.

Dans la ligne de ce que nous avons présenté précédemment, nous aborderons le sujet en citoyen européen, pour qui la démocratie et la liberté sont des acquis réels, résultats de siècles de lutte pour l'éducation et la diffusion du savoir, aujourd'hui en passe d'acquérir ce que Locke définissait comme « la loi d'opinion ».

Le citoyen européen a développé un esprit particulier, nous l'avions montré dans le dossier « Défense et nationalité » (L'Épaulette N°179). Il est l'héritier de Rome et de son droit. Il a été façonné par la religion chrétienne, catholique à l'ouest et orthodoxe à l'est. Il a vécu des révolutions techniques, en particulier l'imprimerie, qui a bousculé une religion devenue trop opaque, trop réservée à ceux qui pouvaient lire, mais aussi la peinture et l'architecture qui naissent avec l'humanisme et la réflexion sur l'organisation du pouvoir. Il a bénéficié d'une langue véhiculaire partagée par les savants et les religieux : le latin. Il a enfin pensé l'organisation d'une société où le citoyen est libre de donner momentanément à une personne le pouvoir de le contraindre. Mais ce citoyen européen veut pouvoir juger celui qui dirige, il a donc besoin d'avoir accès à l'éducation et de pouvoir diffuser l'information. A contrario, celui qui dirige a toujours voulu contrôler les messages contenus dans l'information et déjà César communiquait (veni, vidi, vici) à travers un magnifique récit de la conquête des Gaules.

Liberté et information sont liées. Tant que le pouvoir peut contrôler les moyens et le contenu de l'information, la liberté du citoyen est restreinte. Dès que les rotatives ont permis la diffusion à grande échelle et à bas prix d'une information indépendante du pouvoir, les jour-

Caméraman du service cinématographique des armées ECPAD.

DR- ADA 389 - © DICOD - © ECPAD

nalistes sont devenus les symboles d'une liberté d'expression que le citoyen exigeait pour exercer son contrôle. Alors que si les journalistes sont de plus en plus perçus comme les complices d'une communication politique, orientée, tronquée et manipulée, le citoyen se tourne vers la recherche d'une information beaucoup plus variée et riche. La révolution du réseau mondial d'interconnexion donne aujourd'hui l'impression que le citoyen va enfin pouvoir mettre en place la démocratie d'opinion que l'Européen rêve depuis si longtemps (Locke écrivait au XVIIe siècle).

Le cadre de notre réflexion est ainsi tracé, nous allons opposer information et communication, étudier le rôle des révolutions techniques de diffusion de l'information sur le rapport du citoyen aux pouvoirs religieux et politique et finalement nous demander si le discrédit des journalistes et le développement des réseaux interconnectés touchent la communication de défense. Cette dernière démarche fera l'objet d'une présentation de la communication de défense, depuis le ministre et sa DICOD jusqu'aux officiers et notre Épaulette.

Quelques définitions.

Pour disposer d'une base commune pour notre étude, nous rappelons quelques définitions de mots ou expressions couramment utilisées.

Information : extrait des définitions du dictionnaire Larousse.

• Tout événement, tout fait, tout jugement porté à la connaissance d'un public plus ou moins large, sous forme d'images, de textes, de discours, de sons.

• Nouvelle communiquée par une agence de presse, un journal, la radio, la télévision.

Communication : extrait des définitions du dictionnaire Larousse.

• Exposé fait à un groupe et en particulier à une société savante, dans un congrès, etc., information, écrite ou orale, donnée à un groupe, un organisme : communication à la presse.

• Fait, pour une personnalité, un organisme, une entreprise, de se donner telle ou telle image vis-à-vis du public : conseiller en communication, campagne de communication.

Journalisme : définitions du dictionnaire Larousse.

• Ensemble des activités se rapportant à la rédaction d'un journal ou à tout autre organe de presse écrite ou audiovisuelle (collecte, sélection, mise en forme de l'information) ; profession du journaliste.

• Manière d'écrire, de présenter les événements, propre aux journalistes.

• La résolution du Conseil de l'Europe « relative à l'éthique du journalisme ».

En 1993, le Conseil de l'Europe a adopté la résolution 1003 « relative à l'éthique du journalisme » sous la forme de plusieurs principes éthiques qui « devraient être appliqués par la profession à travers l'Europe ».

...

> CADRAGE ET DÉFINITIONS

Le texte insiste, dans son article 7-16, sur le rôle du pouvoir politique et des entreprises de presse. Il constate que les responsabilités du journalisme procèdent de trois niveaux : éditeurs, propriétaires d'entreprises de presse et journalistes, et qu'il ne suffit pas de garantir la liberté des médias. Il faut aussi sauvegarder et protéger la liberté à l'intérieur de ceux-ci.

Les journalistes sont appelés à respecter la vie privée des individus et la présomption d'innocence, à n'obtenir des informations que « par des moyens légaux et moraux », à rectifier automatiquement et rapidement toutes les informations fausses ou erronées, à éviter toute connivence avec le pouvoir politique qui nuirait à l'indépendance et l'impartialité de leur profession, à ne pas avoir pour objectif principal d'« acquérir du prestige et une influence personnelle ».

La clause de conscience des journalistes leur permet, en cas de changement de la situation juridique de l'employeur, de cessation de la publication ou de modification de la ligne éditoriale de l'organe de presse, de démissionner tout en entraînant l'application du régime juridique du licenciement (en France : loi du 29 mars 1935 sur le statut de journaliste professionnel, article L7112-5 du code du travail).

Le réseau social (définition *Wikipedia** du 7 avril 2015)

Un réseau social est un ensemble d'individus ou d'organisations reliés par des interactions sociales régulières. Un domaine académique, l'analyse des réseaux sociaux, les étudie en se basant sur la théorie des réseaux, l'usage des graphes et l'analyse sociologique. Des structures destinées à constituer des réseaux sociaux peuvent être créées volontairement, offrant aux participants des possibilités d'agrandir ou rendre plus efficient son propre réseau social (professionnel, amical).

Le terme provient de John Arundel Barnes en 1954.

L'expression « médias sociaux » recouvre les différentes activités qui intègrent la technologie, l'interaction sociale (entre individus ou groupes d'individus), et la création de contenu. Andreas Kaplan et Michael Haenlein définissent les médias sociaux comme « un groupe d'applications en ligne qui se fondent sur la philosophie et la technologie du net et permettent la création et l'échange du contenu généré par les utilisateurs ».

Les médias sociaux utilisent l'intelligence collective dans un esprit de collaboration en ligne. Par le biais de ces moyens de communication sociale, des individus ou des groupes d'individus qui collaborent créent ensemble du contenu web, organisent ce contenu, l'indexent, le modifient ou le commentent, le combinent avec des créations personnelles. Les médias sociaux utilisent de nombreuses techniques, telles que les flux RSS et autres flux de syndication web, les blogues, les wikis, le partage de photos (Flickr), le vidéo-partage (YouTube), l'organisation et le partage de sorties amicales, les podcasts, les réseaux sociaux, le bookmarking collaboratif, les mashups, les mondes virtuels, les microblogues, et plus encore.

*Avertissement de *Wikipédia* — *Wikipédia* ne garantit pas le contenu mis en ligne. Notamment *Wikipédia ne* garantit pas la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues sur son site. En tant que projet d'encyclopédie, *Wikipédia* constitue un point d'accès au savoir mais nous vous recommandons de croiser différentes sources, dont celles données dans la bibliographie de nos articles, pour valider et étayer une information.

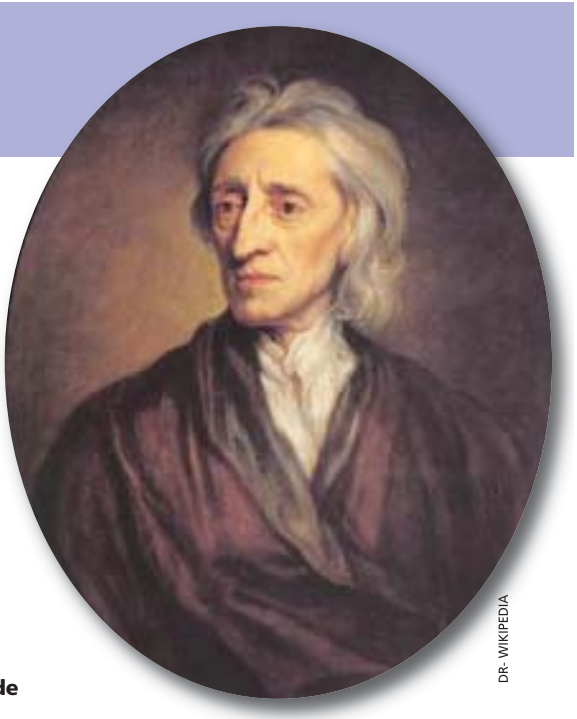

DR- WIKIPEDIA

John Locke, Philosophe anglais (1632-1704) - l'un des principaux précurseurs des Lumières. Sa théorie de la connaissance était qualifiée d'empiriste car il considérait que l'expérience est l'origine de la connaissance. Sa théorie politique est l'une de celles qui fondèrent le libéralisme et la notion d'« État de droit ». Son influence fut considérable dans ces deux courants de pensée.

La Bible de Johannes Gutenberg, composée entre 1452 et 1455 à partir de la Vulgate de saint Jérôme, a été imprimée à environ cent quatre-vingts exemplaires. Gutenberg fit construire en 1439, une presse à imprimer en bois. La forme est placée sur un plateau horizontal en bois. Presse à bras « xylographie ».

DR- WIKIPEDIA

Quelques remarques à propos de ces définitions.

Dans ces définitions, « vérité » n'apparaît pas. Sans doute trop absolu, ce mot n'appartient qu'à la justice lorsqu'elle exige des témoignages. L'hebdomadaire *« L'Express »* l'utilise d'ailleurs sous un sens restreint et juste : *« Dire la vérité telle que nous la voyons. »*

La connivence entre le journalisme et le politique est une réalité, il est pourtant recommandé aux journalistes de l'éviter.

La limite entre information et communication est ténue. ■

Johannes Gutenberg est né à Mayence en 1400 - 1468 *portrait anonyme.*
Jean Calvin est né à Noyon en 1509 - 1564 *portrait de Hans Holbein.*

> L'INFLUENCE DES TECHNIQUES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LA PENSÉE COLLECTIVE

Imprimerie et rotative ont entraîné des évolutions majeures de l'organisation de la société européenne. Il apparaît que le rôle d'informateurs indépendants et justes qu'ont eu les journalistes depuis le 19e siècle est terminé. Ils sont devenus des communicants professionnels dont on doit mettre en doute les écrits et les annonces. Il est plus que probable que la révolution technique internet aura les impacts sociaux et spirituels qu'ont eu les précédentes.

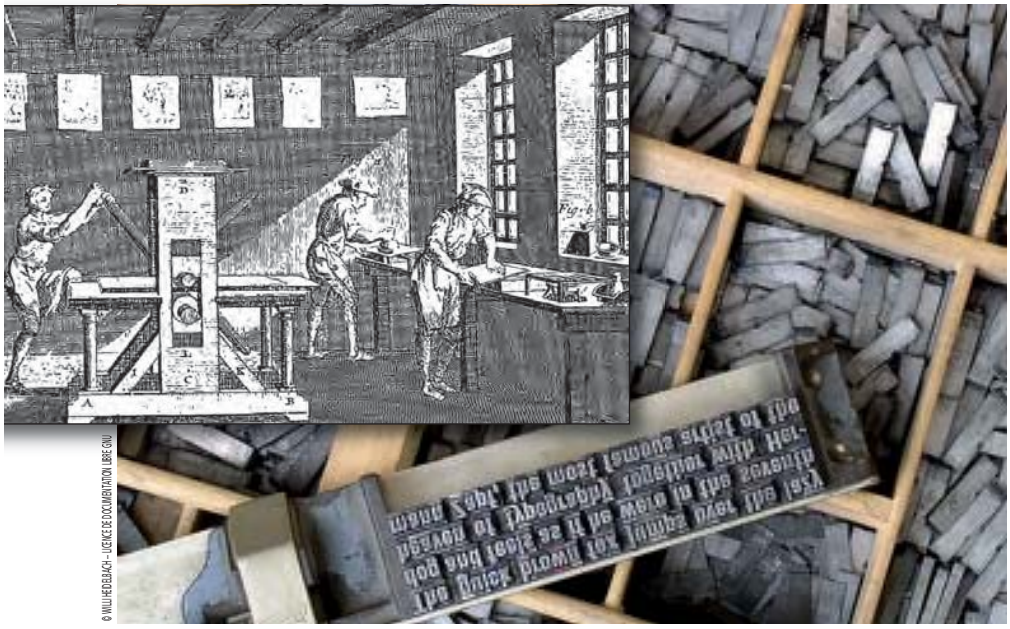

© WILLI HEIDELBACH – LICENCE DE DOCUMENTATION LIBRE GNU

DR- DP-MUSEE GUTTENBERFG

DR - MUSEE NOYON

L'imprimerie, conséquences sur la pensée religieuse

L'imprimerie, apparue au milieu du XVe siècle en Europe, a permis une large diffusion du savoir en rendant accessibles et interprétables des documents peu répandus (la Bible notamment). Cette diffusion a eu pour conséquences les réformes, les guerres de religion, puis plus tard, la liberté de conscience.

L'invention de l'imprimerie. L'inventeur de l'imprimerie, Johannes Gutenberg est né vers 1400, à Mayence. Il fait son apprentissage pour devenir orfèvre à Strasbourg. Il se forme notamment à la ciselure et à la maîtrise des alliages, qui constitueront les bases de son futur métier. En 1450 il perfectionne les techniques qui constituent son invention :

- la technique de production des caractères en métal interchangeables et égaux (alliage de plomb, fer, étain et antimoine) à l'aide de timbres d'acier coupés, des matrices de cuivre et d'un instrument à couler,
- la presse à bras,
- l'encre d'impression (à l'époque, l'encre utilisée par les copistes était à base d'eau).

Source Wikipédia du 23 avril 2015.

La réforme protestante. Amorcée dès le XVe siècle et culminante au XVIe siècle, la Réforme protestante est une volonté d'un retour aux sources du christianisme et aussi, par extension, un besoin de considérer la religion et la vie sociale d'une autre manière.

La Réforme se traduit au XVIe siècle par de nombreux conflits, entre l'empereur Habsbourg et les princes allemands mais aussi par des guerres civiles en France, en Angleterre et en Écosse.

Noyon un musée consacré au grand réformateur français : Calvin. Calvin est né à Noyon le 10 juillet 1509 ; dès son enfance, il a été profondément marqué par la piété de sa mère et les démêlés de plus en plus rudes de son père Gérard Cauvin, administrateur des biens de l'Église, avec chanoines et évêques. Il a hérité, de cette double influence maternelle (Jeanne Lefranc meurt alors que Jean n'a pas 10 ans…) et paternelle, une sensibilité mystique et un tempérament fron- …

> L'INFLUENCE DES TECHNIQUES DE DIFFUSION DE L'INFORM

deur comme d'ailleurs beaucoup de Picards. C'est au cours de ses études à Paris, Orléans et Bourges qu'il reçoit le choc des idées humanistes et surtout le message de Luther. Devenu *« luthérien »* au cours de l'hiver 1532-1533, il est contraint à l'exil à l'âge de 25 ans, et passe plus de la moitié de sa vie comme réfugié politique à Genève. Il y meurt le 27 mai 1564 après avoir accompli une oeuvre immense dont le rayonnement s'étend au monde entier.

Source : site du musée de Noyon.

La rotative, conséquences sur la pensée et l'organisation sociales

La rotative, en imprimerie, est une presse servant à imprimer une bande de papier continue au moyen d'un cylindre. L'intérêt du procédé réside dans sa capacité à réaliser une impression de masse. Le terme apparaît au XIXe siècle, âge d'or de la presse écrite.

Le principe de la rotative réside dans le remplacement de la platine, partie plane qui dans une presse traditionnelle exerçait la pression nécessaire pour imprimer le papier, par un cylindre, qui permet une pression bien plus importante. Les presses à cylindre ont en premier bénéficié de la mécanisation (entraînement par la vapeur, puis l'électricité). Le passage à la rotative a été fait en remplaçant la forme typographique plane par une forme courbe, adaptée à un cylindre, qui effectue une rotation constante, alors que la forme traditionnelle devait effectuer des va-et-vient, sources de lenteur et de vibrations. Ceci permet d'imprimer une bande de papier continue à partir d'une bobine, au lieu d'une alimentation feuille par feuille. Le papier est coupé automatiquement en sortie.

De nos jours, les rotatives utilisent le système d'impression dit *offset*, ou aussi *l'héliogravure* et la *flexographie.* La plupart des machines peuvent former et plier les cahiers, les massicoter, les relier, faire des découpes ou apposer certaines finitions sur le papier. Elles sont généralement destinées à de grands tirages (de quelques centaines de milliers à plusieurs millions d'exemplaires), contrairement aux machines dites *« à feuilles »* qui sont aussi à cylindres rotatifs.

La presse rotative, associée à la scolarisation progressive de toutes les couches de la population, permet la diffusion de l'information est qui souvent à l'origine de la mise en mouvement des foules, pour les faire s'opposer à des procès iniques, les mobiliser pour des guerres ou des révolutions sanglantes, ou pour appuyer leur revendication en matière de droits sociaux…

Très rapidement, cette presse devient un outil de combat utilisé par les partis politiques, autant que par des journalistes indépendants qui acquièrent une légitimité de défenseurs de la liberté d'expression.

Trois exemples d'utilisation de la presse : reproduction extraites du site Gallica de la BNF (gallica.bnf.fr).

DR- GALLICA.BNF.FR

EXCELSIOR
Journal Illustré Quotidien
LA CHAMBRE A SIÉGÉ HIER EN COMITÉ SECRET

La Une de l'Excelsior relate que la chambre a siégé en comité secret.

Et, L'Aurore - L'Humanité - et Paris-soir.

Rotative Marinoni, modèle 1883.

DR- WIKIPÉDIA

Cinq Centimes
L'AURORE
Littéraire, Artistique, Sociale
J'Accuse...!
LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Par ÉMILE ZOLA

DR- GALLICA.BNF.FR

1. La défense d'idées : J'Accuse… ! par Émile Zola

Il n'est pas besoin d'écrire un article. Cette reproduction de la Une de *l'Aurore* est mondialement connue. Elle symbolise l'influence que l'opinion publique, relayée par un journaliste de talent, peut avoir sur un pouvoir politique qui avait tenté d'influencer la Justice.

2. La propagande : également utilisable par les adversaires politiques, la presse est un outil qu'il faut par-

' ATION SUR LA PENSÉE COLLECTIVE

fois censurer (voir le site de l'exposition de l'assemblée nationale d'où sont extraits les exemples suivants).

16 août 1914, *L'homme enchaîné,* le journal de Clemenceau, est suspendu quatre jours par la censure en raison de critiques à l'encontre du général Joffre.

4 septembre 1914, Maurice Maréchal fonde le journal satirique *Le Canard enchaîné* afin de lutter contre le « bourrage de crâne ».

l'Humanité

MCHAMBERLAIN CHEZ HITLER

DR- GALLICA.BNF.FR

Paris-soir

LA GUERRE EST DÉCLARÉE

L'Angleterre depuis ce matin 11 heures
La France depuis cet après-midi 5 heures
sont entrées en état de guerre avec l'Allemagne

La France commande...

M. N. Chamberlain s'est adressé au peuple britannique :

***Paris-soir* : 4 septembre 1939, Déclaration de la guerre.**

Extrait du Quotidien *l'Humanité* du 15 septembre 1938.

« Nous pensons, monsieur le président, qu'au moment où Hitler remplit le monde de ses menaces guerrières le gouvernement français veut empêcher le peuple de manifester sa volonté de sauver la paix par la résistance à l'agresseur. »

3. L'information orientée. La presse rend aussi compte des combats politiques et sociaux (auxquels elle participe également). Elle a ainsi pris position dans les conflits militaires et sociaux de la seconde moitié du XXe siècle.

Extrait de Wikipédia du 23 avril 2015 Grèves de 1947 « Les grèves de 1947 en France sont une série de grèves insurrectionnelles, initiées fin avril à la régie Renault, et aggravées en septembre par la dénonciation du plan Marshall par le Kominform. On compte vite 3 millions de grévistes. 23 371 000 journées de travail sont perdues en 1947 pour faits de grève contre 374 000 en 1946, mais le mouvement demeure moins important qu'en Italie, où les communistes sont également exclus du gouvernement. En mai, les ministres communistes quittent en effet le gouvernement, mettant fin au tripartisme, et à la fin de l'année, la CGT se divise, une minorité réformiste et pro-atlantique créant Force ouvrière (FO). Bien que créées en décembre 1944, les Compagnies républicaines de sécurité (CRS) connaissent leur première véritable mission de maintien de l'ordre avec les grèves de novembre-décembre 1947, le tout sous la direction du ministre de l'Intérieur Jules Moch (SFIO). »

Internet, conséquences « sur » la communication, la loi de l'opinion et la réforme de la pensée religieuse musulmane

Internet est le réseau informatique mondial accessible au public. C'est un réseau de réseaux, sans centre névralgique, composé de millions de réseaux aussi bien publics que privés, universitaires, commerciaux et gouvernementaux, eux-mêmes regroupés, en 2014, en 47 000 réseaux autonomes. L'information est transmise par Internet grâce à un ensemble standardisé de protocoles de transfert de données, qui permet l'élaboration d'applications et de services variés comme le courrier électronique, la messagerie instantanée, le pair-à-pair et le World Wide Web.

Le développement d'internet et des moyens de communication et l'usage d'une langue universellement traduite (l'anglais) permettent la diffusion quasi immédiate des informations, mais aussi les recoupements et vérifications contradictoires nécessaires à leur véracité. Dès lors, l'accent est mis sur la communication dont les médias deviennent

DR

l'outil. La communication est la présentation ciblée d'une information, son emploi exagéré l'apparente parfois à la manipulation.

Peu avant son intervention télévisée sur une chaîne privée, François Hollande estimait que « l'on ne communiquait pas assez sur la baisse d'impôts (*selon lui, 6 millions de foyers fiscaux en moins*) ».

La communication.

Les unités des armées déployées en opération ont une cellule communication chargée d'étudier l'impact des informations sur la population et sur le moral des troupes. Elle délivre des *« éléments de langage »* qui permettent aux subalternes de diffuser l'information qu'ils possèdent dans le sens d'une communication filtrée (en général pas d'informations opérationnelles qui pourraient servir à l'adversaire) et orientée (rassurer les populations).

Des cellules communication similaires sont largement utilisées par tous les états-majors des partis politiques et des grands groupes industriels. ...

> L'INFLUENCE DES TECHNIQUES

Les métiers de la communication se développent, les universités proposent des formations de haut niveau (master professionnel 2) très différenciées (culture, tourisme, entreprises, institutions, stratégie de marque, ressources humaines, technologie numérique).

La communication professionnelle est nécessaire quand quelques paroles peuvent provoquer un échec dans le domaine économique ou militaire. Cependant, l'excès de l'utilisation de la communication conduit à la banalisation (tous disent la même chose et de la même façon) et aussi à la méfiance (l'objectif de la communication est de faire passer une information avec un sens précis, à minimiser, voire à inverser la valeur réelle de cette information).

Lorsque s'y ajoute le soupçon de connivence entre le politique et le journaliste, les deux sont discrédités.

Citons deux exemples, l'un de maquillage de l'information, l'autre de manipulation technique.

• Le massacre des officiers Polonais dans la forêt de Katyn en 1942 a été attribué aux Allemands, alors qu'il a été perpétré par les Russes. En 2007, le film d'Andrejz Wajda rétablit la vérité, mais elle sera encore contestée par des journaux français jusqu'à ce que Vladimir Poutine, premier ministre russe, déclare le 7 avril 2010 : « (les responsables) Ce sont les dirigeants des services de sécurité de l'époque, le NKVD, dont Beria, et la direction politique… ».

• En 1988, *Le Quotidien de Paris* révélait que le générique des journaux d'information *d'Antenne 2* contenait une image subliminale du visage de François Mitterrand. Le lendemain, William Leymergie (présentateur du *13 heures*), recevait Elie Vannier (directeur de l'information) pour évoquer cette polémique. En effet au ralenti, on pouvait reconnaître le visage du président dans le logo *d'Antenne 2*.

La loi d'opinion en Europe. Telle que la décrit Lucien Jaume dans : *« Qu'est-ce que l'esprit européen »,* la loi d'opinion, serait cette troisième *« puissance »* pour laquelle Locke (philosophe et sociologue déjà cité) voit l'esprit collectif d'une population accepter les contraintes à sa propre liberté que la démocratie exige.

Pour que cette loi prenne corps, il faut que la population soit de même culture, historique et sociale et se comprenne (langage commun) pour échanger instantanément. Internet et les réseaux sociaux offrent le support, mais sans doute depuis trop peu de temps pour que le sentiment d'appartenance à une même entité européenne existe. Une menace contre les valeurs communes de ces citoyens européens les souderait-elle ? Pour cela, il faudrait sans doute que les alertes, du pape notamment, lors de son homélie du Vendredi Saint sur le massacre des chrétiens d'Afrique et d'Asie, ne soient plus l'objet d'un silence de connivence entre les médias et les responsables politiques : « Face au bruit assourdissant de la presse relatant les massacres perpétrés par les dictateurs comme Bachar El Hassad, un quasi silence pesant relate le martyr des chrétiens. *(3 avril Tratto dall'archivio della Radio Vaticana)* ».

La réforme de la pensée religieuse musulmane ? La religion musulmane a connu plusieurs réformes et schismes. Les djihadistes actuels prétendent à un retour vers un *islam* des origines qui justifierait *la charia,* les massacres, les enlèvements et l'esclavage. Suite aux assassinats filmés et diffusés dans les médias (hors les images les plus choquantes), le langage journaliste a d'abord été fallacieux (on parlait de décapitations alors qu'il s'agissait d'égorgements), il semble aujourd'hui se raviser.

Les attentats « en France » du début de l'année ont fait l'objet d'une campagne étrange, très décalée où les journalistes se sont intéressés à eux-mêmes en se présentant victimes d'une atteinte à leur liberté d'expression. Il fallait sans doute aussi, voir dans ces actes un avertissement contre la sécularisation en cours d'un *islam européen* qui entame une réforme. Comme la *réforme chrétienne* s'était diffusée grâce à l'invention de l'imprimerie, cette *réorientation de l'islam* peut réussir si internet et les réseaux sociaux sont le support laïc de cette *« umma »* qui lie les musulmans entre eux… Réussir aussi parce que la communication de *Daech* les rebute au plus profond de leur foi.

En conclusion de cette page sur l'influence de la technique, s'il est utile de rappeler l'impact de l'imprimerie sur la réforme protestante, il apparaît surtout que le rôle d'informateur indépendant et juste qu'ont eu les journalistes depuis le 19e siècle est terminé. « Ils sont devenus des communicants professionnels dont les écrits et les annonces ne sont plus considérées comme fiables ». Heureusement de nombreuses sources externes existent, véhiculées par un support moderne qui multiplie les accès et les échanges : internet. Il est plus que probable que cette révolution technique aura comme les précédentes des impacts sociaux et spirituels, difficiles à mesurer pour l'instant. ■

> L'A J D - ASSOCIATION DES JOURNALISTES DE DÉFENSE

L'AJD regroupe près de 150 reporters de guerre et spécialistes des questions de défense et de sécurité. Les journalistes de défense sont très liés aux armées, ce qui leur vaut souvent la critique de n'être que des agents de communication des militaires. Indépendants dans leur travail, répondant aux mêmes règles déontologiques que les autres journalistes, ils ne méritent pas ces critiques *« Un journaliste, digne de ce nom, prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes ; tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles »*. Ils ont souvent un regard impartial et « venu d'ailleurs » sur les unités en opération. C'est une bonne chose, même si tout soldat, à juste raison, craint toujours qu'une indiscrétion ou une photo, soit la source d'une information opérationnelle que l'adversaire exploitera.

Dans le monde de la cyberguerre, l'AJD est confrontée aux mêmes difficultés que tous les sites non protégés. Le piratage de son site en avril le confirme. Sans éléments sur les sources de cette attaque, on peut néanmoins penser que ces journalistes ont quelque chose à dire qui motive les attaques de ceux qui voudraient simplement les faire taire ou dire autre chose.

Bruno Besson, de La Nouvelle République du Centre-Ouest, a été élu président pour deux ans, le vendredi 20 mars 2015 lors de l'assemblée générale de l'association des journalistes de défense (AJD). Le bureau est composé de :

Vice-présidents : Alain Barluet (*Le Figaro*), Pierre Julien (*RTL*).

Secrétaire général : Mériadec Raffray (*Perspectives Entrepreneurs*), Vincent Roux (*TF1-LCI*).

Trésorier : Alain Baron (*Radio Notre-Dame*), Gilles Rolle (*Réa, agence photographique*).

Chargé des voyages : Bernard Edinger (*TIM*).

M. Besson est considéré comme le « Monsieur A400M » des journalistes :

« L'escadron Touraine reprend du service. Le 17 septembre, le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Denis Mercier, était sur la base d'Orléans-Bricy pour réactiver l'escadron Touraine, mis en sommeil depuis 2 ans après la réforme de ses Transall. Si le Touraine peut-être « réveillé » aujourd'hui, c'est qu'il a

Bruno Besson, de La Nouvelle République du Centre-Ouest, a été élu président de l'AJD pour deux ans le vendredi 20 mars 2015.

désormais suffisamment d'avions : cinq Atlas et encore quelques Hercule. La base orléanaise accueillera en effet tous les A400M Atlas français. L'école de pilotage est déjà ouverte aux armées des autres pays ayant acheté l'appareil.

Le lieutenant-colonel Benoît Paillard, commandant du Touraine, explique : « L'avion est encore en cours de qualifications, les choses se font petit-à-petit, mais il a déjà participé à plusieurs missions, opérationnelles. » Pas encore tactiques. Il s'agit, notamment, du transport de fret palettisé, de véhicules, et bien sûr de quelques personnels. Le général Mercier l'a précisé : « C'est l'Atlas qui a, le 14 septembre, acheminé personnels et matériels aux EAU pour permettre les missions de reconnaissance de nos Rafale au-dessus de l'Irak. ». Le CEMAA ajoutait : « Il aurait fallu trois Transall pour transporter ce que l'Atlas a fait en un seul vol ! » Pour l'instant, l'Atlas n'est pas encore qualifié pour le largage de parachutistes, pour l'aérolargage à très grande altitude, et pas encore non plus pour transporter le VBCI. « Il ne s'agit pas de modifier l'avion, mais bien de qualifications, c'est à dire de tests à réaliser avec le constructeur. »

La reconstitution d'une unité opérationnelle est assez rare pour être saluée. L'AJD devra bientôt envisager une visite à l'escadron Touraine…». **Bruno Besson**

Cette entrée a été publiée dans *Non classé* le 23 septembre 2014, après publiée par AJD.

L'Annuaire de l'Association des Journalistes de la Défense est envoyé à tous les journalistes adhérents de l'Association,

aux communicants de la Défense, à tous les membres associés et partenaires de l'AJD (entreprises, associations, instituts, chercheurs français et étrangers). Il constitue un moyen efficace et privilégié de toucher directement tous les acteurs de la Défense et de la Sécurité, en France et dans le monde.

MÉDIA MARKETING 100, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Les stages professionnels de l'AJD.

L'AJD organise des stages professionnels, en partenariat avec la Direction de la communication de la Défense (DICOD). A l'heure actuelle, trois thèmes sont proposés aux journalistes qui partent sur le terrain.

• Information et sensibilisation aux risques de guérillas urbaines, de stationnement et de déplacements en zones de conflit. Partenariat avec le Centre national d'entrainement commando (CNEC) sur ses deux sites de Collioure et de Mont-Louis (Pyrénées-Orientales).

\• Sensibilisation aux problèmes du maintien de l'ordre et des violences urbaines. En partenariat avec la Direction générale de la Gendarmerie nationale, ce stage se déroule au Centre National d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier (Dordogne).

• Information sur les conditions de séjour en conditions extrêmes (froid), le stationnement et les déplacements en zones difficiles. En partenariat avec les Troupes de montagne et le Centre national d'Aguerrissement en montagne (CNAM), ce stage se tient à Briançon (Hautes-Alpes).

Le guide du journaliste est édité par Reporters Sans Frontières en collaboration avec la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD) afin d'aider les journalistes qui couvrent les zones de conflits.

Ce guide rappelle les textes fondamentaux affirmant le principe de la liberté de la presse ainsi que les chartes et déclarations relatives à la déontologie professionnelle.

Le guide du journaliste rappelle les règles à observer pour être mieux protégé dans les circonstances dangereuses (émeute, snipers, prise d'otages lors d'embuscade ou de passage de checkpoint, etc) et, lorsque la prévention est mise en échec, les premiers gestes qui peuvent sauver des blessés et accidentés.

Ce guide est disponible auprès de l'organisation Reporters Sans Frontières, 47, rue Vivienne, Paris 2e – Tél. : 01 44 83 84 84.

Le prix AJD – Anne-Lorraine Schmitt récompense un sujet libre lié à l'actualité de Défense ou de sécurité globale répondant à des critères précis établis en mémoire de la personnalité d'Anne-Lorraine, fille de l'un de nos camarades adhérents, jeune étudiante en journalisme tragiquement disparue en novembre 2007.

Les précédents lauréats du Prix ont été :

En 2009, Constance de Bonnaventure et Emmanuel Derville. En 2011, Romain Joly, Killian Tribouillard et Gwenola de Geloes. En 2013, Geoffroy Lejeune, journaliste de « *Valeurs actuelles* ».

Le Prix Erwan Bergot 2014 à Andreï Makine.

« Lisez ce livre. Ces frères d'armes sont toujours dans mon cœur et tous les soirs dans ma prière ». Jean-Claude Servan-Schreiber, dont ce livre retrace *« le roman d'une vie »,* était au bord des larmes, ce 23 juin dans les salons du CEMAT, pour remercier le général Bertrand Ract-Madoux et tout le jury d'avoir attribué ce nouveau Prix Erwan Bergot au grand écrivain russe Andreï Makine.

Dans « Le pays du lieutenant Schreiber », celui-ci a eu le courage et le talent de raconter le combat oublié de cet officier français et de ses compagnons d'armes pour la libération de la France. « C'est une vieille amitié qui nous unit depuis 2006 quand le lieutenant Schreiber m'avait écrit après la lecture de « Cette France qu'on oublie d'aimer », confie Makine, en s'en prenant ouvertement aux journalistes des « *Pravda* » parisiennes qui jusqu'à présent n'en avaient pas parlé. Un nouveau livre écrit par amour de la France, et de ceux qui se battent pour elle, qui mérite bien ce Prix littéraire de l'Armée de Terre.

« Le pays du lieutenant Schreiber » d'Andreï Makine, Grasset, 220 pages, 17 €.

Cette entrée a été publiée dans *Non classé* le 23 septembre 2014 par AJD. ■

> LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : LA DICOD

DR© DICOD

Pierre Bayle est le directeur de la délégation de l'information et de la communication de la défense (DICoD) depuis mars 2013. C'est un ancien de la maison puisqu'il a été à l'origine de la refonte des SIRPA d'armée lorsqu'Alain Richard était ministre de la défense.

DR© DICOD

Le général de division Bernard Barrera, ancien patron de la 3e brigade mécanisée de Clermont-Ferrand, est directeur-adjoint de la DICOD depuis mars 2015.

Si la DICOD est un outil efficace et performant, notamment dans l'information générale (voir ci-dessous *« La Lettre de France »*), elle embouche fidèlement le hautbois de *« La voix du ministère »* lorsqu'il s'agit de traiter du budget (voir les différents compte rendus depuis 2009). Elle est par contre remarquable de sobriété efficace dans la gestion des crises (voir plus loin les faits reprochés aux soldats français entre décembre 2013 et juin 2014).

La Lettre de France

Cette « *lettre de France* » est une remarquable synthèse de l'actualité de l'armée française. Sur la sollicitation de la DICOD, nous invitons nos lecteurs à demander à faire partie du listing de diffusion.

« Mon colonel,
Mesdames, Messieurs,
Vous avez reçu ce matin dans un mail infos-defense la nouvelle newsletter « internationale », intitulée La Lettre de France. Cette lettre a vocation à rappeler les principaux évènements ayant marqué les six derniers mois de l'actualité de la Défense française.

Destinée en priorité à nos relais internationaux, à nos amis et alliés, et en particulier aux anciens stagiaires de l'enseignement militaire supérieur et aux attachés de Défense étrangers en France, nous vous invitons à la diffuser le plus largement possible au sein de votre réseau.

En vous remerciant par avance de lui donner la meilleure visibilité, le prochain envoi aura lieu pour le 14 juillet et nous sommes d'ores et déjà en mesure d'intégrer vos propositions d'améliorations mais aussi d'adresses à ajouter à notre listing…»

Respectueusement,
Gaëlle Audic
Chargée d'études
« relations internationales »

DICoD
Département Stratégie
Bureau Rayonnement Relations extérieures Etudes
Fixe : 01 44 42 36 58

La communication officielle sur le budget de la Défense

La communication sur le budget de la défense est très peu claire et ne correspond jamais à la réalité. D'année en année, on se félicite d'un budget qui « maintient un effort de défense significatif », « conforte les priorités », « est complété par des recettes exceptionnelles », « est stabilisé », « est maintenu dans la durée », « est en augmentation » alors que depuis 2008, il est maintenu aux environs de 30 Mds d'Euros. Le budget prévu n'est jamais réalisé, les reports ne sont pas effectués, les recettes exceptionnelles ne sont pas au rendez-vous.

En 2015, il s'est passé des évènements inhabituels.

• La vente d'armes à l'étranger permet d'envisager la réalisation d'une allocation exceptionnelle.

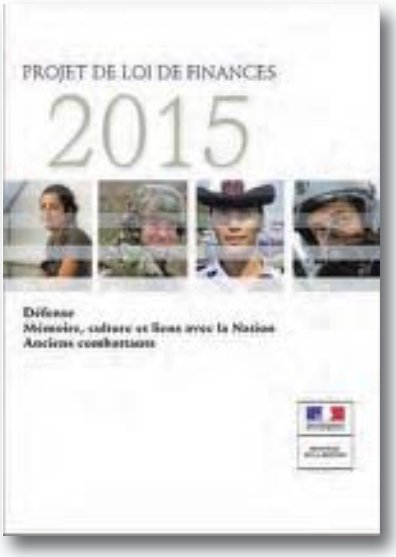

DR© DICOD

• Les attentats de janvier ont fait prendre conscience aux plus hautes autorités que la baisse constante des ressources de la défense mettait la nation en danger. Une rallonge budgétaire de 3,8 Mds (de 2016 à 2019) a été décidée en conseil de défense.

• La frégate Normandie qui devait être livrée à la Marine a été vendue à l'Egypte.

Nota : depuis le site de « La Lettre de France, on accède aux documents des « chiffres clés » sur la loi de finance.

PLF 2015

Dans un contexte de redressement des finances publiques, le projet de loi de finances 2015 reflète l'engagement du Gouvernement à maintenir un effort de défense significatif. Cet effort permettra le financement du nouveau modèle d'armées avec notamment une augmentation des dépenses en faveur de l'équipement des forces. Un effort en faveur de la préparation de l'avenir et de l'excellence de la base industrielle et technologique de défense est également poursuivi. Les ressources totales de 31,4 Mds€ sont identiques à celles du budget 2014.

DR © DICOD - ADA

Chiffres clés de la LFI 2014

Premier budget de la LPM 2014-2019, le budget 2014 du ministère de la défense contribue au redressement des finances publiques et conforte les grandes priorités affirmées pour l'année. Avec 42,19 Md€, il représente 13,8 % du budget général de l'Etat. Aux crédits des missions « Défense » et « Anciens combattants » présentés ci-après, s'ajoutent ceux du programme « Recherche duale » (0,19 Md€) qui relève de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur », ainsi que les recettes exceptionnelles issues du produit des cessions d'emprises immobilières et de fréquences et affectées sur leurs comptes d'affectation spéciale respectifs pour un montant attendu de 217 M€.

LFI 2013

Un budget 2013 de 41,27 Md€ en crédits de paiement et 41,75 Md€ en autorisations d'engagement pour l'ensemble du ministère. Toutes ressources confondues (budgétaires et recettes exceptionnelles), 31,4 Md€ hors pensions sont consacrés à la mission Défense, soit le même niveau qu'en LFI 2012, 2,93 Md€ à la mission Anciens combattants, mémoire et lien armée-Nation, 192 M€ au P191 au titre de la contribution du ministère à la Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIRES) et 8,02 Md€ pour les charges de pensions.

LFI 2012

Conformément à la loi de programmation militaire, les crédits budgétaires de la mission « Défense » sont complétés par des recettes exceptionnelles dont le montant attendu est de 1,09 Md€. Au total, en 2012, les ressources (hors pensions) de la mission « Défense » s'élèveront à 31,7 Md€.

LFI 2011

Pour la deuxième fois, le projet de loi de finances s'inscrit dans le cadre d'une programmation triennale des dépenses de l'État.

Les ressources budgétaires de la mission « Défense » seront stabilisées en valeur par rapport à 2010 hors dépenses de pensions, puis progresseront de 3 % sur la période 2011-2013. Ces crédits seront complétés par des recettes exceptionnelles. Au total, en 2011, les ressources (hors pensions) de la mission « Défense » s'élèveront à 31,2 Md€.

LFI 2010

Conformément à la trajectoire financière définie par le Livre blanc, les ressources de la mission « Défense », hors pensions, sont maintenues en volume dans la durée, c'est-à-dire qu'elles progressent chaque année au rythme de l'inflation. En outre, le pic de besoins supplémentaires de paiements relatifs aux équipements est couvert par des ressources exceptionnelles. Au total, en 2010, 32 Md€ seront consacrés à la mission « Défense » (hors pensions), en augmentation de 1,9 Md€ (+ 6,4 %) par rapport à 2008.

LFI 2009

Conformément à la trajectoire financière définie par le Livre blanc, les ressources de la mission « Défense », hors pensions, seront maintenues en volume dans la durée, c'est-à-dire qu'elles progresseront chaque année au rythme de l'inflation. En outre, le pic de besoins supplémentaires de paiements relatifs aux équipements sera couvert par des ressources exceptionnelles. Au total, en 2009, 32 Md€ seront consacrés à la mission « Défense » (hors pensions), en augmentation de 1,6 Md€ (+5,4 %) par rapport à 2008.

Gérer la communication des « exactions » alléguées ou réelles

La presse n'est généralement ni précise, ni respectueuse des droits de la défense lorsqu'elle perçoit qu'une information peut devenir le point de départ d'un scandale. C'est souvent ce mot qui est d'ailleurs mis en avant pour augmenter les ventes. Les armées sont une cible de choix car un militaire, par son uniforme est toute l'armée, la moindre tache sur cet uniforme, est une tache sur l'armée. Il est donc nécessaire de communiquer précisément sur les erreurs et les fautes humaines des militaires.

La DICOD est chargée de faire une communication, généralement ferme, sans concession, bien étayée et sans passion. Nous vous proposons un exemple à travers les faits reprochés à quelques soldats français en Centrafrique, faits qui ternissent, peut-être définitivement, la très belle image qu'avait, jusqu'à présent, donnée l'armée française en Afrique.

Partout où la justice est engagée, les mots sont très précis. Un acte est qualifié pénalement après enquête. La presse n'attend généralement pas cette qualification et la diffuse de sa propre initiative, avec les précautions sémantiques qui lui éviteront d'être accusée, mais avec des mots visant bien à toucher celui qu'elle a pris pour cible. La DICOD, pour sa part est très sobre et rend compte sans qualifier.

DR

Quelques rapports d'information par la presse

• Le scandale qui éclabousse l'armée française.

• Mercredi 29 avril 2015, le quotidien britannique *« The Guardian »* a dévoilé le contenu d'un rapport de l'ONU faisant état de l'exploitation sexuelle d'enfants centrafricains par des militaires français.

• Mercredi 29 avril 2015 sur les ondes de RFI le procureur de Bangui apprenait qu'un rapport interne des Nations Unies faisait état d'accusations de viols d'enfants centrafricains par des soldats français entre décembre 2013 et juin 2014.

• *Libération* du 1er mai 2015 : « L'ONU a nié vendredi 1er mai avoir cherché à étouffer les accusations d'abus sexuels sur des enfants par des soldats français en Centrafrique, appelant à la « tolérance zéro » envers ces crimes ».

• *Le journal de Bangui* du 30 avril 2015 rapporte : « En juillet 2014, le ministère français de la Défense reçoit un rapport accablant, établi par des personnels du Haut-commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU positionnés en Centrafrique, où l'armée française s'est déployée dans le cadre de l'opération Sangaris, destinée à empêcher une guerre civile : une dizaine d'enfants - le plus jeune est âgé de huit ans - affirment qu'en échange de nourriture ou sous la menace, des soldats français ont abusé d'eux sexuellement. »

• *Le Figaro* du 30 avril 2015 : L'enquête a été ouverte à Paris en juillet 2014 pour viols sur mineurs de moins de 15 ans. Aujourd'hui, le ministère de la Défense a indiqué qu'il « vérifi(ait) la réalité » de ces accusations et a assuré n'avoir « aucune volonté de cacher quoi que ce soit ».

• *Radio France Bleu* du 30 avril 2015 : « Mercredi soir, le Parquet de Paris a affirmé, suite à ces révélations, qu'une enquête préliminaire a été ouverte dès juillet 2014 pour viols sur mineurs de ...

> LA COMMUNICATION DE L'ARMÉE DE TERRE

moins de 15 ans, et était toujours en cours. C'est un rapport du ministère de la Défense, qui émettait déjà des suspicions, qui avait donné lieu à l'ouverture de cette enquête. Une source judiciaire a indiqué jeudi que 14 militaires étaient visés dans cette enquête, mais que seule une petite minorité d'entre eux a pu être identifiée.»

La communication de la DICOD

Communiqué de presse du Ministère de la défense : Centrafrique

Paris, le mercredi 29 avril 2015

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le ministère de la Défense ont été saisis à la fin du mois de juillet 2014 de témoignages d'enfants centrafricains accusant d'agressions sexuelles des militaires français de l'opération SANGARIS.

Ces témoignages, recueillis par un agent du BINUCA (Bureau Intégré de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique) assisté de personnels de l'UNICEF, et consignés dans un rapport de la MINUSCA (Mission des Nations Unies en Centrafrique), retracent des faits qui auraient été commis sur une dizaine d'enfants, sur le site de l'aéroport de M'Poko, en Centrafrique, entre décembre 2013 et juin 2014.

Au vu du caractère circonstancié des témoignages et de l'extrême gravité des faits allégués, le ministre de la Défense a alors réagi en prenant toutes les mesures nécessaires pour que les faits et les éventuelles responsabilités pénales et disciplinaires puissent être établis au plus vite. Une enquête de commandement a été immédiatement conduite. Elle sera transmise au Parquet dès lors qu'il en fera la demande.

Le jour-même de la réception du rapport du BINUCA le mardi 29 juillet 2014, le ministre de la Défense a saisi le Parquet de Paris sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale. Le Parquet de Paris a pu ouvrir immédiatement une enquête préliminaire, toujours en cours. Celle-ci est confiée au commandement de la gendarmerie prévôtale dont des agents se sont rendus en Centrafrique, dès le 1er août, pour commencer les investigations.

Le ministre de la Défense a pris et prendra toutes les mesures nécessaires pour permettre la manifestation de la vérité. Si les faits étaient avérés, il veillera à ce que les sanctions les plus fermes soient prononcées à l'égard des responsables de ce qui serait une atteinte intolérable aux valeurs du soldat. ■

Nouvelle architecture de l'armée de Terre

DR © DICOD

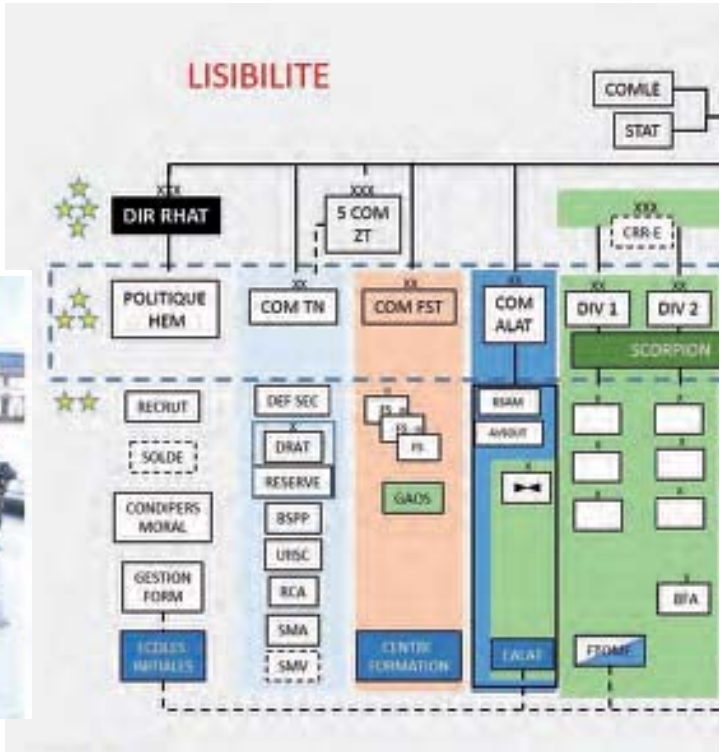

Pour contrer les rumeurs et les informations orientées ou fallacieuses de la presse, l'armée de Terre recourt à des séances d'informations officielles comme le RIOAT (voir ci-dessous), établit le dialogue direct via le « blog du CEMAT », pratique une communication d'influence, pilotée par le CESAT et édite un mensuel largement diffusé : TIM (Terre information magazine). Chaque type de communication répond à un objectif particulier.

La réunion d'information des officiers de l'armée de terre (RIOAT).

Destinées aux cadres de contact, ces réunions permettent au CEMAT de faire le point sur les projets structurants de l'armée deTerre.

Au cours de la réunion d'information des officiers de l'armée de Terre (RIOAT), qui a eu lieu le 16 mars 2015, le CEMAT, le général d'armée Jean-Pierre Bosser, a présenté aux officiers généraux et aux chefs de corps le nouveau modèle d'armée «Au Contact ».

Tous les participants ont rejoint leurs formations avec une brochure présentant le modèle, une plaquette de synthèse de huit pages et une plaquette présentant en quatre pages une sélection de décisions concrètes prises dans le cadre du modèle (équipements et tenues). Un film court-metrage de présentation, un PowerPoint et un document pédagogique leur ont également été communiqués sous forme numérique, pour que la chaîne de commandement présente facilement le modèle au sein des formations.

Pour que le plus grand nombre ait accès à ces informations, notamment le personnel servant hors armée de Terre, une partie de ces documents vient d'être mise en ligne sur le site de l'armée de Terre. Un dossier consacré au modèle paraîtra en outre dans le TIM d'avril. D'autres publications continueront à enrichir ce dossier.

D'autres réunions comme le GRAT, Grand Rapport de l'Armée de Terre, sont ouvertes largement (cadres d'active et associations). Généralement menée en deux parties, elles comprennent une séance d'information générale, destinée à tous (ce qui permet à une revue comme L'Épaulette de rester dans le ton, dans l'esprit et dans l'actualité de l'armée de Terre et une séance d'information particulière où le chef s'adresse à ses cadres.

>> Le blog du CEMAT

Ce blog est accessible via intradef. Il permet aux cadres et soldats de s'adresser librement au CEMAT (avec la courtoisie qui n'empêche ni la sévérité ni les reproches ni les compliments) de poser des questions, de soulever des

DR © EMAT

généraux se seront, à un moment donné, fait entendre… de ce fait, je souhaite vous apporter mon point de vue sur la situation actuelle qu'engendre l'opération SENTINELLE, point de vue qui semble être partagé par certains qui, comme moi, sont tout en bas de la chaîne et arment ces missions avec une vision réaliste de l'effort consenti. En effet, à l'instar de gros EM lillois ou parisiens, nous avons dans nos petits EM, que j'aime appeler de terrain, l'impression que nos chefs, le nez dans guidon se refusent à voir les conséquences immédiates et à venir que nos armées subissent et se préparent à subir. Mais surtout, ont perdu toute vision objective de l'état de nos armées ou plus simplement ont renoncé. […]

[…] Je prie les lecteurs de votre blog de bien vouloir excuser la longueur excessive de ce commentaire, surtout si celui-ci est reproduit in-extenso sans subir les coupes de censure auxquelles je m'attends.

Très respectueusement. Lcl B. »

Le colonel signait de son nom complet, sa communication n'a pas été censurée. Son texte a été largement diffusé via les réseaux sociaux et on peut toujours le lire intégralement sur internet. (NDLR). ■

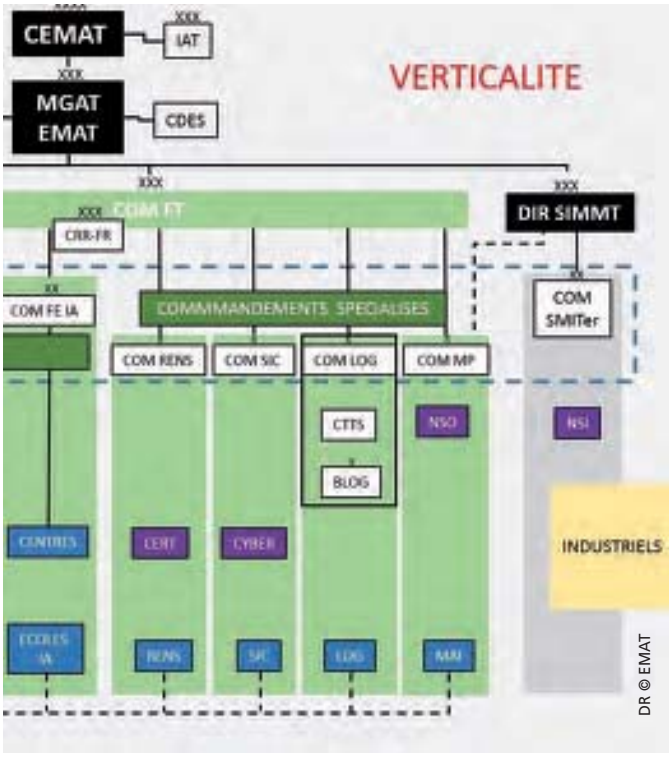

DR © EMAT

difficultés, mais aussi d'exprimer des incompréhensions. Quelques exemples (extraits)

La bataille du numérique a commencé…

Par le chef d'État-major de l'armée de Terre, mardi 14 avril 2015.

« La semaine dernière, la chaine TV5 Monde a fait l'objet d'une attaque cyber. Cette attaque inédite a paralysé cette chaîne jusqu'au lendemain matin et s'est propagée sur ses pages internet. Le groupe « CyberCaliphate », qui a revendiqué cette attaque tout en se disant lié à *Daech*, a ciblé à travers certains de ses communiqués plusieurs types de militaires français et pour la première fois leurs familles. Contrairement à ce qui a été dit dans un premier temps par les médias, aucune identité réelle de militaire n'a été exposée sur la toile à cette occasion. […] »

Texte publié sur le blog du CEMAT le 27 février 2015.

Mon général,

« Officier supérieur sur le point de quitter l'institution, n'ayant jamais été un lecteur assidu de votre blog, j'ai un peu l'impression de faire preuve du même courage que certains de nos généraux montant au créneau du politique au moment de leur départ à la retraite, mais qu'importe, ces mêmes

Terre Information Magazine (TIM)

La revue TIM est consultable sur internet dans sa version numérique. Elle rend compte des principaux évènements de l'armée de Terre, de la vie des unités, en OPEX ou en OPINT. C'est un outil de communication pratique. Il permet, par ses superbes images de véhiculer une image moderne et sans cesse actualisée de notre armée de Terre.
L'ère de la cyber guerre, présentée dans ce numéro de mars, fait rétro-écho aux paroles du CEMAT (cf 14 avril ci-dessus). Faut-il arrêter de présenter les photos et les noms des soldats en opération ? Les islamistes peuvent-ils nous contraindre à vivre masqués comme leurs femmes ?

DR© TIM

DR © TIM

…

> L'ÉPAULETTE

L'Épaulette édite sa revue trimestrielle de façon artisanale, comme la plupart des revues de ce type, dans le but de répondre aux impératifs de ses statuts (entraide et liaison entre ses membres). L'apport des lecteurs y est essentiel. Des dossiers comme « les femmes d'officier » ou « l'engagement des jeunes officiers » ne sont pas réalisables sans les témoignages. Les comptes-rendus des présidents de groupement, des promotions (jeunes et anciennes), les tribunes libres sont autant de pages ouvertes à ceux qui souhaitent faire part de leurs activités et réflexions.

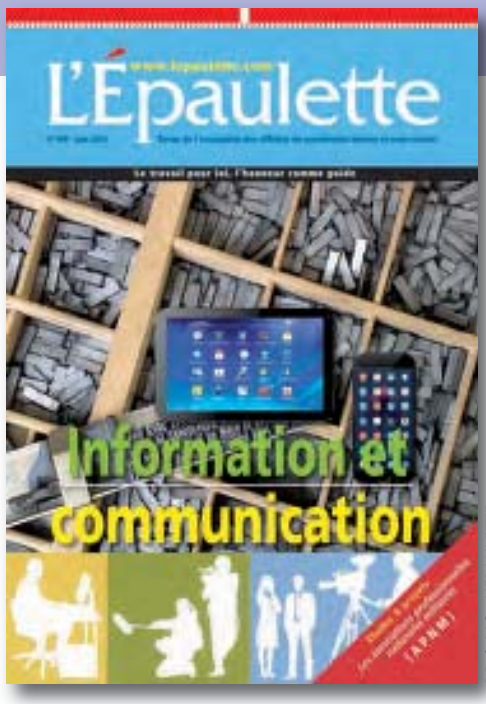

DR © MG - L'EPAULETTE

>> LA REVUE

L'ÉPAULETTE relate l'actualité de la défense et un ensemble de rubriques qui tâchent de contribuer au maintien des liens entre camarades (carnets), d'apporter une information sociale intergénérationnelle (avec l'appui de la CNRM) et de rappeler l'histoire individuelle (vies d'officiers) et collective (témoignages, récits).

La revue de L'Épaulette, c'est aussi et surtout un outil d'appui aux actions entreprises par les anciens au profit des plus jeunes (maréchal un jour avec son site, le SαR et actuellement les associations professionnelles militaires). Les témoignages, les expériences, les propositions d'aide et d'engagement (président de groupement, référents pour officiers en reconversion, correspondants de formation..) sont plus que bienvenus, ils sont indispensables.

>> LE BLOG ALPHACOM

Outre sa revue, L'Épaulette tient un blog *(Alphacom.unblog.fr)*
Alphacom + - Unblog.fr
alphacom.unblog.fr/
14 avril 1544 : bataille de Cerisolles (Piémont). Le roi François 1er accède à la demande de combattre du jeune duc d'Enghien. Ce dernier, grâce à quelques…

Vous avez consulté cette page 4 fois. Dernière visite : 03/05/15

>> RECONVERSION

A l'invitation de l'agence de reconversion de la défense.

>> SOURIRE

Petit sourire de week-end recueilli sur le « réseau dolo »… Un gars…

DR © ALPHACOM.UNBLOG.FR

>> Auteurs militaires

Auteurs militaires Livre__BIGAND_couv-211x300…

>> TRADITION

Tiré de l'excellent blog « lignes de Défense » (*Ouest France*).

>> SOUVENIR

L'ÉPAULETTE s'associe à cette indignation en souvenir du…

>> ACTUALITÉ

14 avril 1544 : bataille de Cerisolles (Piémont). Le roi…

>> INFOS

Commentaires : Aucun commentaire »
Catégories…

>> CULTURE

Les associations « Le Cercle d'Etudes d'Histoire militaire de…

>> FONCTIONNEMENT

Sondage (actualisé) à faire vivre dans FONCTIONNEMENT…
et possède un site internet :
« www.L'Epaulette.com »
avec les liens, notamment vers le SαR (reconversion) et le site maréchalunjour (préparation EDG).

>> L'ÉPAULETTE A BESOIN DE VOTRE ENGAGEMENT, LES PAGES DE LA REVUE VOUS SONT OUVERTES, >> LES POSTES DE PRÉSIDENT DE GROUPEMENT, DE RÉFÉRENT RECONVERSION OU DE CORRESPONDANT DE FORMATION VOUS ATTENDENT.

>> LES ÉCHANGES AVEC LES LECTEURS

Quelques messages et échanges avec les lecteurs… Bonjour !

« Il ne me sera pas possible de rejoindre PARIS pour la réunion du 21 Mai 2015.
…J'ai beaucoup apprécié le dernier bulletin de L'Épaulette N° 188 (fond et formule)
Tous mes vœux de patience, de persévérance et de réussite pour toute votre équipe.
Amitiés et regret de ne pouvoir me joindre à vous. »

Gal (2s) Claude Denis Mouton

J'ai été alerté sur la teneur de l'article « cumul d'une pension avec une rémunération » page 41 du n°188.
Mon contact en cours de reconversion s'est inquiété de cette disposition.
Renseignement pris auprès du n° indiqué en fin d'article, il semblerait que cette mesure ne s'applique pas aux militaires.
Je n'ai pas les dispositions légales et règlementaires, mais à tout le moins cela mérite peut être d'être précisé, voire rectifié dans le prochain numéro, car cela suscite de légitimes émois.

Colonel (er) François Laplace
Président du groupement de Maine-et-Loire de L'Épaulette.

Réponse de L'Épaulette (voir la rubrique « Vie pratique »).
Qui sera concerné ?
Le nouveau dispositif sera applicable aux seuls retraités civils dont la première pension, qu'elle soit de l'État ou d'un régime de retraite de base (CNAV, MSA, RSI, …) prendra effet à compter du 1er janvier 2015.
Qui ne sera pas concerné ?
Ces nouvelles dispositions ne s'appliqueront pas :
> aux retraités dont la première pension, qu'elle soit de l'État ou d'un régime de base (CNAV, MSA, RSI) a pris effet avant le 1er janvier 2015 ;
> aux retraités militaires, quelle que soit la date d'effet de la pension.

Quelle activité sera visée ?
Les règles de cumul s'appliqueront pour toute reprise d'activité, quel que soit l'employeur, dans le secteur public comme dans le secteur privé.
Quels seront les effets des nouvelles dispositions ?
> Le cumul de la pension avec la rémunération d'activité sera autorisé avec un plafonnement de rémunération quel que soit l'employeur.
> Actuellement, le montant à ne pas dépasser par année civile est le tiers du montant annuel brut de la pension, majoré de 6 941,39€. Si la rémunération est supérieure à ce montant total, la différence sera déduite de la pension.
• La reprise d'activité n'ouvrira aucun nouveau droit à retraite quel que soit l'âge et quel que soit le régime de retraite (de base et complémentaire), malgré le versement des cotisations. »

> Lettre du maire de Mayet après la publication du N° 188.

La promotion 2014-2015 du 4e Bataillon de l'École Spéciale Militaire a choisi le nom de « promotion chef de bataillon Raymond Dronne ».
Le colonel Raymond Dronne est natif de notre ville de Mayet et a été inhumé sur le territoire de notre commune.
Le colonel Pleynet m'a fait parvenir copie de l'excellent article paru dans votre revue « L'Épaulette N°188 » du mois de mars 2015.
Afin de transmettre le Souvenir de ceux qui ont servi la France et de donner en exemple aux jeunes générations les actions et le dévouement de notre concitoyen Raymond Dronne, la ville de Mayet souhaite, sur un prochain bulletin municipal et intercommunal pouvoir le faire connaître en reprenant tout ou partie de votre article.
En conséquence, j'ai l'honneur de solliciter votre autorisation pour reprendre des passages de votre article concernant Raymond Dronne dans nos bulletins municipaux et de la communauté de commune. Je m'engage à ce que, lors de ces parutions, la revue L'Épaulette, et le nom de l'auteur de l'article soient nettement spécifiés.
Dans l'attente de votre réponse à cette demande, je vous prie de croire, Mon général, à l'expression de mon plus profond respect.

Jean-Paul Beaudouin
Maire de Mayet
Président de la Communauté de Communes Aune et Loir

Le site //marechalunjour.unblog.fr/2014/04/17/chronique-historique-sur-alphacom/

DR © ALPHACOM.UNBLOG.FR

>> LA TRIBUNE LIBRE

« Extraits limités à l'introduction et à l'annonce du plan ». Texte du général (2s) Philippe Bény, relatif à l'accusation d'exactions de soldats français à Bangui, retenu pour son actualité (il n'engage que son auteur et ne constitue pas une prise de position de L'Épaulette).

« J'ai un petit avantage sur ceux qui écrivent ou pérorent sans trop rien connaître de la réalité de cette affaire : je suis à Bangui depuis longtemps, je connais le contexte général, les lieux et nombre des acteurs en cause. Je suis en outre ce qu'on pourrait appeler un « vieux soldat » qui en a pas mal vu, notamment en Afrique, et je pense être capable de poser un regard un peu plus discursif que d'autres sur tout cela.
Pour aider à se faire une idée sur cette affaire, je vais articuler mon propos entre l'exposé de quelques faits objectifs, celui de quelques interrogations liées à ma connaissance du sujet RCA, et enfin celui de mon avis – par nature subjectif – sur certains points.
« Des faits… Des interrogations…
Des avis… Au total…»

Général (2S) Philippe Bény
Conseiller militaire du Chef d'Etat
Bangui – RCA 00 236 72 67 26 98

…

> L'ÉPAULETTE

Retenons de ces quatre exemples, que notre revue est un outil de diffusion des faits et des idées et que, même trop rare pour tenir une rubrique « courrier des lecteurs », le retour existe.

Nous invitons volontiers nos lecteurs à réfléchir et à approfondir leur connaissance des sujets traités.

Nous les invitons aussi à s'exprimer sur des sujets qui les touchent plus ou moins directement selon qu'ils sont en activité ou en retraite. Le sujet dont il faut parler aujourd'hui, c'est celui des associations professionnelles militaires.

C'est un *OVNI*, mais il ne faut pas attendre. Nous vous proposons de vous en emparer, à travers l'analyse critique que vous pourrez lire en pages suivantes. Et nous attendons vos avis et propositions (idées et engagements).

CONCLUSION

L'information est le lien qui fonde les règles d'une société. Sa distribution et son accessibilité sont le garant des libertés d'une démocratie de type européen.

Les progrès techniques de diffusion ont enclenché et enclenchent des évolutions souvent très perturbantes de l'ordre social établi. Après la réforme protestante, liée à l'imprimerie, la liberté d'expression, largement diffusée grâce à la rotative et aux journaux, va-t-on vers la loi de l'opinion portée par des réseaux sociaux qui seraient plus forts que la Umma des musulmans ?

La communication est l'expression d'une information orientée. C'est à la fois une arme d'appui et de protection et un outil de propagande ou de manipulation. La connivence entre journalistes et politiques, le manque de crédibilité des sources (secrètes ou erronées comme la récente annonce de la mort de M. Bouygues) semblent avoir mis fin au rôle de « maître de l'information » du journalisme.

La multiplication des accès à différentes sources permet de croiser les informations et d'entretenir un doute salutaire, mais encore faut-il prendre la peine d'aller voir ailleurs, d'entendre différents sons de cloche et d'exprimer son avis. La technique le permet aujourd'hui, l'éducation est-elle en phase avec cet accès à tous savoirs et opinions ? Qui donne le La pour me permettre de juger que cette opinion et ce savoir sont dans le ton du bien commun ?

Et, quand je le saurai, il faudra que je me demande quelle est la valeur du La. *(cf. ci-dessous).* ■

Général (2s) Paul Moreaux

DR WIKIPÉDIA

Diapason avec résonateur.

Évolution

[modifier | modifier le code]

Avant la normalisation de 1953, le *la* de référence a pris toutes sortes de valeurs aussi arbitraires qu'imprévisibles

Année	Hertz	Lieu
1495	506	Orgue de la cathédrale de Halberstadt
1511	377	Schlick organiste à Heidelberg
1543	481	Sainte-Catherine Hambourg
1636	504	Mersenne ton de chapelle
1636	563	Mersenne ton de chambre
1640	458	Orgues des franciscains à Vienne
1648	403	Épinette Mersenne
1688	489	Saint-Jacques Hambourg
1700	404	Paris ton moyen
1750	390	Orgue Dallery de l'abbaye de Valloires
1751	423	Diapason Haendel
1780	422	Diapason Mozart
1810	432	Paris diapason moyen
1819	434	Cagniard de La Tour
1823	428	Opéra comique Paris
1834	440	Scheibler congrès de Stuttgart
1856	449	Opéra de Paris Berlioz
1857	445	San Carlo Naples
1859	435	Diapason français arrêtés ministériels
1859	456	Vienne
1863	440	Tonempfindungen Helmholtz
1879	457	Pianos Steinway USA
1885	435	Conférence de Vienne (fréquence internationalement réglementée)
1899	440	Covent Garden
1939	440	Diapason international normal
1953	440	Conférence de Londres

En voici quelques-unes

[réf. nécessaire]

À titre d'exemple, voici un tableau tiré de *Wikipédia* le diapason du 11 mai 2015.

> Lieutenant-colonel (er) Guy Klepper - 2 Mai 1914 - 21 février 2015 - Promotion Poitiers 1939 - Artillerie Coloniale

Guy Klepper est né le 2 Mai 1914 bien loin, très loin, en Chine sur les rives du Peï ho très exactement dans la concession française de Tien-Tsin où son père était officier au 16e Régiment d'Infanterie Coloniale.

Bachelier il fera une corniche au Prytanée Militaire. Engagé volontaire en octobre 1935 au titre du 12e Régiment d'Artillerie Coloniale il sera promu sous-lieutenant en janvier 1940 (Promotion Poitiers 39). Il sera affecté successivement au Groupe de Camps Coloniaux puis au Groupe Canon d'artillerie de côte et défense contre aérienne du Maroc.

Promu lieutenant en décembre 1941, il est alors dirigé sur Marrakech et Casablanca. Il sera dans les rangs de la 9e division d'Infanterie Coloniale pour participer aux campagnes de débarquement en Corse, Provence, puis les conquêtes d'Alsace et d'Allemagne. C'est à cette période qu'il sera gravement blessé. Toujours avec la 9e DIC, en 1946 il rejoint la Cochinchine, le Tonkin, Haïphong où il est promu capitaine en mars 1947.

De retour en France en 1949, il sera affecté au premier groupe du 2e RAC à Castres puis rapidement muté en Afrique Occidentale Française à Bobo-Dioulasso. Dès 1953, après quelques mois passés à nouveau au ½ RAC, il repart pour le Sénégal à Thiès à la 1re brigade avec en cours un détachement pour Rosso en Mauritanie.

Promu chef d'escadron en 1957, il fera un séjour à Colomb Béchar, où il prendra le commandement du 2e groupe du 1er Régiment d' Artillerie de Marine. A l'issue, en 1961 il rejoint directement la Mauritanie et retrouve le Sénégal en 1962 au 6e RAMa à Rufisque. En 1964 retour en métropole à Albi, puis Toulouse où il quittera le service actif, promu au même moment lieutenant colonel.

Pendant 33 ans le lieutenant-colonel Guy Klepper a servi dans l'Artillerie coloniale. A ce titre il a en temps que Bigor officié une ou plusieurs fois au Maroc, en Haute Volta, en Algérie, en Cochinchine, au Tonkin, en Mauritanie et au Sénégal.

Officier de la légion d'honneur, le lieutenant-colonel Guy Klepper est titulaire de 3 citations à sa Croix de Guerre des Théâtres d'Operations Extérieures et de la Valeur Militaire dont une à l'ordre de l'armée.

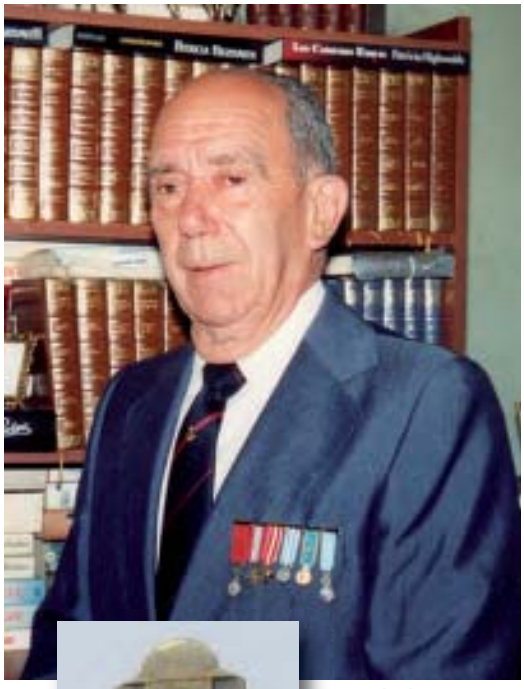

DR LCL PIERRE KLEPPER

DR ARTILLERIE COLONIALE

Le Lcl (er) Guy Klepper. L'insigne du 12e RAC

DR COLLECTION - LCL PIERRE KLEPPER

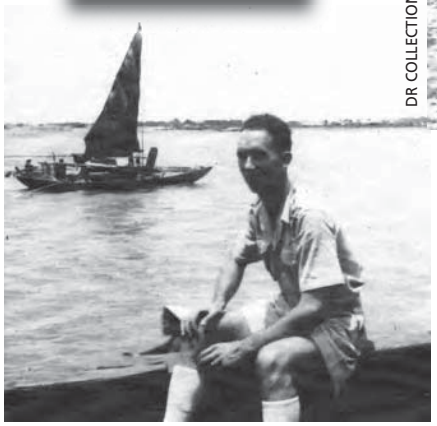

Ci-contre le Cdt Guy Klepper en Cochinchine, puis au Tonkin. Point de situation radio de la batterie vers Mulhouse. Ci-dessous, ma batterie au sein du 4e RACM sous la neige près de Lomont.

Après sa carrière militaire il s'investit dans les associations de Brutions, de l'Ancre, de l'ANOCR, Rhin et Danube, L'Épaulette et associations sportives pendant plus de 30 ans. ■

Par le lieutenant-colonel (er) Pierre Klepper (INF-EMIA-Général LAURIER 1978-79)

> Éloge du colonel (er) Marcel Margail

par son camarade de promotion, le général (2s) Jean-Pierre Ornano, en l'Église Saint-Denis de Montpellier, le mardi 30 décembre 2014

Je prends la parole en qualité de représentant de la promotion de Saint-Cyr « Maréchal de Lattre » à laquelle appartient Marcel Margail.
Élevé par sa mère, Marcel entre, en 1943, comme enfant de troupe, à l'École militaire préparatoire des Andelys, repliée à Béziers de 1943 à 1948.

Le contexte de cette époque, marquée par l'occupation allemande, la Résistance, la Libération ainsi que l'influence de personnalités de l'encadrement militaire de l'école qui lui serviront de guides, incitent Marcel à persévérer dans la carrière militaire après son engagement initial contracté en fin d'études.

Il prépare, à Strasbourg, l'admission à l'École spéciale militaire interarmes qui forme alors les officiers. Il rejoint cette école en 1951, après sa réussite au concours, au sein de la promotion « Maréchal de Lattre ».

Ayant choisi l'infanterie métropolitaine à sa sortie de l'ESMIA, en 1952, il est affecté après son passage à l'École d'application de l'infanterie, dans une formation des Forces françaises en Allemagne, puis rapidement désigné pour servir en Extrême-Orient alors que l'armée française livre ses derniers combats en Indochine.

Avec son unité, le 22e Régiment de tirailleurs algériens, il est rapatrié sur l'Afrique du nord en 1955, sert au Maroc, puis rejoint Lunéville en 1956. Il suit, en 1957, le stage d'observateur-pilote de l'Aviation légère de l'armée de Terre. Cette période se révèle comme très importante pour lui.

Au plan personnel, il épouse Nicole, à Lunéville.

Dans le domaine professionnel, il découvre l'ALAT, la troisième dimension et une conception différente du combat. Il sert comme observateur-pilote à Sidi-Bel-Abbès de 1957 à 1960 et effectuera 1300 heures de vols opérationnels dont une bonne partie dans le Secteur de Saïda commandé, alors, par le colonel Bigeard.

Sa très belle conduite au feu lui vaudra quatre citations dont une à l'ordre de l'armée.

Au plan familial, naissent, en Algérie, Isabelle en 1958 et Éric en 1959.

Marcel poursuit sa carrière dans l'ALAT de 1960 à 1969, tant au Centre d'instruction et de spécialisation de Nancy

DR

Le colonel (er) Marcel Margail, s'est illustré depuis son entrée en 1943 aux enfants de troupe des Andelys, jusqu'à sa nomination à la direction de la circulation aérienne de l'ALAT de 1984 à 1988.

qu'en Algérie, de nouveau à Sidi-Bel-Abbès.

Promu entre temps capitaine puis chef de bataillon, il est muté en 1969 au 19e Groupe de chasseurs mécanisé stationné en Allemagne puis, toujours en Allemagne, à l'état-major de la 11e Brigade où il servira de 1972 à 1975.

Durant ces périodes, Nicole et Marcel auront deux autres enfants, Ségolène née en 1963 et Thibaut en 1972.

En 1975, Marcel est désigné comme commandant de l'École militaire interarmes à Coëtquidan. Durant trois ans, il vivra une expérience qui le marquera profondément, celle de la formation de trois promotions d'élèves-officiers. Il s'implique pleinement dans cette mission qui le passionne et qu'il accomplira avec succès.

Promu lieutenant-colonel en 1976, il rejoindra, en 1978, l'état-major de la 5e Division blindée en Allemagne comme chef du bureau logistique, sera promu colonel en 1980 et affecté au Commandement de l'ALAT, en 1982, comme chef du bureau « études » chargé de l'ensemble des questions relatives à la troisième dimension dans l'armée de terre.

Sa très bonne connaissance de l'ALAT et sa grande expérience le désigne pour être le représentant de l'armée de Terre au sein de la direction de la circulation aérienne de 1984 à 1988.

Placé en position de retraite en 1988, il quitte l'uniforme avec les insignes d'officier de la Légion d'honneur et de commandeur de l'ordre national du Mérite.

Installés à Montpellier, Nicole et Marcel mettent en œuvre un projet déjà amorcé : effectuer, au moins une fois par an, un voyage dans un pays ayant apporté des éléments de civilisation au monde. Ils accompliront ainsi quelque 95 déplacements qui les conduiront sur tous les continents.

Au retour, chaque voyage fait l'objet d'une restitution appuyée sur un montage photographique afin de pouvoir être diffusée. Marcel sera ainsi conduit à faire quelque 90 exposés aux adhérents de l'Université du tiers temps de Montpellier et de l'ordre de 150 présentations dans des maisons de retraite, dans le cadre du volontariat au service de l'art.

L'esprit toujours en éveil, il explore sans relâche des domaines que ses occupations professionnelles l'avaient empêché d'aborder. Des ennuis de santé étaient venus contrarier ces activités depuis quelque temps.

Tout au long de sa carrière, Marcel aura fait preuve de courage, de détermination, de force de caractère, de conviction, d'enthousiasme pour ne citer que quelques traits de sa personnalité. C'est dans ces qualités qu'il puisera pour faire face à la maladie, quand sa santé se dégradera sévèrement ces derniers mois.

Très attaché à sa famille, il était fier de sa descendance qui, outre ses quatre enfants, compte quinze petits-enfants et huit arrière-petits-enfants.

Nous assurons Nicole et sa grande famille de nos sentiments de profonde sympathie et de tristesse.

En disant adieu à Marcel, ses camarades de promotion lui expriment leur respect et leur estime. ■

Général (2s) Jean-Pierre Ornano

> L'expédition des Dardanelles (février 1915 – janvier 1916) et les campagnes du Front d'Orient et du Levant

Avec l'aimable autorisation de Mme Stocanne présidente de l'association nationale pour le souvenir des Dardannelles et Front d'Orient

Le 19 février 1915, la France alliée de la Grande Bretagne, est engagée dans le plan d'attaque décidé par celle-ci contre l'empire ottoman allié de l'Allemagne. L'objectif était, entre autres, d'opérer une jonction avec la Russie aux prises avec les forces turques et allemandes. L'expédition aura lieu sous haut commandement anglais.

Après une tentative infructueuse de forcement du détroit des Dardanelles par la marine franco- britannique le 18 mars 1915, les troupes terrestres parvinrent à débarquer les 25 et 26 avril 1915 et à prendre pied sur la presqu'île de Gallipoli (rive nord du détroit), pendant qu'un détachement français opérait une diversion sur la rive sud.

Les Français et les Britanniques ont occupé le terrain conquis sur la presqu'île de Gallipoli pendant 9 mois, avec des pertes considérables dans les deux camps. Mais faute de moyens suffisants, face à une armée turque massive, ils ne réalisèrent pas d'avancée décisive. L'attaque, et l'invasion, de la Serbie par la Bulgarie, autre alliée de l'Allemagne, en octobre 1915, emporta la décision des gouvernements alliés d'évacuer progressivement les troupes des Dardanelles, dont une partie fut aussitôt débarquée à Salonique (Grèce) pour constituer les premiers effectifs du nouveau front d'Orient ouvert contre la Bulgarie et ses alliés.

Le corps expéditionnaire, hommes et matériel, était entièrement évacué des Dardanelles, le 9 janvier 1916.

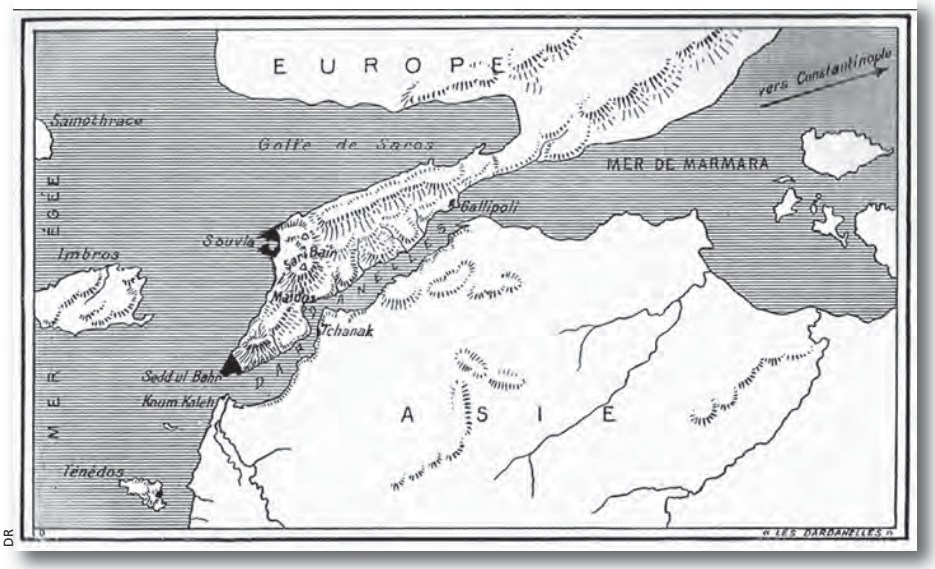

DR

Presqu'île de Gallipoli. En noir, front sud (anglo-français) et front de Suvla (anglais).

La campagne de Macédoine-Serbie, dite « Front d'Orient » (octobre 1915 – septembre 1918)

En octobre 1915, la Bulgarie alliée de l'Allemagne envahissait la Serbie. Les Français et les Britanniques débarquèrent alors à Salonique en Grèce, pays neutre. Les Italiens devaient les rejoindre par l'Albanie. La Grèce devait sortir de sa neutralité en 1917 et rejoindre le camp occidental. L'armée alliée, dite « Armée d'Orient » sera placée sous haut commandement français pendant toute la campagne.

La fin de l'année 1915 voit la tragique retraite des Serbes, dont les survivants parvinrent à travers l'Albanie jusqu'à l'île de Corfou où ils furent recueillis par la marine française, et purent ultérieurement réintégrer l'armée d'Orient et participer à la victoire finale. De 1916 à 1918, un front défensif fut stabilisé après de furieux combats sur des lieux mémorables, tels que les villes de Florina en Grèce, Monastir (actuellement Bitola) en Macédoine, les cours d'eau Cerna et Vardar.

C'est seulement en 1918 que l'offensive déclenchée le 15 septembre sera décisive, sous le commandement du général Franchet d'Espérey succédant aux généraux Sarrail et Guillaumat. Le front ennemi était enfoncé, la Bulgarie signait un armistice le 29 septembre à Salonique. Poursuivant sa marche à travers l'empire austro-hongrois, l'armée d'Orient devait entraîner l'effondrement de celui-ci. L'empereur Charles signa un armistice le 3 novembre. L'Allemagne était menacée au sud. L'armistice général intervenait le 11 novembre.

La campagne du Levant (1917 – 1921)

Dès 1916, les Anglais commençaient à investir l'empire ottoman par le sud, avec des armées venues des Indes et d'Egypte. Ils vont progresser à travers l'Asie Mineure avec l'appui des populations locales arabes qu'ils délivrent du joug ottoman La célèbre épopée de Laurence d'Arabie se situe dans ce contexte.

Des troupes françaises n'y apparurent qu'en fin 1917, en petits effectifs pour commencer, sous le nom de « Détachement français de Palestine et de Syrie » affecté à une division australienne.

Les Turcs ne purent contenir l'avance victorieuse des forces arabo-alliées. Un armistice fut signé à ...

••• Moudros le 30 octobre 1918, qui partageait l'empire ottoman en zones d'occupation entre les alliés, les territoires attribués à la France correspondant au Liban, à la Syrie, et à la Cilicie région du sud de la Turquie actuelle.

Un traité de paix avec le sultan fut signé à Sèvres le 10 août 1920, qui démembrait l'empire ottoman et le réduisait à la région d'Angora (actuellement Ankara). Ce traité restera lettre morte, car Mustapha Kemal, le héros turc des Dardanelles, ralliant des partisans contre le sultan « les kémalistes » entreprit à partir d'Angora une guerre de reconquête qui se déroula dans la zone d'occupation française d'où le nom de « campagne de Syrie-Cilicie » pour l'armée française du Levant.

C'est à Aintab, ville du nord de la Syrie, que se joua le sort de cette guerre. La garnison kémaliste qui tenait la ville, capitula le 9 février 1921 après six mois de siège. Un accord de paix fut signé le 21 octobre 1921 à Angora, aux termes duquel la France conservait la Syrie, mais laissait la Cilicie en contrepartie d'avantages intérieurs en Turquie. Cet accord a déterminé les frontières actuelles de la Turquie, après restitution ultérieure du sandjack d'Alexandrette.

Il s'en suivra la destitution du sultan en 1922, et l'instauration de la République de Turquie dont Mustapha Kemal sera le premier président sous le nom d'Ataturk. ■

> ASSOCIATION NATIONALE POUR LE SOUVENIR DES DARDANELLES ET FRONTS D'ORIENT

Affiliée à l'Union Nationale des Combattants reconnue d'utilité publique

Siège social : 18 rue Vézelay 75008 Paris.

Services administratifs et courrier postal : 137 boulevard Saint Michel 75005 Paris.

DR

DR

Limites de la présence française après les accords d'Angorra.

Petites histoires de printemps

> Chronique historique du SHD par le Lcl Plantec

> Retrouvez toute la chronique sur le blog / http://alphacom.unblog.fr

Front d'Orient 1915 - 1920

> Le Régiment de Marche de la Légion d'Orient

Extrait de « Les Arméniens au service de la France » avec l'aimable autorisation de M. Antoine Bagdikian, président de l'association nationale des anciens combattants et résistants arméniens (ANACRA)

DR ANACRA

Sauvetage par la marine française des Arméniens et de leurs familles rescapés du Moussah Dagh.

Les volontaires Arméniens venant de Syrie, d'Egypte et du Liban débarquent à Port-Saïd.

Stèle aux blasons des villes martyres arméniennes de VAN et de SIS inaugurée par M. Alain Poher, Président du Sénat, à l'Ossuaire de Douaumont en 1973.

DR

Le Régiment de Marche de la Légion d'Orient est presque ignoré... Cest pourtant lui qui remporta la victoire décisive de l'Arara (Syrie), et c'est lui qui sut planter le glorieux Drapeau Français sur ce sommet réputé imprenable, grâce à l'héroïsme de ses soldats. Après cette bataille mémorable, c'est encore lui qui se distinguera partout où il passera jusqu'en 1920, et qui sera l'objet de plusieurs ordres du jour, consacrant définitivement sa valeur de régiment d'élite.

Origine de l'engagement arménien

Le premier contingent d'hommes, qui servit de pépinière à sa formation, fut constitué en 1915 par les rescapés du DJEBEL-MOUSSA qui à, environ 6 000, résistèrent pendant plus de deux mois à l'envahisseur turc, autorisé à piller et à massacrer. Ce fut une lutte acharnée, épique, où ces rudes montagnards, dépourvus de moyens de défense efficace, opposèrent leur poitrine à la mitraille avant d'abandonner leur foyer et descendre dans la plaine.

Ils furent sauvés par deux croiseurs de la flotte française, le « Guichen » et le « Desaix » qui en recueillirent 4 000 et les transportèrent à Port-Saïd. Cette poignée de braves, désireux de payer leur tribut de reconnaissance à la France qui les avait sauvés, demandèrent à retourner au combat sous le drapeau Français et formèrent ainsi le premier noyau de la future Légion d'Orient.

C'est vers la fin de 1915 que M. Denis Cochin, ministre d'État et illustre arménophile fit agréer par le gouvernement Français la formation par le lieutenant-colonel Romieu de la Légion d'Orient, officiellement créée en Égypte le 15 Novembre 1916. Bientôt le recrutement s'étendit à tous les Arméniens du monde ». - *« Ils ont cru et ils sont venus parce qu'ils ont cru, croyaient-ils, alors que le drapeau aux trois couleurs devait devenir le linceul de leur revendication humaine ! »* **Extrait du discours de M. Emile Pignot.**

Victoire des Arméniens sur l'Arara (Syrie)

« Légionnaires du Bataillon, vous avez parachevé le beau sacrifice que vous avez fait de vous engager à la Légion, en trouvant la plus belle mort dans les rangs des défenseurs du Droit et de l'Humanité. »

Capitaine Azan,
Commandant d'un Bataillon.

« La Légion d'Orient ou Légion Arménienne a eu une importante participation dans la grande attaque qui a eu lieu, le 19 septembre 1918, sur le Front de Palestine. À ce sujet, je m'en sens fier. »

Général Britannique Allenby, Commandant en Chef - Der Balout (Palestine) -
20 Septembre 1918.

« Au nom de tous les chefs, gradés et soldats du sous-secteur, je salue nos Morts Arméniens de combat d'hier. Dormez dans votre gloire ; vous avez ouvert la route à la justice et au droit, *chassés de ces régions depuis des siècles. Nous saurons être dignes de vous - pour que cette réparation soit complète et durable. J'en fait le serment sur votre tombe, devant ce cimetière dont nous ferons un monument de gloire et que nous appellerons le Cimetière de l'Arara, pour réunir dans ce nom le souvenir de nos morts. »*

Discours prononcé lors des funérailles des Arméniens tombés au Champ d'Honneur par le colonel Romieu, commandant le Régiment de Marche -
20 septembre 1918.

...

Le cimetière d'Arara (Syrie actuelle) et les tombes des soldats arméniens.

DR ANACRA

> Le Régiment de Marche de la Légion d'Orient

La Première Guerre mondiale 1914-1918 et la Légion d'Orient 1920.

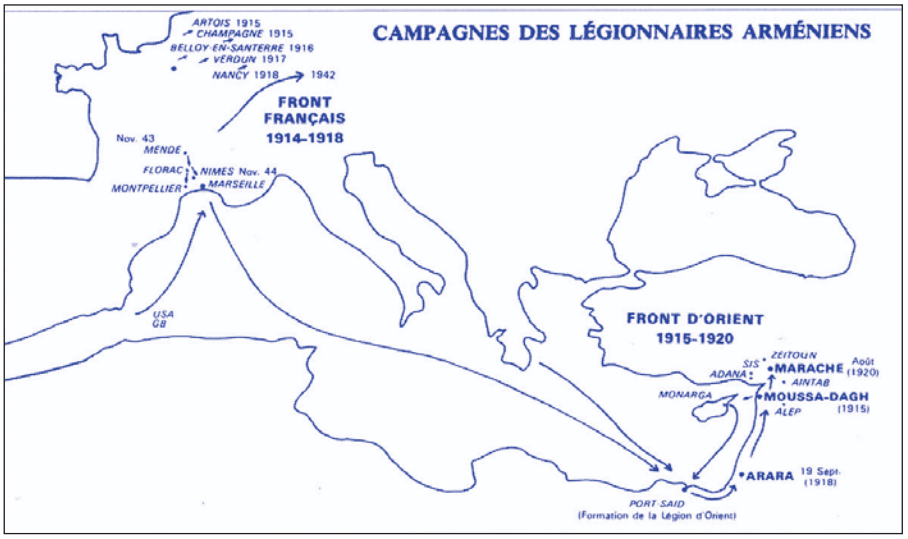

DR ANACRA

••• *« En l'espace de six mois, de Mersine à Adana, toute la Cilicie fut occupée, pacifiée, réorganisée par les Troupes Arméniennes, à l'exclusion de toute autre armée, jusqu'au 28 Mars 1919. C'est alors que la Légion d'Orient prit le 1er Février 1919 le nom de Légion Arménienne, sous le commandement du colonel Flye Ste-Marie, puis le 8 Avril 1920 du commandant Beaujard. »*
Lieutenant - colonel L'Hopitalier

« Je garderai l'impérissable souvenir de votre bravoure et de votre ardeur. La France généreuse se souviendra fièrement qu'Elle eut l'honneur de confier à des Fils d'Arménie un lot de baïonnettes qu'ils manièrent d'enthousiasme. Puisse le sang versé, puisse l'héroïsme commun ne pas rester stérile. »

DR ANACRA

Le commandant en chef des troupes d'occupation du Levant Djihan - 19 Août 1920, le Général Gouraud. Ancien Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Cilicie.

« En échange de l'hospitalité, les Arméniens ont versé pour la France le meilleur de leur sang, après lui avoir fait abandon de leur cœur.

C'est pour exalter cette ferveur dans la reconnaissance qui, hélas tend à disparaître que, malgré les difficultés, il était du devoir d'un Français de rendre hommage aux Morts, de mettre en valeur les Pages de Gloire des soldats Arméniens, afin que mieux connues elles soient transmises à la postérité comme le flambeau impérissable de la valeur des Combattants Arméniens, qui est venu ajouter sa glorieuse lumière au phare éblouissant de la civilisation et de la Liberté. »
Lieutenant-colonel L'Hopitalier

« La vaillante Légion Arménienne a, de 1916 à 1920, noblement écrit sur les pages d'une époque douloureuse et farouche les hauts faits d'armes que lui méritaient ses vertus et qui lui valent notre fidèle et vive admiration. Oui, certes, ils sont dignes de notre affection ces combattants qui ont du moins sauvé et préservé l'Honneur, ce gage certain, cet impérissable ferment des victoires futures. En 1920, l'épopée devait s'achever dans un crépuscule.

Je la ressentis vivement cette amertume lorsque je dus procéder à la dissolution de ce corps.

À nouveau dispersés, ces enfants d'une Patrie opprimée en permanence devaient reprendre soit la route de l'exil, soit le chemin du martyre. »
Lieutenant-colonel Beaujard, Commandant de la Légion Arménienne

Le surprenant retrait des troupes françaises de Cilicie laissa les populations sans défense et se traduisit par le massacre de 18 000 Arméniens à Marache et de 15 000 à Hadjin. La Légion Arménienne dissoute, les survivants arméniens prirent effectivement le chemin de l'exil... **A. Bagdikian.**

L'Arménie et la France

« L'Arménie, indépendante jusqu'en 1375, fut ensuite la proie des Mongols, des Turcs, des Persans. Au XIXe siècle, elle a été partagée entre la Russie et la Turquie. Dans ce pays, la population arménienne a été quasi éliminée.

On donne le nom de Petite Arménie au royaume fondé à l'époque des Croisades par les Arméniens émigrés en Cilicie, et qui a subsisté du XIe au XIVe siècle, recouvrant momentanément son indépendance de 1918 à fin 1920.

Comme on le voit, le territoire de ce pays fut continuellement disputé, envahi, partagé. En dépit des persécutions séculaires, il parvient non seulement à survivre mais à sauvegarder sa foi, sa culture, son idiome, ses mœurs, la fierté de son attachement à son passé et il est animé d'un patriotisme ardent.

Cette foi en leur pays et au nôtre est aussi fonction des amitiés franco-arméniennes.

Une ancienne parenté attache l'Arménie à la France: leur dernier roi, Léon V de Lusignan, d'origine française, mort à Paris en 1393, ne repose-t-il pas dans la célèbre Basilique de Saint-Denis.

Les paysans arméniens, les moins instruits, savent très bien que la dépouille de leur gloire passée est confiée à l'affection de la France. C'est pour cette raison que Paris, cœur de la France et du monde, est resté le lieu de pèlerinage et le foyer d'espérance de tous les Arméniens. ■

Petites histoires de printemps...

> Chronique historique du SHD par le Lcl Plantec

> Retrouvez toute la chronique sur le blog / http://alphacom.unblog.fr

> Rassembler pour mutualiser professionnellement les associations militaires

par le général de division (2s) Christian Cavan

APNM - Droit d'association : nouvelle donne ?

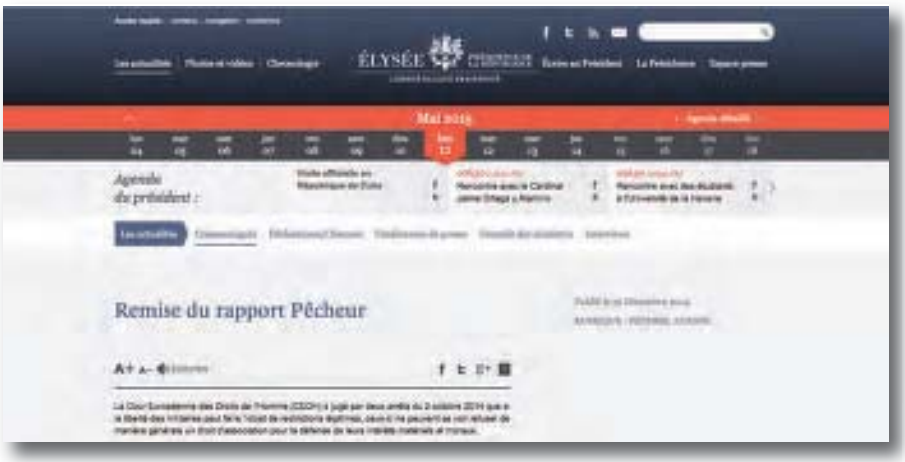

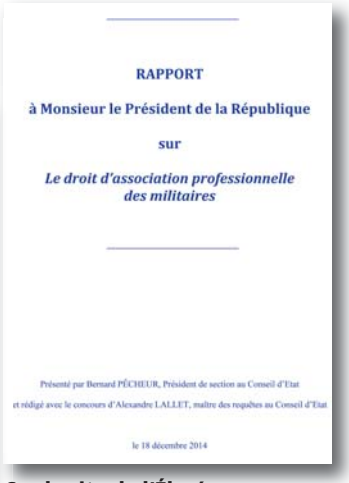
RAPPORT

à Monsieur le Président de la République

sur

Le droit d'association professionnelle des militaires

Présenté par Bernard PÊCHEUR, Président de section au Conseil d'Etat

et rédigé avec le concours d'Alexandre LALLET, maître des requêtes au Conseil d'Etat

le 18 décembre 2014

Sur le site de l'Élysée, le rapport Bernard Pêcheur Président de section au Conseil d'État.

Dès qu'il a eu connaissance du « rapport sur le droit d'association professionnelle des militaires », le conseil d'administration de L'Epaulette a, à l'unanimité, décidé de se constituer en groupe de travail pour apprécier les conséquences des préconisations de ses auteurs sur notre association. Les travaux d'analyse se sont déroulés en trois phases dont les conclusions sont résumées dans cet article-compte rendu. Après le décorticage du document et du projet de loi du ministère, la recherche objective des atouts et faiblesses de L'Épaulette et la détermination des actions possibles, l'heure est désormais au choix : *que voulons-nous faire face à cette nouvelle donne en matière de droit d'expression des militaires ?*

Le « rapport Pêcheur »

Le « rapport sur le droit d'association professionnelle des militaires » est un document très exhaustif rédigé par le Conseiller d'État Bernard Pêcheur, mandaté par le président de la République, pour répondre à deux arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CDEH) défavorables à l'État français qui interdit par la loi aux militaires d'adhérer à des groupements de défense de leurs intérêts.

Cette question n'est pas nouvelle, mais jusqu'alors les parlementaires ont toujours maintenu cette interdiction dans les statuts des militaires successifs et en 2005 dans le code de la défense. Par son adhésion aux conventions européennes le gouvernement français est désormais tenu de se conformer aux prescriptions des instances de l'Europe, sauf à faire appel de ces décisions. Au cas particulier, le conseiller Pêcheur a préconisé de ne pas utiliser cette procédure d'appel en raison du peu de chances de réussite de la démarche et pour ne pas engager une polémique sur un sujet politique somme toute mineur dans la situation du moment.

Aussi, contrairement à ce que laisse supposer l'auteur du rapport c'est bien sous contrainte des instances européennes que ce document a été rédigé. C'est sans doute pourquoi, malgré son apparente densité le document ne propose qu'une réponse a minima aux deux arrêts de la CEDH.

Selon la proposition de projet de loi jointe à ce rapport, les militaires seraient désormais autorisés à constituer des associations professionnelles et à y adhérer, non pas pour défendre (terme jugé trop belliqueux par les auteurs…), mais pour promouvoir les intérêts des militaires en matière de condition du personnel.

Cette autorisation est cependant parfaitement bordée, pour ne pas dire verrouillée :

- les associations se situeront au niveau central, déclinées cependant à un niveau local à définir (BDD, formations…), et devront s'inscrire en préfecture sous le régime juridique de la loi de 1901, après s'être déclarées auprès des instances ministérielles ;
- pour être représentatives elles devront être composées de toutes les catégories de personnel selon des proportions qui restent à définir ;
- elles seront exclusivement constituées de militaires en activité (y compris les réservistes opérationnels). L'auteur précise de plus, à plusieurs endroits du rapport, que les retraités et leurs associations seront exclus du futur dispositif.

Par leur objet et leur composition, il est difficile de discerner ce qui différencie les associations proposées des actuels CFM, sauf le mode d'accès à l'APM et la cotisation que les adhérents devront acquitter. Dans ces conditions, on voit mal ce qui pourrait inciter les militaires à adhérer à ces structures alors qu'il existe déjà un grand nombre d'organismes traitant des questions de condition du personnel. Surtout lorsque lesdites futures associations ne pourront porter un jugement sur le budget de la défense, alors que l'amélioration de la condition militaire nécessite souvent (pour ne pas dire toujours) des ressources financières. Telles qu'elles semblent apparaître ces futures associations ressemblent plus à des organismes de recueil de doléances, sans réels pouvoirs, qu'à des « syndicats ». Il est sur ce point intéressant de noter les précautions que les rédacteurs du rapport emploient pour utiliser ce mot en rappelant sans cesse sa différence de signification dans le droit français et dans le droit européen, à tel point que l'on peut s'interroger sur la volonté des instances politiques d'ouvrir un réel « dialogue social » dans les armées.

Au final, ce rapport a toutes les apparences d'un document alibi qui n'engage finalement que son rédacteur. Il constitue …

APNM

> Rassembler pour mutualiser professionnellement les associations militaires par le général de division (2s) Christian Cavan

••• une bonne base de travail, mais il n'est pas certain qu'il soit repris in extenso par les responsables du ministère et moins encore par les parlementaires.

Au sein du ministère, il ne fait que peu de doute que l'affrontement a dû être sévère entre les chefs d'état-major, le contrôle général et les hauts fonctionnaires civils de la DRH-MD et du cabinet du ministre. L'issue était cependant prévisible : cedant arma togae. Il n'est pourtant pas impossible que le ministre se satisfasse de la mesure tiède du rapport Pêcheur, amendée à la marge, car elle apporte quand même une réponse positive aux deux arrêtés de la CEDH.

Pour les parlementaires qui portent la responsabilité du vote, le dilemme sera sans doute plus grand. Il faut être lucide, cette question pour eux n'est sans doute pas primordiale dans le contexte actuel. Cependant, même sur un sujet que certains considéreront comme mineur (voire sans objet), ils ne pourront s'aliéner les instances européennes, dont ils ont besoin par ailleurs, en votant un texte que ces dernières pourraient juger au mieux trop timide, au pire comme une provocation. Dans ces conditions, il est peu vraisemblable qu'ils se pressent pour l'étudier et le voter, d'autant que l'urgence du besoin n'est que relative.

L'Épaulette, dispose, sans doute, d'un peu de temps avant le vote d'une quelconque loi sur le droit d'association professionnelle des militaires, il lui faut toutefois rapidement déterminer la part qu'elle compte prendre dans le dispositif et en priorité faire sauter le verrou principal du rapport Pêcheur : celui de l'éviction des associations de retraités ou comptant des retraités dans leurs rangs, qui la tient éloignée des études en cours.

Atouts et faiblesses de L'Épaulette

La deuxième phase des travaux du groupe de travail a consisté à confronter les conclusions de l'analyse du rapport Pêcheur à la situation objective de L'Épaulette déterminée au travers de ses statuts, de son règlement intérieur et de la réalité de son fonctionnement.

Comme il fallait s'y attendre, ledit rapport Pêcheur a servi de base au travail du groupe chargé de rédiger le projet de loi du ministère, le constat brut est sans appel :

L'Épaulette ne répond pas aux critères d'une Association Professionnelle de Militaires principalement :

- par son statut juridique mutualiste ;
- par la bipolarité de ses adhérents (active et retraite) ;
- par la population qu'elle représente (les officiers) ;
- par son organisation actuelle.

Un avis donné par le CSFM moins restrictif que le rapport Pêcheur sur la participation des retraités à une APM aurait permis, s'il avait été suivi, de lever ce point bloquant majeur échappant totalement à L'Epaulette. Malheureusement, l'administration du ministère l'a balayé.

Pourtant L'Epaulette dispose d'un certain nombre d'atouts :

- une culture d'association ancienne ;
- un nombre d'adhérents d'active qui représente 14% des officiers de l'armée de Terre et des services communs (8,6% de ceux de la défense) ;
- une représentation déjà interarmées (à l'exception de l'air et la marine) ;
- un enracinement dans le corps des sous-officiers et même dans le vivier des militaires du rang.

Ces atouts ne doivent toutefois pas masquer ses faiblesses structurelles :

- réseau inadapté pour une APM ;
- manque de compétences, notamment dans le domaine juridique ;
- manque de disponibilité et faible participation de ses membres ;
- conservatisme.

À la lumière de tous ces éléments, il s'est agi dans une troisième phase de réflexion de déterminer ce que L'Épaulette POURRAIT faire et à quelles conditions, avant de choisir ce qu'elle VEUT faire.

Ce que L'Épaulette pourrait faire

Association ancienne d'officiers disposant d'un certain nombre d'atouts pour s'ouvrir à la nouvelle possibilité offerte aux militaires de se constituer en association professionnelle, L'Epaulette (comme les autres associations similaires) n'a jamais été sollicitée pour participer au débat ouvert sur le sujet. Comme déjà souligné, le projet de loi du ministère l'exclut même de cette possibilité de devenir une APM.

Des analyses conduites, il ressort que L'Epaulette dispose cependant d'un très large panel de possibilités pour essayer de prendre une part à la constitution d'une APNM. Par ordre décroissant de difficulté de mise en œuvre, ces possibilités pourraient être les suivantes :

Pos.1 : entrer en force dans le prochain dispositif, en agissant pour que la future loi votée lève les deux points majeurs de blocage que sont le statut mutualiste et l'éviction des associations comptant des retraités dans leurs rangs de la possibilité de devenir une APNM. En faisant preuve de réalisme, une telle demande a peu de chances de trouver un écho favorable chez les parlementaires, sauf peut-être si d'autres associations confrontées aux mêmes contingences se joignaient à cette action. Avant que toutes se soient mises d'accord, il y aura longtemps que la loi sera votée…

Pos. 2 : ne compter que sur les propres capacités de L'Epaulette à se réorganiser pour tenter d'éviter ces deux points de blocage rédhibitoires en changeant de statut et en créant deux branches distinctes (active et retraite) structurées en collèges de corps statutaires (officiers, sous-officiers, militaires du rang). Une telle opération prendra du temps, nécessitera de l'énergie et la constitution d'équipes de projet et réclamera la réunion d'une assemblée générale, sans préjuger ses autres incidences. En outre, il n'est absolument pas certain que toutes ces transformations suffisent à pouvoir faire accepter L'Épaulette (ou l'une de ses branches) comme APM. En cas d'échec, elles auraient au moins l'intérêt d'avoir rajeuni les structures anciennes ;

Pos. 3 : conserver le statut mutualiste et l'organisation actuels et créer une association dérivée sous statut loi de 1901, dont l'objet spécifique serait la défense des intérêts des militaires en matière de condition du personnel. La difficulté sera de s'assurer de la faisabilité juridique d'une telle opération et d'imaginer les liens qui pourraient unir les deux structures. Encore faudra-t-il ensuite obtenir l'agrément du ministère ;

Pos. 4 : assurer le parrainage d'une APNM en cours de constitution pour la faire bénéficier de l'expérience de L'Épaulette dans le domaine du fonctionnement associatif. Il s'agirait là d'une opération de quasi bénévolat car il est difficile d'en apprécier des « bénéfices » immédiats. En faisant preuve d'un optimisme forcené, cette action pourrait être considérée comme un investissement de long terme, quand le temps progressivement

estompera l'ostracisme de la loi en cours d'élaboration à l'égard des associations *« historiques »* et révèlera l'appui qu'elles peuvent fournir aux APNM dont le fonctionnement pâtira du peu de disponibilité de leurs membres. Encore faudra-t-il que celle-ci se « souvienne » de l'aide initiale qu'elle aura reçue… ;

Pos. 5 : admettre l'éviction par la loi de la possibilité de prendre part à la constitution d'une APM comme un fait inéluctable et ne rester qu'une association d'entraide d'officiers. La question qui se pose alors est celle de l'attitude des adhérents, d'active aussi bien qu'en retraite, de L'Épaulette. Il est vraisemblable que cela conduira à plus ou moins long terme à sa dissolution.

Pos. 6 : refonder une nouvelle association d'officiers dont l'objet n'aurait plus de surface sécante avec celui des APM, ce qui reviendrait en quelque sorte à la transformer en amicale.

Fondée dans un but d'entraide entre ses membres, L'Épaulette s'est de plus toujours attachée à relayer les attentes des officiers de recrutement interne et à attirer l'attention du commandement sur quelques situations individuelles, dans un parfait esprit de loyauté à l'égard de celui-ci. La nouvelle possibilité offerte aux militaires de se constituer en associations professionnelles et d'y adhérer pour défendre leurs intérêts en matière de condition du personnel remet en cause l'objet premier de L'Épaulette et son existence même dans la mesure où la loi, telle qu'elle s'élabore actuellement, lui dénie la possibilité de s'ériger en APM.

Une association n'existant que par son objet et la volonté de ses membres d'y adhérer et de la faire vivre par leur participation intellectuelle et matérielle, c'est à eux désormais, forts de ces analyses, de choisir le chemin qu'ils voudraient lui faire emprunter, en n'oubliant pas que, comme à la guerre, l'immobilité est le signe de la mort ou y conduit.

Tous les avis, remarques et suggestions sur un sujet qui à l'extrême concerne l'existence même de L'Épaulette seront examinés avec le plus grand intérêt par les membres du conseil d'administration qui, pour affermir leur réflexion, ont besoin de ce retour à faire parvenir par quelque moyen de communication habituel que ce soit. ■

Général de division (2s)
Christian Cavan - promotion général Kœnig EMIA 1970-1971

> Se retrouver au « CARRÉ DES OFFICIERS » le samedi 25 juillet lors du Triomphe 2015

Vous êtes tous invités à venir au « carré des officiers », cour Rivoli.

Le Triomphe des Écoles de Saint-Cyr Coetquidan se déroulera cette année le samedi 25 juillet. À cette occasion, j'ai proposé au général Antoine Windeck de rassembler les associations proches de Saint-Cyr en un lieu unique favorisant les rencontres et la convivialité, à proximité immédiate de la cour Rivoli. Ouvert sur l'extérieur, ce « carré des officiers » doit permettre à chaque visiteur d'y découvrir les différentes facettes de notre école et de son réseau, de se renseigner sur la scolarité à Saint-Cyr ou encore d'échanger autour d'un verre avec tel ou tel camanide de promotion.

Le plan suivant permet de visualiser l'organisation générale du « carré des officiers ». L'Épaulette y disposera bien entendu d'un espace pour présenter ses activités, avec une table et quelques chaises, ainsi que de l'électricité.

Pour permettre à tous les officiers qui viendront au Triomphe de se rencontrer, peut-être pourriez-vous diffuser cette information auprès de vos adhérents, en leur proposant de se retrouver au « carré des otïieiers » à l'occasion du prochain Triomphe ?

Si vous souhaitez obtenir davantage de précisions sur l'organisation générale, et / ou sur les moyens- mis à votre disposition, ou les questions d'ordres administratives, vous pourrez vous rapprocher de la directrice de la communication de la fondation, Séverine Bonnardel (severine.bonnardel@fef-sc.org - 06 65 24 10 16).

Restant, bien sûr, à votre disposition pour vous présenter plus en détail cet événement, et dans l'espoir que ce projet suscitera votre intérêt, je compte sur votre présence à tous. ■

Cyril Barth
DG de la fondation

L'Épaulette appuie cette initiative et invite ses adhérents à venir visiter ce carré des officiers.

Le carré sera sur la pelouse à l'angle de la rue du Souvenir, près de la cour Rivoli.

DR ESCC

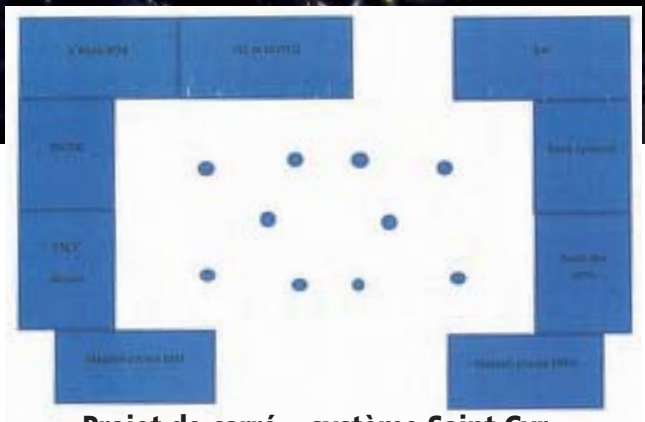

Projet de carré « système Saint-Cyr »

…

> Infos administratives et sociales

D'après MM. L. Ourliac et D. Wattez

Avec l'aimable autorisation de la Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints

CARTE DU COMBATTANT
La mesure des 120 jours en OPEX figure dans la Loi de finances 2015

L'Assemblée nationale a voté un assouplissement des conditions d'attribution de la carte du combattant, qui sera délivrée à partir d'octobre 2015 à tous les militaires ayant servi pendant au moins quatre mois en opération extérieure (cette mesure concerne les OPEX et pas seulement les séjours à l'étranger).

Le Secrétariat d'État aux Anciens Combattants précise que sont concernés tous les personnels depuis 1962 et pas seulement ceux qui seront dans ce cas à partir d'octobre 2015.

Selon le Secrétariat d'État aux Anciens combattants, 147 000 nouveaux bénéficiaires seront concernés par cette mesure annoncée dans la loi de finances 2015.

La carte du combattant, qui donne lieu à divers avantages sociaux, sera ainsi attribuée à tous les militaires ayant participé à une opération extérieure pendant au moins quatre mois (120 jours cumulatifs de présence). Il fallait jusqu'à présent avoir appartenu à une unité combattante pendant trois mois ou avoir participé à «des actions de feu ou de combat» pour en bénéficier.

Actuellement, la carte du combattant ouvre droit :

- à la retraite du combattant,
- au port de la croix du combattant,
- au Titre de Reconnaissance de la Nation,
- à la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'État qui bénéficie d'avantages fiscaux,
- à une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 75 ans, à la qualité de ressortissant de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG),
- au privilège de recouvrir le cercueil d'un drap tricolore.

LA VIE DU MONDE COMBATTANT
21) REVENDICATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS DANS LE CADRE DU BUDGET POUR 2015

- Monsieur Claude Bérit-Débat attire l'attention de monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur les revendications de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC). Ses représentants lui ont fait part de leur souhait d'obtenir plusieurs avancées dans le cadre de l'examen du projet de loi n° 2234 (Assemblée nationale, XIVe législature) de finances pour 2015. Parmi celles-ci figurent notamment un octroi plus facile des bénéfices de la campagne double, l'augmentation de la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité (PMI) - ce dernier étant gelé depuis 2005, le retour de la demi-part fiscale pour les veuves d'anciens combattants, la généralisation du droit à réparation pour l'ensemble des orphelins de guerre ou encore un meilleur accès à l'indemnisation pour les victimes des essais nucléaires. Ces revendications sont légitimes. Aussi, malgré un contexte budgétaire contraint, il lui demande que le Gouvernement puisse répondre positivement sur l'ensemble des points précisés et confirmer ainsi, plus encore, la reconnaissance de la Nation pour celles et ceux qui l'ont défendue.

Réponse. (J.O. Sénat du 4.12.2014) - Le budget pour 2015 des programmes de la mission interministérielle «Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation», placés sous la responsabilité du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, est l'occasion de poursuivre la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse de reconnaissance et de réparation à l'égard du monde combattant, celui d'hier comme celui d'aujourd'hui. Dans un contexte budgétaire contraint, le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 maintient l'ensemble des dispositifs budgétaires et fiscaux et intègre plusieurs mesures nouvelles ciblées qui renforcent les droits des anciens combattants, à la fois en faveur des publics les plus fragilisés (conjoints survivants, veuves des plus grands invalides de guerre, harkis) et au profit de la nouvelle génération du feu. S'agissant des bénéfices de campagne, ceux-ci constituent une bonification d'ancienneté prévue par le code des pensions civiles et militaires de retraite et par certains régimes spéciaux de retraite. Ce sont des avantages particuliers accordés aux ressortissants de ce code et de ces régimes, c'est-à-dire aux militaires ainsi qu'aux fonctionnaires et assimilés. L'attribution de la campagne double signifie que chaque jour de service effectué est compté pour trois jours dans le calcul de la pension de retraite. Ces bonifications s'ajoutent dans le décompte des trimestres liquidés aux périodes de services militaires ou assimilées au moment de la liquidation de la pension de retraite. Le décret n° 2010-890 du 29 juillet 2010 portant attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord accorde ce droit aux militaires d'active et aux appelés pour toute journée durant laquelle ils ont pris part à une action de feu ou de combat ou ont subi le feu, et s'applique aux seuls fonctionnaires et assimilés dont les pensions de retraite ont été liquidées à compter du 19 octobre 1999, date d'entrée en vigueur de la loi du 18 octobre 1999 qui a qualifié le conflit en Algérie de «guerre». Pour autant, comme il l'a déclaré à l'Assemblée nationale lors de l'examen du PLF pour 2015, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire est favorable à une réflexion sur l'extension éventuelle du bénéfice de la campagne double aux personnes dont les pensions ont été liquidées avant le 19 octobre 1999, dès lors qu'elles ont pris part à une action de feu ou de combat ou ont subi le feu en Afrique du Nord Concernant l'évolution du point de pension militaire d'invalidité, il convient de rappeler que depuis la modification de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) par l'article 117 de la loi de finances pour 2005 qui a porté réforme du rapport constant, la valeur de ce point est révisée proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat, à la date de cette évolution, et non plus de manière rétroactive comme dans le dispositif en vigueur auparavant. Cet indice est la référence pour l'évolution de la valeur du point de pension militaire d'invalidité. Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2005-597 du 27 mai 2005 qui avait fixé la valeur du point de pension militaire d'invalidité au 1er janvier 2005 à 12,89 euros en application de l'article R. 1 du CPMIVG, le point de pension militaire d'invalidité a été réévalué à plus de 20 reprises pour atteindre la valeur de 13,96 euros au 1er janvier 2014, conformément à l'arrêté du 17 septembre 2014 publié au Journal officiel de la République française du 26 septembre 2014. Ces dispositions permettent une revalorisation régulière des pensions militaires d'invalidité, de la retraite du combattant et de la rente mutualiste. Par ailleurs, le secrétaire d'État s'est engagé à veiller à la publication rapide, dès la fixation des nouveaux indices de l'INSEE, des arrêtés fixant la nouvelle valeur de ce point. En matière de fiscalité, il peut-être précisé qu'en application de l'alinéa f du paragraphe 1 de l'article 195 du code général des impôts, le quotient familial des personnes

âgées de plus de 75 ans et titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du CPMIVG est majoré d'une demi-part supplémentaire. Cette disposition est également applicable aux personnes âgées de plus de 75 ans, veuves de personnes remplissant toutes les conditions requises, ce qui suppose que le défunt a bénéficié, au moins au titre d'une année d'imposition, de la demi-part mentionnée ci-dessus. Il s'ensuit que les veuves des personnes titulaires de la carte du combattant n'ayant pas atteint l'âge de 75 ans ne peuvent pas bénéficier de cette demi-part supplémentaire. En effet, le maintien de la demi- part au bénéfice de la personne veuve, en cas de décès du titulaire de la carte du combattant après 75 ans, permet d'éviter que la perte de cette demi-part, dont elle bénéficiait avant ce décès, puisse la pénaliser. Il n'est en revanche pas équitable d'accorder par principe un avantage spécifique aux veuves de plus de 75 ans de personnes titulaires de la carte du combattant qui n'ont, elles-mêmes, jamais bénéficié de cette demi-part. Il convient d'ajouter que cet avantage constitue une exception au principe du quotient familial, puisqu'il ne correspond à aucune charge effective, ni charge de famille, ni charge liée à une invalidité. Dès lors, comme tout avantage fiscal, ce supplément de quotient familial ne peut être préservé que s'il garde un caractère exceptionnel, ce qui fait obstacle à une extension de son champ d'application. Il n'est pas envisagé de modifier ces dispositions. Par ailleurs, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire accorde une attention toute particulière à la demande d'extension des dispositifs mis en place par les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale, car il comprend la détresse et la souffrance de celles et ceux que la guerre a privés de leurs parents. Ainsi que le prévoit le CPMIVG, tout orphelin de guerre peut percevoir, ou a pu percevoir, une pension spécifique jusqu'à son 21e anniversaire. En revanche, l'indemnisation mise en place par les décrets de 2000 et 2004 est plus particulièrement destinée aux victimes de l'extrême barbarie nazie, qui renvoie à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir perdu un père ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. En effet, c'est fondamentalement le caractère particulièrement insoutenable d'extrême barbarie nazie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre États, qui est à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécution antisémites ou raciales, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans les circonstances définies aux articles L. 274 et L. 290 du CPMIVG. Ce dispositif doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de maintenir cette spécificité pour ne pas porter atteinte à la cohérence des deux décrets. Néanmoins l'examen de plusieurs dossiers a laissé apparaître la difficulté d'appliquer des critères stricts à des situations extrêmement diverses. La mise en œuvre de ces critères doit donc s'opérer de manière éclairée, afin de donner aux deux décrets leur pleine portée, dans le respect de leur ambition initiale d'indemniser la souffrance des orphelins dont les parents ont été frappés par cette barbarie. Enfin, le Gouvernement suit avec la plus grande attention le dossier relatif aux conséquences sanitaires des essais nucléaires français et a, notamment décidé l'indemnisation des personnes atteintes de maladies radio-induites provoquées par les essais nucléaires réalisés par la France, entre 1960 et 1996, au Sahara et en Polynésie française. La loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 modifiée relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français a ainsi créé un régime de réparation intégrale des préjudices subis par les victimes des essais nucléaires français, quel que soit leur statut (civils ou militaires, travailleurs sur les sites d'expérimentations et populations civiles, ressortissants français ou étrangers). Ce cadre juridique permet à toute personne atteinte d'une pathologie listées en annexe du décret n° 2014-1049 du 15 septembre 2014, qui a abrogé le décret n° 2010-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation concernant la défense et la sécurité nationale (LPM) a étendu à toute personne atteinte de l'une des pathologies, et ayant résidé ou séjourné sur la globalité du territoire de la Polynésie française, entre le 2 juillet 1966 et le 31 décembre 1998, la possibilité de solliciter une indemnisation. Au regard de cette évolution, il sera procédé à un nouvel examen des demandes d'indemnisation ayant fait l'objet d'une décision de rejet sur la base des délimitations concernant la Polynésie française par l'article 2 de la loi du 5 janvier 2010 dans sa version antérieure. Les demandes individuelles d'indemnisation sont soumises à un comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN). Il convient de rappeler, à cet égard que la LPM a élevé le CIVEN au rang d'autorité administrative indépendante, dotée d'un rôle décisionnel en matière d'indemnisation, et inséré dans la loi du 5 janvier 2010 des dispositions relatives à la composition de cet organisme, aux modalités de désignation de ses membres et d'exercice de leur mandat, propres à garantir son indépendance. Le CIVEN sera ainsi constitué de 9 membres, nommés par le décret, parmi lesquels au moins 5 médecins, dont l'un d'entre eux sera proposé par les associations représentatives de victimes, après avis conforme du Haut Conseil de la santé publique. Le CIVEN sera présidé par un conseiller d'État ou par un magistrat de la Cour de cassation, qui aura qualité pour agir en justice au nom du comité. Le requérant aura quant à lui la possibilité de défendre sa demande devant le CIVEN, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant. Par conséquent, lorsque les décrets de nomination des membres du CIVEN prenant en compte la nouvelle composition de cet organisme définie par la LPM auront été signés, il n'appartiendra plus au ministre de la Défense de décider d'attribuer ou non des indemnisations aux demandeurs sur le fondement des recommandations du CIVEN. Le CIVEN lui-même statuera sur les demandes. Il convient d'ajouter que depuis la loi de finances initiale pour 2014 et le rattachement de ce comité au programme 129 «coordination du travail gouvernemental» relevant du Premier ministre, les crédits de l'action 01 de ce programme permettent de prendre en charge les indemnisations versées aux victimes ainsi que les frais d'expertise médicale correspondants.

22) FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

3 juin 2014. - Monsieur Yves Jégo appelle l'attention de monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur le financement annuel des associations de combattants et victimes de guerre. En 2014, les associations ont constaté une nouvelle fois la diminution de leur budget annuel. Pourtant, l'allongement de la durée de vie voudrait que pour permettre les avancées significatives répondant aux attentes des anciens combattants et victimes de guerre, les budgets engagés les années précédentes soient suivis d'un effort équivalent. Aussi semble-t-il pertinent de rappeler le caractère atypique de ce financement. Il est effectué au titre du droit à la réparation et ne devrait par conséquent pas être rétroactif, au gré des disponibilités budgétaires. Au contraire, nous devons nous focaliser sur le service inaltérable de ces citoyens rendu à notre pays. Notre formation politique reconnaît la nécessité de réduire la dépense publique en période de crise économique mais des personnes qui ont fait la preuve de leur allégeance à leur pays, et pour qui une indemnité était prévue, ne peuvent être une variable d'ajustement. Dans le cadre du pacte de stabilité et compte tenu des nombreuses opportunités d'économies qu'il existe dans notre pays, le Gouvernement peut-il justi- ...

••• fier ces restrictions ? En restreignant ses moyens, le Gouvernement ne prive pas seulement l'Association d'une ressource nécessaire à son fonctionnement et à sa solvabilité. Il envoie à nos concitoyens le message catastrophique que l'engagement pour la France n'a de valeur que lorsque les comptes publics le permettent.

Réponse. (J.O. Assemblée nationale du 9.12.2014) - Le projet de budget de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » pour 2015 s'inscrit dans le cadre du projet de budget triennal 2015-2017 qui prend en compte la nécessité de l'effort collectif de redressement des finances publiques tout en préservant l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation au profit des anciens combattants et de leurs ayants cause. Les subventions de fonctionnement accordées chaque année aux associations du monde combattant participent pleinement de la reconnaissance de la Nation à l'endroit des anciens combattants ayant servi la France. À cet égard, le projet de loi de finances pour 2015, à l'instar de la loi de finances initiale pour 2014, ne prévoit aucune diminution des crédits destinés au versement de subventions aux associations et œuvres diverses prévues au programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du combattant ». En effet, malgré la diminution progressive du nombre d'anciens combattants, le soutien financier apporté aux associations sera maintenu au même niveau que depuis la loi de finances pour 2007, soit 0,26 M€. Le Gouvernement reconnaît ainsi la valeur de l'engagement de ceux qui ont combattu pour la France, de même que le rôle essentiel de leurs associations représentatives.

23) LA DATE DU 19 MARS

31 juillet 2014. - Monsieur Roland Courteau expose à monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire que le quarante huitième congrès départemental de l'Aude de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) a pris acte avec satisfaction de la décision d'officialiser la date du 19 mars, chaque année, comme journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Il lui indique également que les délégués ont demandé à l'unanimité l'abrogation du décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003 […]

Réponse. (J.O. Sénat du 4.12.2014) - Le décret n° 2003- 925 du 26 septembre 2003 a institué une journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre. Cette date est également mentionnée à l'article 2 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Par ailleurs, le Sénat a adopté, le 8 novembre 2012, la proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, qui avait été examinée et adoptée par l'Assemblée nationale le 22 janvier 2002. C'est ainsi que la loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, a été publiée au Journal officiel de la République française du 7 décembre 2012. Pour ce qui est de l'articulation de la date du 19 mars avec celle du 5 décembre, instituée par le décret du 26 septembre 2003 comme journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie - hommage auquel, en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 2005, sont, entre autres, associées les populations civiles victimes de massacres - il convient d'observer que la loi du 6 décembre 2012 ne procède pas à l'abrogation de l'article 2 de la loi du 23 février 2005. De même, il ne paraît pas possible de considérer qu'une abrogation implicite de cet article serait intervenue. En effet, celle-ci ne pourrait résulter que d'une incompatibilité en droit ou en pratique entre les deux textes. Or, tel n'est pas le cas. Rien n'empêche en effet qu'un même événement ou une même population fasse l'objet qu'un même événement ou une même population fasse l'objet de deux commémorations au cours d'une année. Le législateur a ainsi choisi, par la loi n° 2012-273 du 28 février 2012, d'ériger le 11 novembre en date de commémoration de tous les morts pour la France sans pour autant que cette journée d'hommage se substitue à celles déjà existantes. Au-delà des différents aspects de ce calendrier commémoratif qu'il n'est pas envisagé de modifier, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire souhaite que les témoins et acteurs de la guerre d'Algérie se placent désormais dans une perspective de respect, de solidarité et de rassemblement dans la recherche d'une mémoire apaisée. Sur un plan plus général, le secrétaire d'État suit avec, une particulière attention les questions liées aux commémorations et à la transmission de la mémoire des grands événements de notre histoire. Il peut être précisé, à cet égard, que les commémorations, qui bien souvent s'appuyaient sur les seules cérémonies, sont de plus en plus intégrées dans des cycles mémoriels au cours desquels sont utilisés de nombreux outils de communication tels des reportages télévisés, des films ou des expositions. Le public peut ainsi plus aisément replacer l'événement historique dans son contexte, lui donner une signification et donc en tirer des enseignements. De même, la participation des établissements scolaires aux actions de mémoire, avec la contribution du monde enseignant, permet d'assurer une continuité dans la connaissance des faits, qui est utile sur les plans à la fois historique et commémoratif, et favorise la transmission intergénérationnelle des valeurs défendues par les combattants au cours des conflits auxquels la France a participé.

FERMETURE DE L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DU VAL DE GRÂCE

- 30 octobre 2014. - Monsieur Pierre Laurent attire l'attention de monsieur le ministre de la Défense sur la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris dans le 5ème arrondissement. Cet hôpital, comme d'autres établissements du même type en France, constitue un élément majeur de la cohérence et du fonctionnement du service de santé des armées. Sa fermeture va inévitablement diminuer l'offre de soins de proximité à Paris et en Ile-de-France du fait de sa position centrale dans la capitale mais aussi dans le cadre de la mission du service de santé des armées et le soutien aux forces. Force est de constater que cette fermeture programmée s'inscrit dans une politique plus large sur la santé publique visant la contraction des hôpitaux publics notamment en région parisienne avec des effets préjudiciables sur l'offre de soins publique. Elle s'inscrit aussi dans le contexte d'une politique mise en oeuvre depuis de nombreuses années où la Défense et la sécurité de l'espace terrestre, maritime et aérien de notre République est délaissée au bénéfice d'interventions extérieures pour le compte de l'Organisation du Traité de PAtlantique-Nord (OTAN) dont le coût est d'environ un milliard d'euros annuellement. Du point de vue de l'intérêt général il est aussi à noter que la fermeture de cet établissement et les conséquences induites en termes de santé publique coûteraient sans doute plus cher à la collectivité nationale que les 180 millions d'euros estimés nécessaires à sa rénovation. Pour toutes ces raisons, nombre de personnels mais aussi de

citoyens se mobilisent pour la rénovation du Val-de-Grâce et le maintien de l'offre de soins présente sur le site. Il lui demande quelles suites il compte réserver à cette démarche.

Réponse. (J.O. Sénat du 11.12.2014) - Conformément aux orientations fixées par le Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale publié en 2013 et par la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, le service de santé des armées (SSA) s'est engagé, dans le cadre de son projet « SSA 2020 », dans une profonde réforme prenant en compte l'ambition stratégique de la France, la nécessaire contribution du service à l'effort de réduction des effectifs du ministère de la Défense, ainsi que l'objectif du maintien d'une médecine militaire d'excellence. À ce titre, le nouveau modèle hospitalier militaire, plus concentré sur sa mission de soutien des forces, plus impliqué dans son environnement territorial et plus différencié dans sa contribution à la réalisation du contrat opérationnel, sera organisé autour de deux composantes :

• les hôpitaux de plateforme, situés dans les régions Île-de-France et Provence Alpes Côte d'Azur, qui détiendront les compétences hospitalières nécessaires à la mise en œuvre d'une chaîne de santé opérationnelle complète et autonome. Ils seront capables de soutenir l'entrée en premier des forces sur tous les types de théâtres d'opérations, avec une très forte réactivité, et de prendre en charge les blessés et les malades rapatriés sur le territoire national ;

• les hôpitaux hors plateforme, qui contribueront à la relève des effectifs engagés sur des théâtres d'opérations stabilisés et à l'offre hospitalière militaire de soins de proximité. Dans ce contexte, l'offre de soins des HIA Percy et Bégin correspondant parfaitement aux besoins des armées, c'est autour de ces hôpitaux, entièrement rénovés, densifiés, inscrits dans leur territoire de santé et fortement complémentaires, que prendra corps la future plateforme hospitalière militaire d'Île-de-France.

Pour sa part, l'HIA du Val-de-Grâce n'a plus bénéficié d'une opération majeure de rénovation depuis 1979. Ses installations techniques sont vieillissantes, voire obsolètes, posant à terme la question de la poursuite d'exploitation au titre d'un établissement recevant du public. Dans de nombreux domaines, d'importants travaux seraient à entreprendre au regard des contraintes qu'impose la réglementation : mise aux normes en matière de sécurité incendie, réfection intégrale des réseaux d'eau, transformation de l'architecture interne de l'hôpital en fonction des critères de performance hospitalière en vigueur... En marge de l'adaptation capacitaire des plateaux techniques, le coût des travaux à effectuer a été évalué à 180M€, sur la base d'interventions pratiquées en milieu inoccupé, hypothèse favorable mais difficilement réalisable. En second lieu, l'offre de soins du Val-de-Grâce ne répond aujourd'hui que très partiellement aux besoins des armées : certaines spécialités ne contribuent ni directement ni indirectement à l'appui des forces : d'autres, comme l'orthopédie-traumatologie, cruciale pour le soutien opérationnel, font défaut et ne peuvent être implantées sur le site. Enfin, le Val-de-Grâce est situé dans une zone géographique (rive gauche de la Seine) sur laquelle sont présents de nombreux organismes de santé publics et privés. Dépourvu d'un service d'accueil des urgences, il contribue en fait de manière très limitée à l'activité médicale globale déployée sur ce territoire de santé. Le SSA a tenté de définir un nouveau projet médical pour cet HIA, en étroite concertation avec l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et l'Assistance publique Hôpitaux de Paris (AP-HP). Plus de 21 réunions se sont ainsi déroulées depuis le mois de mars 2013. Aucune des hypothèses envisagées n'est en définitive apparue de nature à concilier les besoins des forces armées, la politique régionale de santé et le plan stratégique de l'AP-HP. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le ministre de la Défense a opté en faveur d'un redéploiement vers les HIA Percy et Begin des activités hospitalières du Val-de-Grâce contribuant au soutien des forces, au titre de la réalisation du plan « SSA 2020 » et en cohérence avec l'accord-cadre signé le 16 octobre 2014 par le SSA et l'AP-HP, sous l'égide de l'ARS, tendant à garantir la pérennité et l'intégration de l'offre de soins hospitaliers militaires dans la région Ile-de-France, en conformité avec le schéma d'organisation des soins. Il est souligné que l'arrêt des activités cliniques pratiquées par l'HIA va de pair avec la pérennisation des activités militaires sur le site du Val-de-Grâce, qui incarne, depuis 1793, l'image de marque du SSA, abrite une prestigieuse école de formation et accueille de nombreux séminaires, réunions scientifiques et cérémonies militaires. La partie historique de l'emprise sera en effet réaménagée pour y héberger notamment, les futures directions chargées de l'enseignement, de la recherche et de l'offre de soins du SSA. La réussite de la transformation du SSA et en particulier de sa composante hospitalière repose sur le développement des actions de coopération entre le monde de la Santé et celui de la Défense. Résolument tourné vers l'avenir et les défis à relever, le SSA conserve avec le site historique du Val-de-Grâce l'un des symboles qui font sa fierté, son rayonnement et sa cohésion. ■

> Référent pour les officiers d'active
> Le lieutenant-colonel Jean-Marie Mosele

> Cumul d'une pension avec une rémunération d'activité

à compter du 1er janvier 2015

Application des articles L 84 et L 86*1 du code des pensions civiles et militaires de retraite issus des articles 19 et 20 de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014.

Suite à plusieurs demandes d'information relatives à l'article paru dans Vie pratique (p41) du numéro 188 de L'Épaulette, nous apportons les précisions suivantes (sources CNRM) :

Qui sera concerné ?

Le nouveau dispositif sera applicable aux seuls retraités civils dont la première pension, qu'elle soit de l'État ou d'un régime de retraite de base (CNAV, MSA, RSI, ...) prendra effet à compter du 1er janvier 2015.

Qui ne sera pas concerné ?

Ces nouvelles dispositions **ne s'appliqueront pas :**

• aux retraités dont la première pension, qu'elle soit de l'État ou d'un régime de base (CNAV, MSA, RSI) a pris effet avant le 1er janvier 2015 ;

• **aux retraités militaires, quelle que soit la date d'effet de la pension.**

Quelle activité sera visée ?

Les règles de cumul s'appliqueront pour toute reprise d'activité, quel que soit l'employeur, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Quels seront les effets des nouvelles dispositions ?

• Le cumul de la pension avec la rémunération d'activité sera autorisé avec un plafonnement de rémunération quel que soit l'employeur.

• Actuellement, le montant à ne pas dépasser par année civile est le tiers du montant annuel brut de la pension, majoré de 6 941,39€. Si la rémunération est supérieure à ce montant total, la différence sera déduite de la pension.

• La reprise d'activité n'ouvrira aucun nouveau droit à retraite quel que soit l'âge et quel que soit le régime de retraite (de base et complémentaire), malgré le versement des cotisations.

Nous rappelons à nos adhérents (en particulier ceux dont les conjoints, les parents ou les enfants ne sont pas militaires) que toute situation personnelle est particulière et complexe. Il faut se renseigner directement à :

Service des Retraites de l'État - Service des cumuls
Tél. : 081010 33 35

...

Association

> Soutien à la Fondation Lyautey

L'Épaulette soutient directement la Fondation Lyautey, elle a retourné ce bulletin accompagné d'un don.
Lyautey est une référence pour tous les officiers, une figure légendaire de l'influence pacificatrice et éducative française.
Nous vous invitons à soutenir la Fondation en remplissant le bulletin ci-dessous et en l'adressant à la Fondation avec vos dons.

Bulletin de participation

Courrier à : Boite Postale 13851 - 54029 Nancy Cedex
Tél : 03 83 25 12 12 - www.lyautey.fr - e-mail : chateau-lyautey@wanadoo.fr

M (nom prénom)....
Titre ....
ou Personne morale
Adresse ....
Code postal Localité
Téléphone E-mail

Siège social :
4, rue Amélie 75007 Paris
Reconnue d'utilité publique - décret du 31 mai 1937.

❑ **J'APPROUVE VOTRE ACTION** dont le but est de sauvegarder, entretenir, animer le château de Thorey-Lyautey, en tant que **lieu de mémoire,** de mener toute action pour honorer, faire connaître la vie et l'oeuvre exemplaire du Maréchal Lyautey et **transmettre son message.**

Le château restauré grâce aux dons a obtenu en septembre 2011 le nouveau
LABEL « MAISONS DES ILLUSTRES »

❑ **JE FAIS UN DON OUVRANT DROIT A LA RÉDUCTION FISCALE** pour permettre de poursuivre les actions entreprises et pérenniser ce qui a été accompli,
en un chèque joint d'un montant de /...../ Euros
libellé à l'ordre de **" FONDATION LYAUTEY "**

❑ J'ai noté que je recevrai, en mars/avril de l'année suivant l'année civile en cours, l'attestation nécessaire pour bénéficier de la **réduction fiscale** (actuellement **66 %** du versement), conformément à la législation en vigueur.
Les attestations des versements effectués en 2015 seront donc envoyées en mars/avril 2016 pour pouvoir être jointes à la déclaration des revenus de 2015.

❑ Je joins un commentaire et, éventuellement, les adresses de personnes à contacter.

Date et signature :

NOTA - La Fondation Lyautey ne comportant q'un conseil d'administration, **les ami(e)s du Maréchal** se retrouvent au sein de l'Association Nationale Maréchal Lyautey (même adresse), Certains y adhèrent moyennant une cotisation libre (25 € minimum) mais pour l'essentiel, elle regroupe les personnes physiques et morales qui font des dons à la Fondation Lyautey, propriétaire du patrimoine Lyautey et qui assume de lourdes charges d'entretien.

→ Il est établi que **les dons à la Fondation à partir de 50 € dispensent** de cotisation à l'Association Lyautey pour l'année du don.

Observation - *Un don de **50 € à la Fondation ne coûte en fait que 17** € après réduction fiscale et il dispense de cotisation à l'Association, alors qu'une simple adhésion sans avantage fiscal revient à 25 €..*

> L'Entraide à la CABAT

CABAT >>> Télécharger les infos sur le site : **http://www.defense.gouv.fr/terre/soldats-et-familles/soutien-des-blesses-et-des-familles-de-nos-disparus/cellule-d-aide-aux-blesses/cellule-d-aide-aux-blesses-de-l-armee-de-terre**

Extrême fight for heroes 3

Le 11 avril 2015, le gala *« Extrême Fight for Heroes 3 »* a permis de récolter une somme de 50 000 € au profit de l'association Terre fraternité qui vient en aide aux blessés de guerre. Ce gala hors-norme, organisé par les écoles militaires de Draguignan, a opposé les meilleurs combattants français en boxe thai et pancrace avec 5 ceintures mise en jeu.

Remise de chèque du Golf des Loges (4 février 2015) 3 mai 2015

A l'occasion d'une cérémonie organisée le 4 février dernier dans les salons du Gouverneur militaire de Paris aux Invalides, le général de corps d'armée (2S) Lemière a remis à Terre Fraternité un chèque de plus de 4.000 €. ■

DR TERRE FRATERNITÉ

> À la mémoire des disparus en Algérie

Pour quelques centaines de familles françaises, la guerre d'Algérie n'est toujours pas terminée. Ce sont celles des militaires de l'armée régulière qui ont été portés disparus de 1954 à 1964. Personne n'a jamais su ce qu'ils étaient devenus et leur corps n'a jamais été retrouvé, rendant impossible un véritable deuil. Aujourd'hui, plus de cinquante ans après la fin de cette guerre, personne n'est en effet capable d'en fournir une liste nominative ni même leur nombre exact (de l'ordre de 500, c'est-à-dire… environ un bataillon qui manque à l'appel).

Parmi eux, une trentaine d'officiers, de toutes les armées, du grade d'aspirant à celui de colonel.

Pour que la mémoire collective se réapproprie leur souvenir, le général (2S) Henry-Jean FOURNIER (65-67) vient de créer, avec quelques amis aussi choqués que lui de découvrir cette situation gardée sous silence, l'association SOLDIS ALGÉRIE.

Celle-ci s'est donnée pour mission de :

- dresser une LISTE nominative aussi complète que possible
- rédiger et publier un MEMORIAL, qui constituera une sorte de mausolée virtuel
- ultérieurement, élever un MONUMENT pour que leurs familles et les compagnons d'armes de ces disparus aient un lieu où se recueillir. Pour permettre la réussite de cette action, l'association SOLDIS ALGÉRIE fait appel à l'aide de L'ÉPAULETTE et de tous ceux qui pourraient communiquer des renseignements, des souvenirs, des photographies concernant ces oubliés de notre histoire.

Elle fait aussi appel à tous ceux qui souhaiteraient lui apporter une aide financière ou matérielle, notamment sous la forme d'une participation à la recherche dans les archives du Service Historique, à Vincennes et à Pau (prendre contact avec l'association qui peut également fournir un dossier expliquant les données de ce problème peu connu). ■

BULLETIN D'ADHESION
A L'ASSOCIATION « SOLDIS ALGERIE »
(à adresser à SOLDIS ALGERIE 15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX)
Tél. 05 53 53 12 42 Mél. soldis.algerie@orange.fr

Je, soussigné..... *(nom et prénom)*

demeurant..... *(numéro et nom de la rue)*

code postal ☐☐☐☐☐ .....

Tél.....Portable.....

Mail.....

☐ souhaite adhérer à l'Association SOLDIS ALGERIE et je verse une cotisation de 10 euros

☐ n'adhère pas mais je fais un don de .....euros

Date et signature

Merci de joindre votre chèque à l'ordre de SOLDIS ALGERIE

SAINT-CYR COËTQUIDAN

> Binomage 54e promotion de l'EMIA Promotion Capitaine Hervouët ESM2

Les promotions de l'EMIA 2 et de l'ESM2 ont le plaisir de vous faire part, par le biais de quelques images, de la journée du 19 février 2015 qui marqua l'officialisation du binomage entre les deux contingents d'élèves-officiers.

Cet événement est coutumier aux Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, permettant aux membres des deux formations de faire connaissance et de tisser des liens pouvant perdurer au-delà de la Division d'application.

Chaque cérémonial est différent, dépendant de l'action menée par les promotions, autonomes pour organiser l'événement.

La 54e promotion de l'Ecole militaire interarmes et la promotion Capitaine Hervouët décidèrent d'une volonté commune de conserver le format d'une imbrication symbolique pour la cérémonie, incluant en plus un après-midi d'activités de cohésion.

Un tournoi sportif fut organisé, sous forme de challenge. Afin de permettre un brassage des élèves, les équipes furent constituées de membres des deux formations, forçant un peu plus les Dolos ou Cyrards encore un peu perplexes du bien-fondé de l'activité, à sortir de leur réserve pour ne former qu'un bloc motivé pour s'approprier la première place sur le podium, le tout se faisant dans la bonne humeur. ■

Elève-Officier Le Gorec
Secrétaire du bureau
de la 54e promotion

> Le déroulé de la journée, ainsi que les dernières actualités sont visibles sur le site : www.emia54.fr. , rubrique Photothèque.

Après ces quelques heures de camaraderie, vint le temps de s'allier dans la tradition, une cérémonie associant la 2e brigade de l'EMIA au 2e bataillon de l'ESM, laissant place à un défilé commun des deux Écoles, entonnant le chant « Ceux du Liban », conjointement, sous le regard de l'encadrement de l'EMIA2 et de l'ESM2. En tête de la troupe, marchaient côte à côte le Grand Prévôt et le Père Système, marquant ainsi l'officialisation du jumelage.

DR EMIA2/ESM2

Le défilé fut suivi d'un cocktail dînatoire, occasion pour les promotions jumelles de converser et passer un moment de détente devant la prestation des groupes de rock de chaque formation.

EMIA 54E PROMOTION

> Anciens et futurs « Dolos », familles ou visiteurs,

Bienvenue sur le site de la 54e Promotion de l'École Militaire Interarmes

Incorporés en août 2014, les Dolos de la 54 sont heureux de vous accueillir sur cet espace ouvert à tous. Au fil des différentes rubriques, vous en apprendrez plus sur l'histoire de notre école, sur les différentes activités, sur l'actualité de la promotion, et vous retrouverez aussi sur l'espace multimédia nos photos et vidéos.

Stage d'aguerrissement à Lorient.

> *Stage d'aguerrissement à Lorient*

Afin de préparer les élèves officiers de la 54e promotion de l'EMIA au stage au Centre d'Entrainement en Forêt Équatoriale (CEFE) en Guyane, un stage d'aguerrissement était organisé à Lorient du 9 au 12 février 2015. Nous tenons à remercier l'ESCC/DIRCOM pour les photos de la galerie.

DR ESCC/DIRCOM

Stage d'aguerrissement au centre d'entrainement en forêt équatoriale.

> *Stage d'aguerrissement au centre d'entrainement en forêt équatoriale*

Les élèves officiers de la 54e promotion de l'Ecole Militaire Interarmes de Coëtquidan (EMIA) ont effectué un stage d'aguerrissement au centre d'entrainement en forêt équatoriale (CEFE) du 3e régiment étranger d'infanterie (REI), stationné en Guyane du 31 mars au 12 avril 2015. L'objectif de ce stage consiste à mettre les élèves dans des situations extrêmes afin qu'ils puissent appréhender le commandement et la cohésion dans des situations où la fatigue, le stress et l'effort poussent l'individu au bout de ses limites.

Merci au CMM 3e REI pour les photos.

> *Tournoi sportif des grandes écoles militaires*

Le tournoi sportif des grandes écoles de la Défense (TSGED) est le rendez-vous sportif annuel des écoles d'officiers et des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de la Défense. Ce tournoi, organisé par le CNSD (Centre National des Sports de la Défense) se déroulait le 21 et 22 mars 2015 sur le campus de l'École Polytechnique. Les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan étaient présentes avec plusieurs élèves qui représentaient l'ESM et l'EMIA dans plusieurs disciplines sportives.

> *Nuit des sports de combats*

Le mardi 10 mars 2015 au soir s'est déroulée la dernière épreuve du challenge Henri Mallet. L'EMIA conserve la coupe pour une nouvelle année. Félicitations à tous les combattants. ■

DR ESCC/DIRCOM

...

> Assemblée générale de la Cardonne le 28 avril 2015 à Bordeaux

Notre assemblée générale s'est tenue le 28 mars 2015 à Bordeaux. Pierre Péchambert a assuré la préparation matérielle de la journée permettant ainsi à l'assemblée générale de se tenir au sein de la Caserne Xaintrailles dans de très bonnes conditions. Les 33 participant(e)s se sont retrouvés autour d'un café d'accueil préparé par Pierre soient 17 officiers de la promo et 16 épouses ou accompagnantes. Avant de lancer l'assemblée générale le colonel commandant la base de défense, stationné à Xaintrailles, nous a présenté l'organisation et le fonctionnement de celle-ci, sorte d'usine à gaz dont nos armées ont le secret !

La réunion s'est ensuite déroulée conformément à l'ordre du jour proposé pendant que les épouses sous la conduite de Dominique Péchambert visitaient le musée d'Aquitaine au centre-ville. L'apéritif et l'excellent déjeuner pris au « Bistrot du musée » ont donné du temps à chacun de redérouler le film des 40 années écoulées depuis notre entrée à Coëtquidan, en passant par la traditionnelle remontée du Mékong. Une grande partie de l'après-midi a été consacrée à la visite du centre de Bordeaux et de ses quais « relookés » guidée par Pierre Péchambert pour la majorité des présents et de la visite du Nouveau Stade de Bordeaux pour une dizaine de personnes sous la houlette de Dominique Fondacci (président du Stade Bordeaux Atlantique). Ces visites ont été très appréciées ; Pierre Péchambert et Dominique Fondacci ont été remerciés et félicités comme il se devait. Des photos prises au cours de la journée seront mises sur le site

Ces retrouvailles ont été comme à l'accoutumé des plus cordiales et chaleureuses ; à l'évidence ces rencontres sont toujours de grands moments chargés de souvenirs et empreints de nostalgie ; merci également aux épouses qui nous ont accompagnés tout au long de cette journée.

Depuis la dernière réunion promotion de mai 2013 qui s'est tenue à Tours à l'occasion de l'adieu aux Armes du dernier officier de la « Cardonne » encore en activité (G. de Tarlé), une réunion bureau élargie aux résidents de la région de Vannes s'est déroulée à Crac'h chez Olivier Aujay de la Dure. Les activités de ce deux dernières ont surtout consisté à maintenir les liens au sein de la promo (nouvelles, décès, site …), également avec le colonel Pabst actuel secrétaire de la promotion Garigliano et la famille du capitaine Cardonne. A la demande du fils du capitaine Cardonne le président avait pris contact avec la mairie de Roderen (68800)-village libéré le 10 décembre 1944 par la 3°compagnie du 5° RTM commandée par le capitaine Cardonne- pour faire baptiser la place du village du nom de notre parrain ; des désaccords sur le sujet au sein du conseil municipal ont fait capoter le projet. Toutefois tous les 10 décembre une cérémonie patriotique se tient à Roderen pour commémorer l'événement.

Les liens de la promo Site promo

Création d'un nouveau site de promotion (www.cardonne.net) : le site initial mis en place et suivi par Jean-Pierre Biguet a été fermé l'an dernier, étant « planté » et devenu obsolète. Un nouveau site, moins élaboré, a été ouvert par le président (qui n'a aucune connaissance particulière en informatique) à partir de données proposées sur internet. Sans être ambitieux il permet de garder les contacts au sein de la promo à travers notamment un forum et un album photos (sécurisés). Il coûte 80 € par an pour garder le nom (35€) et éviter d'y voir des annonces publicitaires (45€).

Garigliano

Le colonel Guy Pabst secrétaire de la Garigliano a envoyé au président le bulletin n° 114 en décembre 2014 et une lettre d'information en mai 2014.

Au nom des officiers de la Cardonne le président envoie un courrier à la réception des bulletins ainsi que les vœux annuels.

La promotion Garigliano invite le président à la réunion annuelle qui se tient chaque année en mars aux Invalides (messe + pot dans les salons du Gouverneur). Un camarade parisien est sollicité pour représenter la promotion à cette activité.

Famille Cardonne

Comme chaque année depuis le décès de madame Cardonne, Jean-françois Cardonne présente ses vœux par téléphone et donne des nouvelles de sa famille.

Dans le rapport moral j'ai relaté les problèmes soulevés par l'idée de baptiser la place de Roderen du nom du Capitaine Cardonne.

Épaulette

De très bonnes relations sont entretenues avec L'Épaulette et notamment le général Marc Delaunay, le délégué général de L'Épaulette et bien sûr avec le rédacteur en chef Paul Moreaux de la Cardonne.

Il est rappelé à ceux de la promo qui ont une expertise nationale ou internationale d'envoyer à Paul des propositions d'articles afin de contrebalancer des écrits parfois approximatifs de nombreux « experts » civils qui n'en ont souvent que le nom.

EMIA

La 54° promotion de l'EMIA a été incorporée en août 2014. Les sabres ont été remis le 15 novembre en même temps que les casoars de la promotion parallèle de Saint Cyr par le CEMAT.

Cette promotion est composée de 81 EOA dont 6 féminines, 75 français et 6 internationaux (EOI).

La formation académique dispensée débouche sur l'obtention d'un diplôme du niveau licence (décret du 15 avril 2010).

La promotion général Delayen est actuellement en deuxième année. ■

Colonel (er) Jacky Nicaise

DR PROMOTION CARDONNE

Merci à nos camarades Péchambert (organisation de l'AG) et Fondacci (visite du stade) pour leur excellent accueil.

> Groupement des Pyrénées-Orientales (66) Journée départementale du 19 février 2015

DR GRPT 66

L'excellent établissement « Le Globe » à Saleilles nous a accueillis à l'occasion de notre journée départementale annuelle.

Le lieutenant-colonel Francis Liebgott (IA, Promotion Dalat 1986-1988), nouveau délégué militaire départemental, était excusé.

Le général (2s) Pierre Pirson, délégué de la Saint-Cyrienne pour les Pyrénées-Orientales et le commandant (H) Jacques Ogier, président de la Fraternelle, pour la région Languedoc-Roussillon avaient répondu favorablement à notre invitation.

Un hommage a tout d'abord été rendu aux disparus des trois associations ainsi qu'à nos camarades tombés en OPEX et à ceux victimes de l'accident aérien du 26 janvier 2015 en Espagne.

Nos effectifs se sont sensiblement amenuisés avec le départ de quatre officiers d'active, un décès et une démission.

Le général (2S) Bernard Josz, adhérent de L'Épaulette et président du Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales, a fait le point sur les besoins financiers et en bénévoles de ce remarquable outil pédagogique ouvert aux scolaires et à tout public.

Le président, empêché pour raisons de santé de se rendre à Paris le 7 février, a pu en faire un bref aperçu grâce aux informations reçues du Siège.

Les 21 participants ont entonné le chant de L'Épaulette avant qu'un apéritif et un succulent repas (veau des Pyrénées oblige) leur soient servis en clôture de cette journée conviviale, à laquelle nos compagnons absents pour différentes raisons ont été associés. ■

Colonel (H) Christian Talarie
CS- EMA – Capitaine Vergnaud – 1972-1974
Président du groupement des Pyrénées-Orientales

> Groupement du Gers (32) assemblée générale

Le colonel (er) Saint-Martin avait pris la présidence du groupement 32 en 1992.

Lors de notre assemblée générale du 20 mars dernier, à Monfort (32), puis, au restaurant la Grignotière.

Le 20 mars 2015, les membres du groupement de L'Épaulette du Gers, se sont donné rendez-vous à Monfort (32), au restaurant la Grignotière, pour leur annuelle assemblée générale (AG).

Cette AG s'est déroulée dans le souvenir omniprésent de notre camarade Gérard Saint-Martin, décédé subitement une dizaine de jours auparavant.

Le colonel (er) Saint-Martin avait pris la présidence du groupement 32 en 1992 et l'avait confiée au lieutenant-colonel (er) Sire en 2004. Durant cette période, il n'a jamais ménagé sa peine pour rassembler les officiers de recrutement semi-direct résidant dans le Gers. Ses indéniables qualités humaines le prédisposaient tout naturellement à cette entreprise. Dans ce département, pour lui berceau familial, il avait su tisser des liens très forts entre les adhérents du groupement 32. Mais son rayonnement ne s'arrêtait pas aux limites de la Gascogne puisque son érudition et ses travaux d'historien lui avaient conféré une grande notoriété dans l'Hexagone et même au-delà de L'Atlantique. Avec son livre « Les Plaines d'Abraham » relatant principalement la dernière bataille livrée par les armées françaises au Canada et gagnée pour l'honneur par le chevalier de Lévis devant Murray le 28 avril 1760 il a tenu à rétablir des vérités trop souvent occultées. De plus sa profonde connaissance des blindés et de leur emploi au cours de la Seconde Guerre mondiale lui valaient d'être maintes fois sollicité pour des conférences de grand renom.

Le colonel (er) Saint-Martin nous a quittés dans la nuit du 8 au 9 mars 2015 nous laissant en proie à une grande tristesse et à une incommensurable solitude. Son ombre a plané tout au long de cette AG qui pour une fois ne s'est pas parée de ses habits de fête même si la bonne humeur, comme il l'aurait souhaité, était de mise. ■

Colonel (er) Jean-Paul Pierre
EMIA-Promotion général Koenig (1970-1971) ...

...

> Le groupement Gironde (33) accueilli par le 13e RDP pour sa journée annuelle de tradition

DR GRPT GIRONDE

Notre groupement bien accueilli par le 13e régiment de dragons parachutistes.

En ce début de l'année 2015, le groupement Gironde a renoué avec ses habitudes, en tenant sa réunion de tradition le samedi 14 février au quartier Sauvagnac du camp de Souge, où il était accueilli par le 13e régiment de dragons parachutistes.

La journée a débuté par un service religieux, en hommage à nos disparus. La magnifique chapelle du 13, récemment réhabilitée avec goût et sobriété par l'amicale du régiment, offrit un cadre magnifique à l'office célébré par l'aumônier, le père Pierre d'Armand de Chateauvieux.

Malgré une météo capricieuse, près de trois douzaines de camarades épargnés par la grippe très sévère en gironde se sont retrouvés dans la salle de cinéma du camp. Invité par le groupement, le Général de division (2S) Paul Farbos, délégué de la Saint-Cyrienne pour la Gironde, nous a fait l'amitié d'assister à ce rendez-vous de tradition.

L'intervention initiale du Président de groupement visait à présenter le programme de la journée et à remercier les différents prestataires. Ce fut l'occasion de remercier particulièrement le colonel (er) Michel Berard, qui après 18 ans de bons et loyaux services, a souhaité quitter ses fonctions. Le Président rappela à tous combien le groupement Gironde lui était redevable pour avoir durant toutes ces années participé à l'organisation de toutes les manifestations amicales ou de tradition et lui remis une lettre de félicitations du Président national.

Ce fut au tour du chef de bataillon Rémi Carcel, officier adjoint du 13°RDP, à travers son organisation et ses missions actuelles. Pour nombre de ses auditeurs, le souvenir du régiment remontait plutôt au temps de son implantation à Dieuze !

Le thème central de la journée concernait la plateforme CAP2 C et sa fonction complémentaire du dispositif institutionnel. Le service que les camarades d'active peuvent attendre de la structure inter association et le rôle que peuvent y jouer les retraités à son profit furent rappelé par le Président. Le lieutenant-colonel Alain Le Diabat, chef du Pôle Défense Mobilité de Bordeaux, compléta le propos en présentant l'Agence de Reconversion de la Défense et son antenne de Bordeaux. A en juger par les questions et les contacts pris à cette occasion, il ne fait aucun doute qu'il a su intéresser tout son public.

Le point d'orgue de la journée fut la venue et l'intervention du général de division Christophe de Gouttes, commandant la Région Terre Sud-ouest. Le général évoqua le plan armée de Terre du CEMAT, ainsi que la volonté de l'armée de Terre de se réapproprier le territoire national et les conséquences que l'on peut attendre du rapport PECHEUR sur « le droit d'association professionnel des militaires ».

Un repas de qualité et magnifiquement préparé par l'équipe des personnels du GSBdD détachés au 13 devait clôturer cette journée très appréciée de tous. ■

Colonel (er) Gérard de Maillard
Président du groupement Gironde
EMIA-Général Brosset-1973-1974

> L'Épaulette chez les fantassins journée d'information

Le général Emmanuel Maurin, commandant en second des écoles militaires de Draguignan (EMD), commandant l'école d'infanterie, invitait le 8 Avril 2015 les associations patriotiques à participer à une journée d'information: la FSALE, AALP, KOUMIA, ANAT, ANORI, AAAEAI, FNAC, FNAOM-ACTDM, ANCCORE Cherchell, SAMLE, UNP-Var Est, Le Souvenir Français-Var et... l'Epaulette !

Tout commence à 9h00, autour d'un café agrémenté de petites viennoiseries, par une très belle matinée printanière ; j'y retrouve avec joie le CNE Alain Franc, correspondant EI de l'Epaulette et qui nous accompagnera une bonne partie de la journée. Une demi-heure plus tard, au rez-de-chaussée de la Tour de commandement, nous inaugurons la plaque « Cherchell » (années 1942-1962) où s'était repliée l'école d'infanterie lors de la seconde guerre mondiale. S'en suivit un dépôt de gerbe au monument aux morts de l'école d'infanterie. Nous nous sommes ensuite retrouvés en amphi de prestige général Laurier pour écouter le général Maurin nous présenter un panorama des dernières évolutions de l'infanterie ainsi que l'impact que les OPEX et les OPINT pourraient avoir sur les réflexions en cours concernant le nouveau modèle envisagé de l'armée de terre « au contact ». Mais chuuuut…. ! L'école d'infanterie représente en volume une grosse compagnie, soit 150 personnes. Elle est essentiellement composée de deux grandes entités : la division formation infanterie (DFI, dirigée par le colonel Yvan Gouriou) et la direction des études et de la prospective infanterie (DEPI, commandée par le colonel Michel-Henri Faivre)- pour encadrer et former 350 stagiaires en permanence pour un total annuel de 2000. L'ensemble des actions de formation (plus de 1000!) se répartit, en nombre, équitablement entre celles de cursus et celles d'adaptation. L'école est normalement soutenue dans sa mission par l'unité d'appui à la formation des EMD (UAF) et le partenariat avec les régiments. Ce dernier a été très perturbé depuis le début de l'année 2015 tant par l'intensification du plan Vigipirate (Sentinelle) liée aux attentats de janvier que par les théâtres d'opérations extérieures. La DEPI est chargée des études générales de l'arme (équipements, organisation, doctrine, RETEX) et du pilotage de domaine infanterie (évolution des actions de formation et parcours professionnels). C'est dans le

DR GRP 06-83

Le général Maurin entouré des présidents d'associations devant les fleurons de l'infanterie : ... le maréchal Juin... et le VBCI.

salon Empire, autour d'un buffet royal, que fut pris le repas en commun. Après cette immersion dans le présent et le futur de l'infanterie, notre voyage dans le temps nous a ramenés sur les pas de nos anciens, en salle d'honneur de l'infanterie. Si l'école d'infanterie s'est installée en 2010 à Draguignan pour former avec l'école d'artillerie les EMD, le musée de l'infanterie a provisoirement rejoint avant provisoirement Saint Astier. L'avenir de sa localisation fait encore l'objet d'études dans lesquelles l'argent reste le fil directeur. À l'instar du musée de l'artillerie, colocalisé avec son école, il me paraît souhaitable que la dracénie accueille son musée de l'infanterie au sein des EMD, distantes d'une vingtaine de kilomètres du musée des troupes de marine de Fréjus (SMIDOM) et de la crypte où repose le général Bigeard (Mémorial des Guerres d'Indochine). Cette superbe salle d'honneur n'a pas pour unique vocation l'exposition d'anciens équipements, règlements et autres insignes ; elle est le lieu pédagogique où chaque instructeur de la DFI, où chaque chercheur de la DEPI, où chaque élève ou stagiaire vient trouver la source de son inspiration pour murir sa réflexion. Cette salle d'honneur est aussi le lieu de recueillement des actifs et des anciens, pour la mémoire de ceux qui ne sont plus, hommes et unités : au centre de la salle qui fait office de crypte, se dresse un pied d'estale surmonté d'un cadre contenant la photo du CCH Moana Heiarii (126e RI), mort le 5 novembre 2014 en RCA.

Comment terminer cette journée d'information sans voir et toucher les fleurons du matériel qui équipent notre infanterie : le VBCI et les équipements Félin, en attendant l'achèvement de la panoplie avec Griffon ! Pour plus de détails, je vous renvoie à la lecture de l'excellent magazine réalisé au sein même de l'école d'infanterie : « Fantassins » ! Pour prendre congé de ses invités, notre hôte nous a proposé un dernier regroupement autour de lui, devant les emblèmes de l'infanterie, le maréchal Juin puis le VBCI.

Alors quid de l'infanterie ? 19 régiments (8 sur VBCI et 11 sur VAB, dont 4 TAP et 3 Alpins), à 4 compagnies, à 4 sections de 4 groupes, soit 12 800 combattants débarqués qui, comme le disait le ministre de la Défense dans une allocution récente, « sont au taquet ! ».

Et quid de l'école d'infanterie ? Dans un nouveau contexte où l'ennemi a évolué (OPEX, attentats), la mission évolue, interalliée, dans des conditions très rustiques (RCA), très médiatisées (Mali), dans des zones surdimensionnées où le combat est parfois à très courte distance, où l'autonomie est de rigueur et où la subsidiarité s'impose notamment du fait de réarticulations très rapides jusqu'au niveau de la section et où la maîtrise de la robotique devient indispensable. L'école de l'Infanterie est au niveau de ce challenge : excellence de l'outil de formation pour une aptitude d'emblée des chefs d'infanterie maîtrisant le combat débarqué au contact, aptes à être également immédiatement des chefs interarmes.

Jeune lieutenant, on m'apprenait que l'infanterie était l'arme des 300 derniers mètres. Aujourd'hui, elle se définit comme l'arme du combat débarqué, **l'arme de la fonction contact qui intègre des unités des autres fonctions opérationnelles.** L'infanterie, une maturité assumée !

Merci au général Maurin commandant l'école d'infanterie ainsi qu'à ses cadres pour cette superbe journée et notamment au LCL Paul Rascle, notre « gentil organisateur », chef de la cellule Synthèse Infanterie. ■

LCL (R) Michel Allo
Président du groupement 06-83
EMIA - promotion LCL Félix Broche
1979-1980

> Remise des prix 2014-2015 aux lieutenants de l'infanterie

Le 13 février 2015, le général Emmanuel Maurin, commandant en second des écoles militaires de Draguignan (EMD) et commandant de l'école de l'infanterie, recueillait en amphi, au cours d'un cérémonial solennel, le choix du régiment au sein duquel chaque futur lieutenant souhaitait ardemment servir. Les représentants locaux d'associations d'officiers étaient invités à cette occasion : la Saint-Cyrienne (général « 2S » Lureau, représentant le général « 2S » Litique), la Légion d'Honneur (général « 2S » Vigreux) et L'Épaulette. « Ah, la cuvée 2015, c'est carré comme à l'armée ! », me disait l'autre ! Passons !

Parmi les 93 officiers élèves français de la division d'application de l'infanterie de la promotion 2014-2015 (plus 12 étrangers), ceux d'origine « semi-direct » l classés au premier rang de leur catégorie se sont vus attribuer un prix accompagné d'un mot de félicitations signé de notre président national, le général de corps d'armée (2S) Hervé Giaume.

Ce prix se composait cette année de deux ouvrages parmi quatre œuvres remarquables :

• la vie et la carrière du général de corps d'armée Alain Le Ray qui réalisa son premier fait d'armes en 1940 ...

> Groupement du Gers (32)
> Hommage au colonel Gérard Saint-Martin

DR

**Ltn Gérard Saint-Martin Février 1962.
Algérie. Ligne Morice PK Y27.
4e Chasseurs d'Afrique.**

Enfant de troupe de 1943 à 1949, le jeune Gérard Saint-Martin acquiert à l'École Militaire Préparatoire de Billom, au cours de ces années difficiles, le goût du travail, l'amour du drapeau et la volonté de servir la France.

En 1949, le jour de ses 18 ans, il s'engage au 2e Hussards, à Orléans.

Brigadier-chef puis maréchal-des-logis, au cours de cette même année, il rejoint le 4e Régiment de Spahis Marocains, à Fès.

Durant 4 ans, il sert comme jeune sous-officier dans ce régiment.

Il gardera toute sa vie de cette affectation un profond attachement aux traditions de l'Armée d'Afrique.

En 1953, il rejoint l'Ecole des Sous-Officiers de Strasbourg, puis intègre l'ESMIA au sein de la promotion lieutenant-colonel Amilakvari.

À la sortie de l'ESMIA, il choisit l'ABC et rejoint Saumur.

Il sert ensuite au 8e chasseur d'Afrique, puis au 4e chasseur d'Afrique où il commande un escadron blindé sur la ligne Morice.

Là, sa détermination à combattre les ennemis de la France lui vaut une citation.

En 1962, il commande un escadron au 11e cuir. Il sert ensuite au 2e Chasseurs d'Orange, puis, de 1966 à 1971, aux écoles de Coëtquidan comme professeur de pédagogie.

En 1971, il est affecté au 8e Hussards d'Altkirch, puis, en 1974, à Baden-Baden, en RFA.

De 1988 à 1990, il dirige le Centre de Sélection de Tarascon. À l'issue, il sert au Commandement des Ecoles de l'Armée de Terre comme chef du bureau Organisation-Finances. Commandant en 1970, lieutenant-colonel en 1976 et colonel en 1980, il prend sa retraite de l'armée le 25 janvier 1988 après 45 années passées sous l'uniforme. Il se consacre alors à l'histoire militaire. Il réussit son DEA en 1989, puis, en 1994, il soutient avec succès sa grande thèse de doctorat : « le concept blindé français des années 30. De la doctrine à l'emploi ».

À partir de cette thèse, il conçoit un magnifique dytique.

Cet ouvrage de référence publié chez Economica est distingué par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Il travaille ensuite sur la fin du Canada français et publie un passionnant ouvrage traitant des batailles des plaines d'Abraham, mettant en valeur les figures héroïques des derniers défenseurs de cette colonie d'Amérique.

Docteur en histoire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, le colonel Gérard Saint-Martin s'en est allé le 8 mars 2015 vers la maison de son Père alors qu'il rédigeait un nouvel ouvrage sur les batailles du Canada français.

Tous ceux qui le connaissent garderont de lui le souvenir de son érudition, de son courage discret, de son panache sans tapage, de son goût du travail fignolé dans le moindre détail et de sa fidélité. ■

Texte extrait de l'éloge funèbre prononcé par le Général (2s) Robert Meille

> Groupement de Corse (2A - 2B) Hommage à l'ingénieur général Joseph Antoine Santini

Le bulletin complet a été adressé à tous les membres de la promotion. Le Groupement de L'Épaulette/Corse fait part du décès de l'ingénieur général Joseph Antoine Santini .

L'intéressé est décédé le 10 avril 2015 à Appietto en Corse du Sud a été inhumé le 14 avril dans cette localité proche d'Ajaccio. Le Groupement était représenté par son président et les officiers qui résident à Ajaccio.

Ingénieur général Joseph Antoine Santini

Né le 26 décembre 1918 à Appietto (Corse du Sud) Joseph Antoine Santini participe à la campagne de France en 1939-40 en qualité d'officier de réserve dans les Forces Terrestres Antiaériennes. Nommé sous-lieutenant d'active en octobre 1942, il prend part, toujours dans les Forces antiaériennes, au débarquement de Provence en août 1944 puis aux campagnes de France, d'Alsace et d'Allemagne.

Pendant quinze ans il servira dans l'artillerie de marine, notamment en Indochine (1946-1949) puis en Afrique Équatoriale Française et en Afrique Occidentale Française.

En 1961, par suite d'infirmité oculaire, il est admis dans le Matériel où il commande l'Établissement Régional du Matériel de Greswiller (57) avant de devenir adjoint au Directeur du Matériel de la 6° Région militaire à Metz. Promu ingénieur général, il fait valoir ses droits à pension de retraite en septembre 1974 et se retire dans son village natal. C'est dans sa 97° année qu'il s'éteint à son domicile le 10 avril 2015.

Marié et père d'un enfant, chevalier de la Légion d'honneur en 1965, officier de l'ordre National du Mérite en 1972, titulaire de la Croix de guerre 1939-45, le général Santini était ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs et Breveté de l'Enseignement Militaire Supérieur Scientifique et Technique. ■

**Pour le Président régional,
le LCL (h) Raoul Pioli**

> Groupement du Finistère (29) Hommage au lieutenant-colonel Martial Le Goff

Accueil profane de Martial. Nous voici rassemblés aujourd'hui pour accompagner Martial vers sa dernière demeure.

D'ores et déjà, un très grand merci de vous être joints à nous physiquement ou par la pensée.

Pour ceux qui l'ont peu connu, nous nous proposons de résumer brièvement son parcours.

Né le 29 septembre 1948 à Primelin, Martial passe ses premières années à Gentilly puis revient dans le cap-Sizun.

Il fait ses études au lycée de la Tour d'Auvergne à Quimper et s'engage dans l'armée de terre en 1968 comme pilote de char à Carpiagne. Il rejoint par la suite, le Valdahon ou il devient sous-officier. En 1971, il épouse Gilberte dont il aura deux filles Christelle et Catherine.

En 1980 il intègre une école d'officier à Saumur. Il sera chef de peloton de chars à Rambouillet puis commandant à Carpiagne.

A l'issue de son temps de commandement il choisit de servir dans le corps technique et administratif à Compiègne et mène de front des études universitaires qui lui permettent d'obtenir un doctorat d'histoire. Il termine sa carrière à l'état-major de Rennes avec le grade de lieutenant-colonel.

Il est nommé chevalier dans l'ordre national du mérite.

Il prend sa retraite en 2000 et s'investit beaucoup dans le monde associatif militaire où il prend des responsabilités au sein de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite et assure la présidence du groupement 29 de L'Épaulette (juin 2009 à septembre 2014) et de la fondation maréchal de Lattre. Il consacrera également beaucoup de son temps à ses petits-enfants : Yannis, Alexandre et Antoine qu'il apprécie grandement.

Sa grande passion fut la lecture qui lui permettait d'étancher son immense soif d'apprendre.

Nous retiendrons de Martial sa très grande opiniâtreté, sa probité, sa disponibilité au service des autres, sa gentillesse et son sourire. ■

> RÉSEAU DE L'ÉPAULETTE

Un réseau associatif au service des officiers

> Maréchal un jour

Vous trouverez les derniers conseils sur le blog du général (2s) Jean-François Delochre : http://marechalunjour.unblog.fr

HOTLINE

SYNTHÈSE de DOSSIER – ÉPREUVE du CONCOURS d'ADMISSION à l'ÉCOLE de GUERRE

Remarques sur la nouvelle épreuve de synthèse du concours EDG 2016

La nouvelle épreuve de synthèse du concours de l'école de guerre diffère assez nettement de celle ayant cours aujourd'hui encore. Cette épreuve sera commune aux trois Armées et au Commissariat.

Cette différence de forme et de fond a des conséquences directes sur la méthode actuellement enseignée, sur les conseils donnés et les préconisations faites par les préparateurs.

Sur la forme

La durée d'épreuve est réduite à 3h00 (5h00 actuellement), mais le dossier passe de 90 à 30 à 40 pages.

La fiche conserve un volume moyen de 900 mots, donc proche ou identique au total actuel de 800 à 900 mots (650 pour la fiche et 150 à 250 pour l'avis selon l'armée). Cependant ce volume ne concerne maintenant que la seule fiche car il n'y a plus d'avis personnel (en fait remplacé par des propositions à inclure dans le développement).

Il est par ailleurs précisé que l'ensemble ne devra pas dépasser 3 pages manuscrites. D'expérience, cette contrainte semble peu compatible avec la fourchette imposée de 810 à 990 mots. Ce point sera vérifié au cours du cycle pour une éventuelle adaptation. Un volume de 4 pages est souhaitable pour ne pas transformer l'épreuve, contre l'esprit des directives, en un exercice de calligraphie compactée!

Le document attendu est *« de forme libre »*. Cette forme libre concerne la présentation et la structure de la fiche. Cette précision est importante pour l'accompagnement des candidats qui sera plus « indicatif » que « directif » en ce qui concerne la forme. On retrouve dans le rapport du jury 2014 une expression qui semble bien résumer l'approche attendue : *« pas de formalisme hiérarchique »* !

Sur le fond

L'extrait d'instruction stipule également que *« le sujet, [est] de portée générale »*. L'instruction n'est pas disponible au moment de la rédaction de cet article. On peut cependant vraisemblablement s'appuyer sur le périmètre antérieur, défini en 2013 et repris en 2014, des épreuves du concours : « Les sujets sont choisis dans les domaines qui concernent la défense, comprise dans son sens le plus large, les grands problèmes d'intérêt militaire ou général, ou des sujets de société portant sur les domaines d'études suivants: relations internationales, droit public français, politique générale de la France, affaires internationales, regards sur le monde contemporain et sciences et techniques. »

De même, le texte transmis ne parle pas d'idée maîtresse mais de *« problématique » ;* la différence d'approche est fondamentale car avec l'IM on répond à une question, avec *l*a problématique on la formule. *La problématique* est la question à laquelle le rédacteur va tâcher de répondre.

Dans ce cas, le développement présente la *« problématique »,* et des « propositions » apportent des réponses possibles au problème posé. C'est cette orientation que suggère l'extrait de directive. L'abandon de l'idée maîtresse a été confirmé par la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS). Dans ce schéma, on retrouve en fait cette réponse synthétique à la problématique en conclusion, comme c'est le cas dans la forme actuelle de l'exercice pour la reprise de l'Idée maîtresse.

La construction de la fiche est donc assez différente de celle retenue aujourd'hui. Je reconnais là, pour y avoir travaillé en 2013-2014, un modèle proche de la « note de synthèse » des commissaires, même si dans cette épreuve les propositions étaient isolées du corps de la note.

Par ailleurs, le texte transmis précise que le candidat pourra composer *« en s'aidant aussi de ses connaissances personnelles et de sa propre analyse »*. Après contact avec la DEMS, il apparaît qu'une fiche entièrement construite à partir du fonds personnel serait totalement recevable sous réserve d'être « argumentée et crédible ». Position à suivre dans le détail dès parution des textes officiels et des instructions de chaque armée et service.

Enfin, on reconnait dans le projet la « patte » de l'école d'état-major qui demande aux stagiaires de ne pas être analytiques mais prospectifs et donne comme modèle de structure de la fiche d'état-major : CONSTAT – PROBLEME(S) – PROPOSITIONS. On risque, avec ces orientations, confirmées elles aussi par la DEMS, d'arriver à un travail assez standard, reprenant systématiquement le schéma précité (c'est déjà la tendance des candidats issus du DEM ou ayant exploité les documents de l'EEM).

Bref, on est là dans un mélange de plusieurs types de documents aux effets encore incertains sur les modalités de correction et d'évaluation des candidats. Plus qu'une synthèse de dossier, la nouvelle épreuve ressemblera davantage à un travail de culture professionnelle avec documentation. Les plus anciens d'entre nous retrouverons là le souvenir d'épreuves de feu l'ESG1. Ah, ce balancier qui ne cesse de revenir… sacrée gravité !

Pour terminer, nous n'avons pas, bien évidemment, d'archive des sujets réels. Aussi il faut imaginer, en attendant la première épreuve réelle en juin 2016, ce que pourrait être la forme générale de ces futurs sujets pour la préparation pertinente de nos candidats. ■

JFD 04/05/2015

Retrouvez d'autres informations sur le blog :
http://marechalunjour.unblog.fr

... > Prix de la reconversion des militaires « Édition 2015 »

http://entreprisespartenairesdeladefense.fr/prix-de-la-reconversion

> Avril : Lancement du « Prix de la reconversion des militaires » Édition 2015

Placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense, le « Prix de la reconversion des militaires » est organisé par l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense en liaison avec Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense.

Ce prix a pour objectif de récompenser un projet de création ou de reprise d'entreprise par un personnel militaire en situation d'activité inscrit ou non dans un parcours reconversion devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après la remise du prix.

Le prix est remis à Paris par le ministre de la Défense, ou son représentant.

Le jury du prix est composé de deux parlementaires, de deux représentants de Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense, du chef de la Mission Retour à la Vie Civile des Officiers Généraux (MIRVOG) et de praticiens du monde de l'entreprise.

Les prix remis aux lauréats sont composés d'une couverture médiatique et de produits et prestations offerts par les sponsors et destinés à être une aide pratique dans le cadre de la création ou de la reprise d'une entreprise.

Participer au « Prix de la reconversion des militaires »

Créé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense et placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense, le « Prix de la reconversion des militaires » récompense chaque année un projet de création ou de reprise d'entreprise, y compris au titre du congé de création ou reprise d'entreprise, par un personnel militaire en situation d'activité, inscrit ou non dans un parcours reconversion, devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après la remise du prix.

L'idée est d'agir à plusieurs niveaux :

- contribuer à la diffusion de la notion de « reconversion » au sein de la Défense ;
- permettre aux militaires désireux de créer ou de reprendre une entreprise de réfléchir à leur projet en s'appuyant sur un dossier de travail complet ;
- Fournir aux deux lauréats du prix des prestations utiles (et non une simple aide financière) dans le cadre de leur projet de reconversion ;
- Mieux faire connaître au monde de l'entreprise, notamment des PME, le sujet de la reconversion au sens large ;
- Donner aux lauréats un véritable label, notamment vis-à-vis des organismes financiers, pouvant contribuer à leur projet. ■

Le dossier du prix 2015 sera disponible sur les sites :

Entreprises partenaires de la défense
•
Défense mobilité
•
et Mirvog

Participation et inscription date limite -Dossier et Règlement- le 15 septembre 2015

Pour télécharger le dossier du Prix 2014 : http://entreprisespartenairesdeladefense.fr/images/stories/telechargement/Dossier_et_r%C3%A9glement_Prix_de_la_reconversion_des_militaires_Edition_2014.pdf

Reconversion une éducation à revoir :

Deux témoignages qui fixent les enjeux de la réussite d'un projet, par une formation diversifiée fondée sur une évaluation professionnelle des expériences et des échecs. L'atout des réseaux professionnels par son attractivité, demeure indispensable.

Par le lieutenant-colonel (H) Jair Sauveur, officier dans l'ALAT à Pau et, depuis près de 20 ans, à la tête de son agence immobilière ORPI à Lescar.

La reconversion : toute une éducation à revoir... « savoir aller au bout de ses projets, sans craindre l'échec ».

Lorsqu'en 1992, le capitaine Jair Sauveur a quitté son poste de chef des services techniques du 5e RHC à Pau, il a été promu commandant de réserve. Son engagement pendant les sept années suivantes à la tête du bureau opérations instruction (BOI) du 49e régiment d'infanterie de Lannemezan l'a aidé à gérer sa reconversion. Depuis une vingtaine d'années, il dirige sa propre agence immobilière du réseau ORPI à Lescar.

Engagé dans l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) en mars 1967 à l'âge de 18 ans après un passage au lycée militaire d'Autun, il intègre l'école nationale des sous-officiers d'active à Saint-Maixent avec l'idée de quitter l'armée au bout de cinq ans. Son esprit « aéro » lui permet d'y briller pendant près de vingt ans. Il acquièrt toutes les qualifications techniques et militaires de la branche et huit années plus tard accède à l'épaulette dans le corps des officiers techniciens, toujours dans l'ALAT. C'est dans cette spécialité qu'il exerce en Allemagne, en France puis en Afrique. De 1983 à 1985, il vit une expérience professionnelle exceptionnelle en coopération comme patron d'un détachement mixte armée de terre - armée de l'air au sein de l'assistance militaire technique (AMT) auprès de la République de DJIBOUTI. Après son temps de commandement de capitaine à Nancy, en 1989, Jair Sauveur rejoint dans son élan l'Ecole d'Etat Major. Conscient de la lente évolution de sa carrière future et constatant alors un début de compression des effectifs d'officiers dans l'armée de terre, il envisage un nouveau tournant dans sa vie qu'il concrétisera par son départ de l'ALAT en 1992. Malgré sa détermination, la certitude inébranlable de pouvoir mener à bien ses projets, malgré les enseignements acquis dans ses activités soutenues d'officier de réserve, une longue période de reconversion l'attend. Cinq années de doutes et de tâtonnements avant d'endosser son costume de chef d'entreprise qu'il arbore encore aujourd'hui.

DR

À l'école des réseaux

Pour trouver ses marques dans le monde civil, Jair Sauveur a su compter en priorité sur l'amitié et l'expérience de ses collègues officiers de réserve qui lui ont enseigné l'importance des réseaux professionnels et la nécessité de diversifier ses sources. Dans l'association paloise des dirigeants commerciaux de France (DCF) à laquelle il a adhéré en 1994, il s'est appuyé sur des professionnels aguerris d'horizons divers, a découvert des entreprises, rencontré des responsables d'affaires de tous niveaux.

Au Lyons' club qu'il a rejoint en 2010, il a trouvé de nouveaux amis, avec lesquels il partage des valeurs communes d'entraide, de solidarité et d'assistance. Deux associations, pour lesquelles il a vécu comme un honneur d'assumer un temps la charge exigeante de président.

Le lieutenant-colonel (H) Jair Sauveur, de 1983-1985 AMT auprès de la République de Djibouti.

DR

Trois questions à Jean-François Jair Sauveur

Quel était votre état d'esprit à votre départ de l'institution en 1992 ?

Lorsque j'ai quitté l'armée, je ne savais pas ce que j'allais faire. Mais j'ai toujours été guidé par ma confiance en moi, par la certitude de pouvoir réaliser ce que j'allais entreprendre. Une certitude confortée par les éloges exprimés par ma hiérarchie tout au long de ma carrière militaire. Pourtant, de 1992 à 1997, j'ai connu l'échec, mais j'ai aussi appris à découvrir le monde tel qu'il est et non pas tel qu'il apparaît au travers des prismes déformants qui s'imposent dans le monde militaire. A ce moment là, il s'agit de remettre les curseurs sociétaux à la bonne place, de découvrir et de savoir par exemple ce que l'on peut attendre des réseaux et comment en tirer le meilleur parti. J'ai tiré à cet égard beaucoup d'enseignements sur la collecte et le traitement de l'information, le travail en équipes hétéroclites, les rythmes intenses et décalés lors de mon activité dans la réserve au 49e régiment d'infanterie.

De Pau à Lescar, comment avez-vous vécu votre reconversion ?

J'ai commencé à travailler dans une société de gestion de patrimoines où j'ai appris les techniques commerciales, les finances et le droit. Mais l'entreprise a fait faillite un an après mon arrivée, en 1993. Après une année peu satisfaisante dans une compagnie d'assurance, j'ai pris une année sabbatique pour construire ma maison à Lescar. La proximité de la gestion du patrimoine avec l'immobilier m'a permis d'intégrer une agence indépendante à Lourdes que j'ai rachetée à l'issue de ma seconde année d'activité. Par le jeu d'achat de participations, de créations et

...

Henry Billaudel conseiller sûreté en mission au Yémen, puis nommé délégué à la direction de la Sûreté auprès du siège du Groupe Total pour l'Afrique subsaharienne.

DR

••• de cessions de parts, j'ai constitué ma propre entreprise qui compte aujourd'hui huit salariés. J'ai maintenant 66 ans et envisage sereinement de me retirer.

Quels enseignements avez-vous tiré de votre parcours et quels conseils pourriez-vous prodiguer aux candidats actuels à la reconversion ?

Lorsque l'on quitte l'armée, il ne suffit pas de suivre des formations pour exercer un nouveau métier. C'est une culture complète à acquérir pour appréhender un environnement civil totalement différent. Je ne crois pas qu'il y ait une méthode infaillible en la matière. Il faut juste accepter le risque de l'échec, de faire du sur place un temps, puis de repartir à zéro. Personnellement, j'ai été guidé par trois principes : se connaître soi-même, ne pas craindre l'échec et savoir se remettre en question. ■

Une reconversion « sans couture »

Par le Colonel Henry Billaudel, officier durant 25 années partagées entre les unités opérationnelles de Légion étrangère d'une part et les structures régionales et centrales de commandement de l'armée de Terre. Il est aujourd'hui délégué Afrique subsaharienne à la Direction de la Sûreté du Groupe Total.

« Pour réussir sa reconversion, il faut être motivé, convaincant et adaptable »

Après 27 ans de services et un petit mois de transition seulement, le colonel Henry Billaudel démarre en septembre 2008 une nouvelle carrière dans l'industrie pétrolière. Consultant sûreté pour Total au Yémen, cet ancien officier supérieur originaire du nord-est de la France, est depuis 2012 délégué pour l'Afrique subsaharienne à la Direction de la Sûreté du Groupe.

Engagé à 20 ans comme sous-officier dans la cavalerie, Henry Billaudel rejoint en 2003 l'école militaire de Strasbourg pour préparer le concours de l'EMIA. A l'issue de sa formation à Coëtquidan, il choisit l'infanterie, puis intègre la Légion étrangère où il servira comme lieutenant et capitaine pendant huit ans. Alternativement, il servira au centre opérationnel de l'état-major de l'armée de terre, puis au SIRPA terre. Sa formation à l'École de guerre, de 1998 à 2000, lui permet ensuite de devenir Directeur des opérations de 2000 à 2002 puis, de 2004 à 2006, chef de corps de la prestigieuse 13ème demi-brigade de la Légion étrangère. A l'issue de son temps de commandement, il devient responsable régional du recrutement à l'Etat-major de la région terre nord est à Metz. Il quitte l'institution en août 2008 avec le grade de colonel.

DR

Trois questions à Henry Billaudel

Comment avez-vous géré la transition entre l'institution et votre poste de direction dans le groupe pétrolier ?

J'ai forgé ma décision de partir au cours de mes deux dernières années de services à l'Etat-major de Metz et ai effectivement quitté l'institution l'été suivant. Je souhaitais à l'époque m'orienter vers le monde agricole et avais par ailleurs décidé de m'implanter à Reims. Après quelques mois de préparation, j'ai reçu, entre mai et août, trois propositions de postes. La première pour travailler dans une coopérative agricole (alors en difficulté), la seconde du conseil général de la Marne pour un poste de directeur du réseau routier et, enfin, une troisième pour une mission de consultant sûreté auprès du groupe Total. Cette dernière offre, que j'ai finalement retenue, consistait en un poste de conseiller sûreté au Yémen, assumé à partir de fin septembre, en rotation avec un camarade également ancien officier supérieur. Le poste prévoyait des missions successives de 4 semaines sur place à Sanaa, suivies de 4 semaines de repos. J'ai peu hésité dans mon choix, car c'est l'offre qui m'a semblé la plus « attractive et amusante ». Début 2009, la situation au Yémen ne s'améliorant pas, le Groupe m'a proposé le poste de directeur de la sûreté de la filiale que j'ai accepté avec un rythme de résident sans famille, soit des périodes de 6 semaines sur place puis de 2 semaines en France. Parallèlement, j'ai été intégré aux effectifs de Total durant l'été 2010. J'ai rejoint en 2012 le siège du Groupe ou j'occupe depuis deux ans et demi maintenant la fonction de délégué sûreté pour l'Afrique subsaharienne et les 28 pays où le groupe est présent.

Quelle aide avez-vous reçu de l'institution lors de votre phase de reconversion et sur quels réseaux vous êtes-vous appuyé ?

J'ai bénéficié en début d'année d'un stage d'orientation des hauts niveaux organisé par l'ARCO. Il était constitué de deux sessions de trois jours. Je disposais donc ensuite de près de six mois pour trouver un nouvel emploi. Mes supérieurs ont, dans l'ensemble, trouvé mon départ

> Le Service Appui Reconversion (SαR) Cellule interne d'appui à la reconversion des officiers > http://cap2c.org

un peu prématuré. Finalement, j'ai reçu peu d'aides au départ de l'institution, mais n'en ai ressenti, ni manque, ni rancœur.

J'ai trouvé rapidement une autre orientation professionnelle en m'appuyant essentiellement sur mon réseau personnel. Mes camarades de la réserve m'ont procuré plusieurs opportunités d'embauche : le directeur du conseil général de la Marne était alors un officier de réserve et la perspective d'emploi pour le groupe Total m'a été transmise par un sous-officier du bureau de reconversion de la Légion étrangère qui avait servi sous mes ordres.

Quels enseignements avez-vous tiré de cette phase de changement d'orientation professionnelle et quels conseils pourriez-vous prodiguer aux candidats actuels à la reconversion ?

Après 27 ans de services, je suis parti heureux de mon parcours dans l'institution et de l'apparition rapide de perspectives d'emploi pour les quinze années suivantes. Je pense être parti au bon moment. La sûreté est une activité professionnelle bien adaptée à la reconversion de militaires !

Pour réussir sa reconversion, la motivation me semble un paramètre essentiel. J'ai trouvé la mienne, une fois ma décision prise. Père de 5 enfants, je savais alors que je n'avais pas d'autre choix que de trouver rapidement une nouvelle orientation professionnelle.

Le réseau que j'ai construit a été un élément essentiel dans mes démarches. Par comparaison, une réponse à des offres d'emploi ne sert pas à grand-chose, selon moi.

La capacité à convaincre est, selon moi, un élément fondamental. Il faut avoir un projet professionnel précis et viable dans un monde civil très différent. Cela nécessite donc une faculté d'adaptation importante car, de prime abord, un colonel de Légion étrangère, n'a pas forcément une image de souplesse idoine dans le monde civil… Je ne bénéficiais donc pas d'un chèque en blanc lorsque j'ai été recruté, et ai dû faire preuve d'une réelle adaptabilité pour réussir dans ce nouvel environnement. ■

> Que pouvez-vous faire pour soutenir notre action ?

Les partenariats :

- Avec des cabinets extérieurs et des agences spécialisées,
- Avec les associations soeurs (AEA, AEN, Saint-Cyrienne, ASCVIC, ANOCR),
- Avec la réalisation de notre journée annuelle reconversion au Cercle Saint-Augustin. La communication : Avec la plateforme CAP2C et les différentes publications de l'association (magazine L'Épaulette, sites web L'Épaulette, CAP2C…).

L'équipe de référents

Organisée selon une double logique, de métier/spécialité et de tranche d'âge, l'équipe des référents du SAR apporte conseils et accompagnements professionnels aux officiers en phase de reconversion. À ce jour, l'association regroupe près de 60 référents, anciens militaires ou réservistes, professionnels en activité dans des secteurs diversifiés.

Vice-président « Appui Reconversion » :
> Bertrand-Louis Pflimlin
Responsables :
> Marc Delaunay (Journée CAP2C, pilote réseau SαR)
> Albane de Certaines (pôle CAP2C)
> Maryse Brégy (pôle SαR)
> Eric Hiller (outils SαR et CAP2C)

Que pouvez-vous faire pour soutenir cette action ?
> Nous joindre pour renforcer nos rangs.
> Relayer l'information.
> Mettre à jour les informations vous concernant
des informations complémentaires SαR figurent sur les sites :
L'ÉPAULETTE et CAP2C
Contact SαR > Tél. : 01 41 93 36 18
sareconversion@lepaulette.com

Notre réseau professionnel regroupe

> **Les organismes institutionnels** (EMA, EMAT, DRHAT, ARD/« Défense Mobilité »).

> **Les autres associations de grandes écoles militaires :** AEN, AEA, Saint-Cyrienne, ASCVIC, ANOCR et, comme partenaire, l'association Implic'action.

> **Plate-forme CAP2C :** fédère les associations et oriente les demandeurs vers leur association « légitime » et l'ARD. Dirigée à tour de rôle par chaque association, pour une période de 2 à 3 ans, le pilote pour 2014 et 2015 est L'Épaulette.

Responsable : GCA (2s) Hervé GIAUME, président national de L'Épaulette.

La cellule communication du SαR

> Est placée sous la responsabilité de Paul Moreaux, rédacteur en chef de la revue.
> Anime la partie « Appui Reconversion » du site et du blog.
> Prend en compte les pages « vie professionnelle » de la revue L'Épaulette, incluant des :
> Articles
> Fiches techniques
> Actualités
> Liens Réseaux
> **Attend vos articles, photos et autres contributions contact : sareconversion@lepaulette.com ou paul.moreaux@sfr.fr**

CARNET

MARIAGES

> *Lieutenant-colonel (H) Christian* **GUINARD**, secrétaire de la promotion Narvik (EMIA-67/68) avec Madame Françoise VERNAY, le 25 mars 2015 à Bordeaux.

> *Sous-Lieutenant David* **JÉKÉ** (EMIA-Général Delayen-13/15), petit- fils du Colonel (er) Daniel JÉKÉ (ART-OR) et de Madame, fils du Lieutenant-colonel Marc JÉKÉ (TDM/INF-EMIA-Lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny-84/85) et de Madame, avec Mademoiselle Quitterie DAVOINE, le 2 mai 2015 à Nouic.

> *Grégoire,* fils du Colonel Charles **ABALLÉA** (INF-EMIA-Valmy-88/90) et de Madame, avec Mademoiselle Domitille CLAISSE, le 27 juin 2015 à Troissy.

> *Sophie,* fille du Lieutenant-colonel (er) Denis **STOREZ** (GEN-OR-78) et de Madame, avec Monsieur Jean-Vianney VAILLANT, le 18 juillet 2015 à Saint-Malo.

> *Claire*, fille du Lieutenant-colonel (er) Jacques **ALLAVENA** (ABC-EMIA-Centenaire-80/81) et de Madame, avec Monsieur Jean-Christophe MONIN, le 8 août 2015 à Saumur.

> *Alexandre* **LAPLACE,** Elève Officier à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, fils du Colonel (er) François **LAPLACE** (ABC-EMIA-Lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny-84/85), administrateur et président du groupement de Maine et Loire de L'Épaulette, et de Madame, avec Mademoiselle Angélique BOUTTIER, le 8 août 2015 à La Flèche. ■

> L'Épaulette adresse ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.

NAISSANCES

> *Victor,* premier petit enfant du Colonel (H) Régis **MEUNIER** (EMIA-Libération de Strasbourg-68/69), au foyer de Franck et Nathalie MEUNIER, le 7 août 2006 à Strasbourg.

> *Sixtine,* sixième petit enfant du Colonel (er) Jean **WEBRE** (INF-EMIA-Centenaire-81/82) et de Madame, au foyer de Marine et Guillaume WEBRE, le 3 août 2014 à Digne-les-Bains.

> *Raphaël,* deuxième petit enfant du Colonel Charles **ABALLÉA** (INF-EMIA-Valmy-88/90) et de Madame, au foyer de Diane et Pierre-Yves ABALLÉA, le 18 décembre 2014 à Flers.

> *Anselme,* septième petit enfant du Colonel (er) Jean **WEBRE** (INF-EMIA-Centenaire-81/82) et de Madame, au foyer du Lieutenant Ambroise REMY (Cyr-promotion CBA Bulle) et de Madame, le 30 janvier 2015 à Colmar.

> *Charles* et *Alexis,* petits-fils du Capitaine (er) Xavier **ROUSSEAU** (OAEA-Lieutenant Laffitte-77/78) et de Madame, au foyer de Florence ROUSSEAU et Ludovic TESSON, le 10 mars 2015 à Paris.

> *Lola,* deuxième petit enfant du Colonel (H) Régis **MEUNIER** (EMIA-Libération de Strasbourg-68/69), au foyer de Franck et Nathalie MEUNIER, le 11 mars 2015 à Strasbourg.

> *Rosalie,* troisième enfant du Capitaine (®) Albane DELORT (OSC/S) et du Capitaine Damien **DELORT** (Cyr-promotion Général de Galbert), dix-septième petit enfant du Lieutenant-colonel (er) Charles de CERTAINES (ABC-EMIA-Général Marceau-72/73) et de Madame, quinzième petit enfant du Général de corps d'armée (2s) Dominique DELORT (Cyr - promotion Lieutenant Colonel Brunet de Sairigné), président de La Saint-Cyrienne, et de Madame, le 12 mars 2015 à Versailles.

> *Judith,* quatrième petit enfant du Colonel (er) Steve **VIDIC** (EMIA-Lieutenant Chezeau-77/78) et de Madame, au foyer de Jocelyn VIDIC et Elfie BOGAERTS, le 21 mars 2015.

> *Chloé et Eloïse,* vingt-sixième et vingt-septième arrière petit enfant du Lieutenant-colonel (er) Guy **KLEPPER** † (TDM-Poitiers-39), dix-huitième et dix-neuvième arrière petit enfant du Général (2s) Michel **LAFITTE** † (TDM-ESMIA-Maréchal de Lattre-51/52) et de Madame, quatrième et cinquième petit enfant du Lieutenant-colonel (er) Pierre **KLEPPER** (INF-EMIA-Général Laurier-78/79) et de Madame, au foyer de Marian et Agnès VASILE, le 2 avril 2015 à Montréal (Canada).

> *Diane,* deuxième enfant du Capitaine Nicolas **CAMBIER** (TRS-OSC-03) et de Madame, le 8 avril 2015 à Berstett.

> *Hugo,* petit-fils du Lieutenant-colonel (er) Pascal **TRUSCH** (EMIA-Lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny-84/85) et de Madame, arrière petit-fils du Lieutenant-colonel Gilbert TRUSCH † (EMA-Hollemaert-62/63) et de Madame, au foyer de Virginie et Matéo SCHMITT, le 9 avril 2015 à Nancy.

> *Eden,* huitième petit enfant du Colonel (er) Yannick **VIARD** (GND-EMIA-Général Kœnig-70/71), au foyer de Tiffany VIARD, le 13 avril 2015 à Libourne.

> *Emmanuel,* quinzième petit enfant du Colonel (er) Emmanuel **ALIS** (TRS/CTA-EMIA-Serment de Koufra-62/63) et de Madame, au foyer de Jérôme et Isabelle SIFFRINE, le 16 avril 2015 à Arras.

> *Constance,* petite-fille du Lieutenant-colonel Xavier **BRÉHIER** (GEN-EMIA-Lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny-84/85) et de Madame, au foyer de Wilfried et Elodie BRÉHIER, le 16 avril 2015 à Saint-Mandé.

> *Isaure,* vingt-neuvième arrière petit enfant du Lieutenant-colonel (er) Guy **KLEPPER** † (TDM-Poitiers--39), vingtième arrière petit enfant du Général (2s) **Michel LAFITTE** † (TDM-ESMIA-Maréchal de Lattre-51/52) et de Madame, sixième petit enfant du Lieutenant-colonel (er) Pierre **KLEPPER** (INF-EMIA-Général Laurier-78/79) et de Madame, au foyer du Lieutenant Ivan EPHRITIKHINE (Cyr-CES Franconville-08/11) et de Madame, le 11 mai 2015 à Grasse. ■

> L'Épaulette adresse ses félicitations aux heureux parents et grands-parents.

DÉCÈS

> Lieutenant-colonel (er) Lucien **PICARD** (INF-EMIA-Indochine-46/47), le 20 janvier 2013 à Dijon.

> Général de division (2s) Alfred **KOPF** (INF-OR-43), en 2014 à Vesoul.

> Lieutenant-colonel (er) Gérard **KILQUE** (ART-ESMIA-Extrême-Orient-50/52), en 2014 à Vallauris.

> Colonel (er) Jean-Paul **MARCADET** (Cadre spécial-OR-47), le 8 septembre 2014 à Marseille.

> Chef de bataillon (er) André **GUILLAUMEAU** (INF-OR-44), en 2014 à Paris.

> Général (2s) Louis **BEAUDONNET** (GND-OR-47), en 2014 à Maisons-Alfort.

> Lieutenant-colonel (er) Maxime **TRINQUAND** (CS-OR-43) en 2014 à Fontainebleau.

> Colonel (er) Bernard **LE MORELLEC** (GEN-ESMIA-Général Leclerc-46/48), le 12 novembre 2014 à Draguignan.

> Lieutenant-colonel (er) Alexandre **MOINET** (CTA/CAT-OAEA-62), le 27 février 2015 à Mouilleron-le-Captif.

> Lieutenant-colonel (er) Guy **KLEPPER** (TDM-Poitiers-39), père du Lieutenant-colonel (er) Pierre KLEPPER (INF-EMIA-Général Laurier-78/79), le 21 février 2015 à Toulouse.

> Colonel (er) François **VALLETOUX** (CTA/SANTÉ-OAEA-66), le 24 février 2015 à Genas.

> Colonel (er) Jean-Paul **GODFROY** (GEN-EMIA-Connétable Du Guesclin-66/67), le 25 février 2015 à Lorris.

> Colonel (er) Jacques **MARIÉ** (CS-OR-47), le 26 février 2015 au Vésinet.

> Lieutenant-colonel (er) Guy **DOUGÉ** (CTA/CAT-OAEA-62), le 27 février 2015 à Saint Rogatien.

> Colonel Gérard (er) **SAINT-MARTIN** (ABC-ESMIA-Lieutenant-colonel Amilakvari-54/55), président du groupement du Gers de L'Epaulette de 1992 à 2004, père du Commandant (er) Bertrand SAINT-MARTIN (ABC-EMIA-Capitaine Cozette-80/81) et du Colonel (er) Arnaud SAINT-MARTIN (GEN-EMIA-Lieutenant Henri Leclerc de Hauteclocque-82/83), le 8 mars 2015 à Auch.

> Chef de bataillon (er) Alain **DENIS** (TRS-OAEA-65), le 11 mars 2015 à Rennes.

> Monsieur Jacques **LEGRAS,** époux du Lieutenant-colonel (er) Denise LEGRAS (EMCTA-CS-69) membre de la Commission de contrôle de L'Épaulette, le 17 mars 2015 à Paris.

> Lieutenant-colonel (er) Martial **LE GOFF** (CTA-OAEA-80), président du groupement du Finistère de L'Épaulette de 2009 à 2014, le 18 mars 2015 à Audierne.

> Général (2s) Aristide **CORTALE** (ART-EMIA-Victoire-45/46), le 26 mars 2015 à Rivesaltes.

> Lieutenant-colonel (er) Christian **GUERNALEC** (INF-EMIA-Général Laurier-78/79), le 26 mars 2015 à Plouhinec.

> Colonel (er) François-André **LAYOUS** (CS-EMIA-Indochine-46/47), le 26 mars 2015 à Saint-Germain-en-Laye.

> Ingénieur général (2s) Joseph **SANTINI** (MAT-OR-40), le 10 avril 2015 à Appietto.

> Madame Lucette **HENNEQUIN**, veuve du Colonel (er) André HENNEQUIN (ESMIA-Union Française-52/53), le 4 mai 2015 à Boulogne-Billancourt.. ■

> *L'Épaulette partage la peine des familles éprouvées par ces deuils et leur adresse et leur renouvelle ses condoléances attristées.*

MESURES NOMINATIVES

JORF du 24 avril 2015
Décret du 22 avril 2015
portant nomination et promotion dans l'armée active

ARMÉE DE TERRE

OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps des officiers des armes

Au grade de lieutenant-colonel
Pour prendre rang du 1er janvier 2015

> les commandants : Olivier MANOA (ART) - Franck WALSPECK (TRS) - Stève WEBER (GEN) - Stéphane CENCI (MAT) - Stéphane BERTHELOT (MAT).

Pour prendre rang du 1er juin 2015

> le commandant Richard FABRE (TDM)

Au grade de commandant
Pour prendre rang du 1er janvier 2015

> les capitaines : Valéry VINSON (INF) - Eric LE GUÉVEL (ART) - Bertrand ANSELME (ABC) - Emmanuel TARI (TRS).

Pour prendre rang du 1er juin 2015

> le capitaine Stéphane FAURE (ALAT/INF).

Corps technique et administratif de l'armée de terre

Au grade de capitaine
Pour prendre rang du 1er février 2015

> le lieutenant Marina THÉBAULT (TRN).

OFFICIERS SOUS CONTRAT
Corps des officiers des armes

Au grade de capitaine
Pour prendre rang du 1er janvier 2015

> les lieutenants Thibault VALLE (MAT) - Céline DJEMAOUN (TRN).

Au grade de lieutenant
Pour prendre rang du 1er avril 2015

> les sous-lieutenants : Florian VINCENT (ALAT) - Guillaume DEGRAEVE (ALAT) > Edouard BANDERIER (ALAT) - Clément PANONT (ALAT) - Jérôme GENTILLET (ALAT).

Pour prendre rang du 1er mai 2015

> les sous-lieutenants : Karima ANDRÉ (MAT) - Hervé MILLON (TRN) - Blandine COQUEBLIN (MAT).

Corps technique et administratif de l'armée de terre

Au grade de commandant
Pour prendre rang du 1er janvier 2015

> le capitaine Magali MOPIN.

Au grade de lieutenant
Pour prendre rang du 1er janvier 2015

> le sous-lieutenant Amit SINNAS. ■

DÉCORATIONS

ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

BODMR du 19 mars 2015
Décret du 1er janvier 2015

...

CARNET

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
Portant nomination
Au grade de chevalier

> Lieutenant-colonel Alain PETITJEAN (CS).

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

JORF du 12 avril 2015
Décret du 10 avril 2015
portant élévation

Militaires n'appartenant pas à l'armée active
A la dignité de grand officier
Sans traitement

ARMÉE DE TERRE

> Colonel Jean BERTRAND (INF).- Lieutenant-colonel Maurice LOMBARD (TDM).

JORF du 12 avril 2015
Décret du 10 avril 2015
portant promotion et nomination

Militaires n'appartenant pas à l'armée active

Au grade d'officier
Sans traitement

ARMÉE DE TERRE

> Chef de bataillon François SCHMIDT (TRS), président du groupement du Loiret de L'Épaulette.

Au grade de chevalier
Sans traitement
GENDARMERIE NATIONALE

> Lieutenant-colonel Georges CARRÈRE.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

JORF du 3 mai 2015
Décret du 30 avril 2015
portant élévation et nomination à la dignité de grand'croix et de grand officier

Militaires n'appartenant pas à l'armée active

A la dignité de grand officier
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

> Commissaire général de division Paul GANTOIS.

JORF du 3 mai 2015
Décret du 30 avril 2015
portant promotion et nomination

Militaires appartenant à l'armée active

Au grade de commandeur
ARMÉE DE TERRE

> Général de brigade Richard ANDRÉ - Général de division Louis BOYER.

Au grade d'officier

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

> Contrôleur général des armées Jacques FEYTIS.

ARMÉE DE TERRE

> LCL Yves DÉPIT (TDM) - LCL Henri GOUDILLON (TRS) - COL Philippe IACONO (TRS).

Au grade de chevalier
ARMÉE DE TERRE

> LCL Philippe BAILLÉ (GEN) - LCL Philippe BOUTAUD de LA COMBE (TRN) - LCL Philippe DESPRÉS (TDM) - CNE Claude LEFÈVRE (INF) - LCL David MAËRTENS (ART) - CEN Nicolas MENARD (TRN) - CBA Jean-Philippe MOLLARD (INF) - CES Jean POURCELET (ABC).

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

> CP Fabienne GRIMAULT.

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

> LCL Véronique MARCHADOUR épouse ROSSIGNOL.

SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

> CDT Frédéric SÉNÉCHAL

Militaires n'appartenant pas à l'armée active

Au grade d'officier

ARMÉE DE TERRE

> LCL Michel BESNIER (administration et services) - LCL Pierre-Franc BOUVET-MARÉCHAL (GEN) - LCL Serge FARAT (administration et services) - LCL Bernard OLIVIER (MAT) - LCL Hubert PERRUCHE (INF) - COL Arnaud SAINT-MARTIN (GEN). ■

> *L'Épaulette adresse ses félicitations aux nouveaux promus et décorés.*

BULLETINS DE PROMOTIONS REÇUS

> Extrême-Orient - ESMIA 1950-1952 - Février 2015.

> Ceux de Diên Biên Phu - ESMIA - 1953-1954 - Mars 2015.

> Nouveau Bahut ESMIA - 1945-1947 -2015.

> Charles de Foucauld 1941-1942 et Maréchal Juin - ESM - 1966-1968- Janvier 2015. ■

60 ans après
ALGÉRIE : LA GUERRE SANS NOM
L'ÉTRANGE DÉFAITE
HOME HISTOIRE
par lefigaro.fr
Publié le 27/11/2014

LE FIGARO HISTOIRE - Soixante ans après la Toussaint sanglante, Le Figaro Histoire consacre le dossier de son nouveau numéro à la guerre d'Algérie. Une incursion foisonnante dans cette guerre de l'amertume, à laquelle l'indépendance ne mit pas fin. Elle fut la guerre de l'amertume, de la terreur, des réprouvés. À soixante ans de la Toussaint sanglante, Le Figaro Histoire consacre un dossier à la guerre d'Algérie. Les meilleurs spécialistes reviennent sur l'affrontement paradoxal qui mena la France à une victoire sur le terrain mais à une défaite politique, décryptent l'attitude ambiguë du général De Gaulle jusqu'aux accords d'Evian, racontent le sort des sacrifiés de l'après-guerre. Un dictionnaire des personnages et un atlas des combats complètent cette plongée de soixante pages dans une guerre sans nom. Au cœur de l'actualité, le succès du Royaume d'Emmanuel Carrère a maille à partir avec l'histoire. Mais en est-il pour autant une enquête historique sur le Christ ?

L'archéologie n'est pas en reste, avec les derniers rebondissements liés à la découverte du mystérieux tombeau d'Amphipolis, au cœur de la Grèce. Côté évasion, Le Figaro Histoire vous entraîne à la découverte du site somptueux de Palmyre, menacé par la guerre en Syrie, et dévoile les coulisses de la restauration du plus secret des appartements royaux avec le boudoir turc de Marie-Antoinette au château de Fontainebleau.

http://www.lefigaro.fr/
Collection les numéros
Le Figaro Histoire

BIBLIOGRAPHIE

> *Pour compléter les rubriques « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.*

L'HISTOIRE À LA UNE *LA GRANDE AVENTURE DE LA PRESSE* par Jacques WOLGENSINGER

Des almanachs des colporteurs aux satellites de télécommunication, l'histoire de la presse forme un grand reportage à sensation qui abonde en faits divers incroyables, aux péripéties à suspens et aux personnages hauts en couleur. Reporters, témoins du présent, et patrons de presse, bâtisseurs d'empire, ont mis l'Histoire à la Une. Ils méritent à leur tour la Une de L'Histoire.

L'auteur Jacques Wolgensinger, après Sciences-po, travaille dans le quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* dont il à gravit les divers échelons de responsabilités. En 1957, il rentre chez Citroën pour crée une direction de la communication qu'il développera durant 30 ans avec les principaux responsables de la presse écrite, parlée et télévisée du monde entier.

ISBN : 2-07-053086-8
Date de parution 1989.
Édition Découverte-Gallimard / 72
www.librairiedialogues.fr
Prix : 15,50 €

L'HISTOIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE de René de LIVOIS

L'auteur René de Livois, est né en 1911 dans une très ancienne famille bretonne, arrière petit-fils d'un publiciste du Second Empire, il abandonna sa brillante carrière bancaire pour le journalisme économique et social. *L'Histoire de la Presse Française* est son premier livre illustré de luxe. Il constitue un ouvrage de référence jamais publié sur ce sujet. Il est remarquable par la richesse et l'exactitude historique de son contenu, par la diversité et la qualité de ses illustrations.

Édition C.F.A. - Aujourd'hui épuisé, publié en deux tomes.
Format : 23 x 30 cm.
Tome I - Des origines à 1881.
Tome II - De 1881 à nos jours. (1965).
www.abebooks.fr
Prix : 91 €

POUTINE L'ITINÉRAIRE SECRET par Vladimir FEDOROVSKI

Qui est Vladimir Poutine ? Un tsar autoritaire ? Un James Bond manipulateur formé au sein des services secrets, qui met en danger la paix internationale ? Ou bien au contraire un dirigeant clairvoyant, antithèse du politiquement correct, qui défend les intérêts de son propre pays et l'équilibre dans le monde ? Quelle est sa véritable ambition autour de l'Ukraine ? Ce portrait de Poutine apporte de nombreuses réponses à ces interrogations. Fidèle à ses vieilles méthodes des services secrets, Poutine excelle dans l'art de brouiller les pistes. D'abord agent du KGB dans les années 1970-1980, puis adjoint au maire démocrate de Saint-Pétersbourg, il devient chef des services secrets, choisi pour défendre les intérêts d'Eltsine et de sa famille. Il est ensuite nommé Premier ministre lors de la guerre en Tchétchénie, dans un climat crépusculaire de fin de règne. Habile manoeuvrier et jouant adroitement des clans politiques, il s'impose enfin comme successeur inattendu de Boris Eltsine, et affronte les défis majeurs de la Russie du XXIe siècle. Eclairant les zones d'ombre de ce personnage complexe, Vladimir Fédorovski présente ici cinq visages du maître incontesté de la Russie depuis près de quinze ans, personnalité incontournable de l'échiquier international.

Date de parution 05 mai /2014
Editeur Du Rocher Eds
Collection Le Roman De - Prix : 19,90 €
Existe en version numérique à 13,90 €

AUX ARMES CITOYENNES par Raymond CAIRE

Commissaire-Général (CR), officier de la légion d'honneur et du mérite, Docteur en droit, Raymond Caire a passé la plus grande partie de sa carrière dans l'armée de l'air. Après des affectations en Algérie, au Sénégal et en Allemagne, il a terminé son service à Paris. Détaché au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, l'auteur s'est occupé des problèmes de sécurité civile et des formes civiles du service national. Auteur de La Femme militaire, des origines à nos jours aux Éditions Lavauzelle, Raymond Caire a participé à deux commissions ministérielles sur le statut de la femme militaire et sur le service national.

Une très large littérature s'intéresse au centenaire de la guerre de 1914-1918. Mais, à la connaissance de l'auteur, aucune étude approfondie n'a été consacrée au rôle pourtant essentiel des femmes durant ce conflit sanglant. Certes, cela a contribué à juste titre à leur émancipation mais au prix de grands sacrifices souvent méconnus, à part ceux des infirmières. Beaucoup de livres ont souligné la cruauté et la longueur de ce conflit et les souffrances souvent intolérables de nos poilus. Mais à l'époque, le rôle des femmes n'a pas été admis facilement et beaucoup d'hommes pensaient qu'elles étaient incapables de tenir des rôles de premier plan ou simplement importants. Ce livre est donc une juste reconnaissance de leur contribution fondamentale à l'effort de la nation tout entière.

Date de publication 2 février 2015
Editions Edilivres
156 pages
Prix : 27,50 €

POURQUOI LIRE LES PHILOSOPHES ARABES ? par Ali BENMAKLOUF

Ali Benmakhlouf, professeur de philosophie à l'université de Paris-Est, retrace ici le sens de l'engagement des philosophes arabes dans la recherche de la vérité.

Lire les philosophes arabes médiévaux avec l'œil de la philosophie contemporaine pour y trouver des affinités de méthode et de doctrine : tel est le parti pris de ce livre.

Lire ces philosophes arabes, c'est aussi les inscrire dans la tradition et le patrimoine de l'humanité, car ils ont su ménager des accès multiples à la vérité où religion et philosophie sont pensées de manière conjointe. Leurs travaux dans de nombreux domaines, comme la médecine, la logique ou l'histoire continuent de nous interpeller comme ils ont contribué à la formation de la pensée européenne.

Le médiéval rejoint alors le contemporain dans cette riche histoire qui est celle de l'humain et de l'intellect.

Ali Benmakhlouf est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels « Averroès » (Belles Lettres, 2000, rééd. Perrin 2009), « Montaigne » (Belles Lettres, 2008) ainsi que « L'Identité » et « Une fable philosophique » (PUF, 2011).

Il est professeur de philosophie arabe et de philosophie de la logique. Il enseigne actuellement à l'Université de Paris Est Créteil Val de Marne et à Sciences Po Paris. Spécialiste de logique et des œuvres de Frege, Russell et Whitehead.

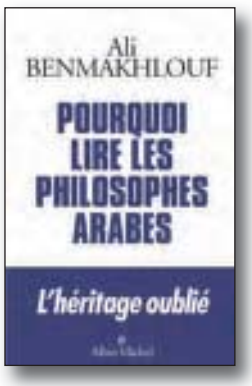

Ali Benmakhlouf est également président du comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'Institut de Recherche pour le Développement, vice-président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE).

Albin Michel
Date de parution : février 2015
Format : 225 mm x 145 mm
208 pages - Prix : 16.00 €

•••

BIBLIOGRAPHIE

...

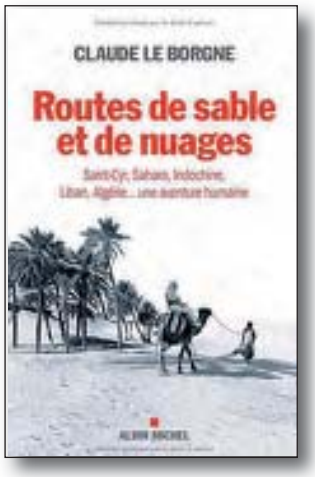

ROUTES DE SABLE ET DE NUAGES Saint-Cyr, Sahara, Indochine, Liban, Algérie... une aventure humaine par Claude LE BORGNE

Sans «jamais compromettre ni sa vocation de soldat ni son honneur d'homme et de chrétien », le général Claude Le Borgne a servi quarante ans dans l'armée française.

Sahara, Indochine, Liban, Algérie... c'est à une vie certes trépidante que ces mémoires nous convient mais davantage encore : au récit émouvant d'une aventure humaine.

Claude Le Borgne, qui a suivi des études d'arabe classique, nous parle de son enfance, de son adolescence, de sa vie, « celle d'un Candide breton au cœur d'un siècle de fer ». Ainsi, suit-on avec une nostalgie douce-amère le récit de ces années faites de grandes joies et de profondes tristesses, de changements radicaux de société et d'espoirs parfois déçus;

Dans ce livre à la joie communicative, Claude Le Borgne apparaît, à 94 ans, comme un grand témoin de son temps.

Une grande carrière militaire a amené Claude Le Borgne à vivre de longues années parmi les nomades sahariens. Le métier des armes et la familiarité du désert l'ont porté, comme il le dit, à « de joyeuses méditations ».

Auteur d'une dizaine d'essais et de romans, il est auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale et membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

BEREZINA par Sylvain TESSON

En octobre 1812, littéralement piégé dans Moscou en flammes, Napoléon replie la Grande Armée vers la France. Commence la retraite de Russie, l'une des plus tragiques épopées de l'histoire humaine. La retraite est une course à la mort, une marche des fous, une échappée d'enfer.

Deux cents ans plus tard, je décide de répéter l'itinéraire de l'armée agonisante, de ces cavaliers désarçonnés, de ces fantassins squelettiques, de ces hommes à plumets qui avaient préjugé de l'invincibilité de l'Aigle. Le géographe Cédric Gras, le photographe Thomas Goisque et deux amis russes, Vassili et Vitaly, sont de la partie. Pour l'aventure, nous enfourchons des side-cars soviétiques de marque Oural. Au long de quatre mille kilomètres, en plein hiver, nous allons dérouler le fil de la mémoire entre Moscou et Paris où l'Empereur arrivera le 15 XII 1812, laissant derrière lui son armée en lambeaux.

Le jour, les mains luisantes de cambouis, nous lisons les Mémoires du général de Caulaincourt. Le soir, nous nous assommons de vodka pour éloigner les fantômes.

Napoléon était-il un antéchrist qui précipita l'Europe dans l'abîme ou bien un visionnaire génial dont le seul tort fut de croire qu'il suffisait de vouloir pour triompher et que les contingences se pliaient toujours aux rêves?

Mais très vite, nous devons abandonner ces questions méta- physiques car un cylindre vient de rendre l'âme, la nuit tombe sur la Biélorussie et trois foutus camions polonais sont déjà en travers de la route.

Format 13 x 21 - Environ 200 pages.
Éditions Guérin - Prix : 19,50 €

ENVOYEZ LES HÉLICOS ! par Pierre VERBORG

« Envoyez les hélicos ! » L'ordre de l'Élysée tombe le 13 mai 2011. La France est engagée en Libye depuis plusieurs semaines déjà.

Des nuits de combats redoutables vont suivre. Au cœur des équipages de l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT), au cœur de l'action, les hommes et les femmes du groupement aéromobile (GAM) s'engagent derrière le lieutenant-colonel Pierre Verborg, un chef de guerre charismatique, audacieux, atypique et résolument novateur. Avec une conscience aiguë du danger et la connaissance du risque permanent de la mort, ils embarquent sur le bâtiment de projection et de commandement Tonnerre. Nuit après nuit, en mode « hibou », l'engagement est total, les combats d'une haute intensité, les hommes prêts à tout pour réussir des missions aux limites du possible.

Réflexion, capacité d'analyse de l'adversaire, maîtrise tactique et technique, faculté d'adaptation, solutions originales et efficaces, tout est réuni pour une réussite collective, dans une dynamique de victoire.

L'ALAT, arme singulière et redoutable, par ses succès opérationnels, s'impose comme une arme de contact de portée stratégique. Dénominateur commun entre Terre, Air et Mer, elle peut, par sa mobilité et ses capacités d'action, emporter la décision sur des terrains d'opération improbables.

Un récit haletant et poignant, dans un style alerte et efficace, un plongeon dans l'action avec des Hommes d'exception pour des missions d'exception. Un exemple pour tous ceux qui pensent avoir un jour à diriger des hommes et des femmes dans l'adversité. Un livre essentiel.

Éditions du Rocher - parution : 2 avril 2015
Contact : Jean-Philippe Bertrand -jeanphilippe.bertrand@artege.fr
Tél : 01 40 46 54 30 / Mob : 06 12 56 67 15

L'INDE FACE À SON DESTIN par Olivier d'AUZON

En Inde, au lendemain des élections générales, le BJP (Bharatiya Janata Party, parti du peuple indien), est arrivé en tête, avec une majorité absolue au Parlement. Ce qui n'est pas arrivé depuis 30 ans. Le BJP dispose ainsi d'une très forte légitimité. Il a mené toute sa campagne autour de la reprise économique dans un pays qui connaît une croissance en berne.

Pour la jeunesse, le boom économique indien est derrière elle. Le marché de l'emploi se tarit, tandis que les prix repartent à la hausse. L'opinion grogne, appelant au changement. La marmite bouillonne. Elle n'a ni connue l'Indépendance du pays en 1947 ni la déchirure de la Partition [la même année], élevée à l'ère de la mondialisation. Biberonnée au câble et à la 3G, elle est assurément impatiente d'assouvir ses aspirations. Elle veut réussir !

Pour mémoire, la situation économique de l'Inde s'est bien dégradée avec ses 5 % de croissance en 2014, quand dans les années 2005-2008 elle fleuretait allègrement avec des taux de croissance de l'ordre de 9 % par an. Et elle se prenait à rêver à suivre les traces de la Chine.

Mais 5 % de croissance c'est bien peu pour un pays qui doit répondre rapidement aux besoins d'investissement dans les infrastructures et à la pression démographique.

Pour l'heure, les experts estiment volontiers que l'économie indienne a touché le fond : personne ne s'attend à une poursuite de la détérioration.

Aujourd'hui, Narendra Modi, doit rétablir son image internationale ternie par son implication supposée lors

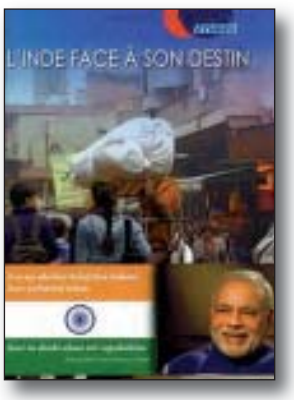

> *Pour compléter les rubriques « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.*

les pogroms de 2002. Une accusation qui lui a valu d'être interdit de territoire américain depuis 9 ans.
Par ailleurs, réputé très bon administrateur dans son Etat du Gujarat, Modi, a promis de lutter notamment contre la corruption et combattre une inflation galopante de près de 10 %, deux fois plus élevé que le taux de croissance.
La question majeure pour l'Inde est actuellement celle de l'écart croissant avec la Chine. Alors que les deux pays avaient le même niveau de richesse en 1970, le PIB par habitant est actuellement de 6 500 dollars en Chine et de 1 500 dollars en Inde.
Le rattrapage économique du voisin chinois dominera le mandat de Narendra Modi.
De plus, le système des castes et des dynasties familiales semblent exploser sous le poids des aspirations démocratiques et sociales de la jeunesse.
Olivier d'AUZON est consultant auprès d'organisations internationales, notamment les Nations unies, la Banque mondiale et l'Union européenne.
Il a publié « Piraterie maritime. L'Afrique à l'abordage ! » Aux Editions Lavauzelle.

LE PAYS DU LIEUTENANT SCHREIBER par Andreï MAKINE

« Je n'aurais jamais imaginé un destin aussi ouvert sur le sens de la vie. Une existence où se sont incarnés le courage et l'instinct de la mort, l'intense volupté d'être et la douleur, la révolte et le détachement. J'ai découvert un homme qui avait vécu à l'encontre de la haine, aimé au milieu de la pire sauvagerie des guerres, un soldat qui avait su pardonner mais n'avait rien oublié. Son combat rendait leur vraie densité aux mots qu'on n'osait plus prononcer : héroïsme, sacrifice, honneur, patrie… J'ai appris aussi à quel point, dans le monde d'aujourd'hui, cette voix française pouvait être censurée, étouffée. Ce livre n'a d'autre but que d'aider la parole du lieutenant Schreiber à vaincre l'oubli. ». Le prix Erwan Bergot 2014 a été décerné à Andréi Makine, pour son ouvrage Le pays du lieutenant Schreiber, publié aux éditions Grasset. Chaque année, depuis 1995, le prix littéraire de l'armée de Terre - Erwan Bergot", est destiné à récompenser une œuvre grand public, écrite en langue française, célébrant un exemple d'engagement au service de la France ou de ses valeurs essentielles. ...
Parution : 03/01/2014 aux éditions Grasset
Pages : 224
Format : 130 x 205 mm
Prix : 17.00 €

OSONS DIRE LA VÉRITÉ À L'AFRIQUE par Bernard LUGAN (Auteur)

Existe en version électronique téléchargeable
Accrochés à des pourcentages de PIB désincarnés ou artificiels, « experts » et médias mentent à l'Afrique quand ils lui font croire qu'elle a « démarré » et qu'une « classe moyenne » y est née. En effet, non seulement le continent ne se développe pas, mais, au sud du Sahara, il est même revenu à une économie de « comptoir ».
Au XVIIIe siècle ces derniers étaient esclavagistes en 2015, ils sont pétroliers, gaziers ou miniers. Comme ceux d'hier, ceux d'aujourd'hui n'enrichissent qu'une infime minorité d'acteurs-profiteurs cependant que la masse de la population subit en tentant de survivre.
Allons-nous donc continuer de mentir à l'Afrique quand, confrontées à la misère et pour échapper au désastre dont elles sont les premières victimes, ses jeunes générations risquent leur vie dans de mortelles traversées vers le supposé « paradis » européen ? Afin d'attaquer les vraies causes du mal, les acteurs africains et européens doivent commencer par cesser de s'abriter derrière ces postures dogmatiques et ces mensonges qui, depuis des décennies, engluent le continent dans les échecs.

Editions du Rocher
Prix : 21 €

ENFANCE EN PAYS NIÇOIS Jean-Pierre et Armand BASSINO-ROBBI

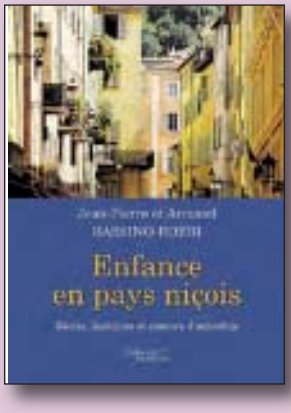

Ce livre est le fruit de réflexions de deux frères sur la disparition, entre 1940 et 1960, du mode de vie, d'entraide, de manière d'être et d'une certaine qualité des relations humaines, dans les contrées du Comté de Nice. Cette évocation, reflet d'un monde passé, montre la coupure entre l'univers de jadis et celui d'aujourd'hui, marqué du sceau de l'éphémère.
Afin de restituer ce qui perdure de leur enfance en Pays niçois, ils font appel à leurs souvenirs et émotions à Utelle et d'autres villages des collines et montagnes du Comté, en Corse et à Nice, alors ville à dimension humaine…
Ils font ainsi revivre ces moments avec humour et sensibilité teintés d'ironie bienveillante.

180 pages ; 21 x 15 cm ; broché
Prix : 16,50 € TTC
Editions Baudelaire
27, place Bellecour
69002 LYON

DE LA MEUSE AU DANUBE 1944 1945 par Julien HOTTIER

Juin 1940. Alors que, sur ordre du Général Weygand, commandant en chef, les armées françaises entament un repli général, les habitants des régions frontalières de l'Allemagne et de la Belgique évacuent leurs villes et villages devant un ennemi qui progresse rapidement.
L'exode sera de courte durée : la France signe l'armistice le 25 juin. S'ensuit une longue période d'occupation du territoire national par les troupes allemandes qui, très vite, auront maille à partir avec les « terroristes », ces « combattants de l'ombre » que l'on nommera résistants, maquisards ou partisans.

> *Pour compléter la rubrique « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.*

BIBLIOGRAPHIE

••• Dans un petit village de Meuse nommé Récourt-le-Creux, quelques adolescents, jeunes contestataires révoltés par la défaite de 1940, cachent des armes en attendant de pouvoir participer à la lutte armée, ce qu'ils feront à partir du mois de mars 1944.

Ce récit retrace le destin singulier du petit groupe qui s'était formé autour de l'auteur. Sorti du néant, devenu le groupe « Dunkerque », artisan obscur de la libération du territoire, il a eu l'insigne honneur de se trouver en tête delà Ire Armée Française pour aborder de vive force la rive allemande du Rhin et y disparaître en quasi-totalité.

En filigrane, c'est l'engagement de toute une jeunesse, pétrie de patriotisme, ayant dit non à Vichy pour combattre l'Allemagne et son idéologie criminelle, qu'il retrace.

L'auteur

Né en 1926, fils de mineur du fer et boursier de l'Etat, Julien Hottier interrompt ses études en 1940 pour travailler dans l'industrie du bois.

En 1944, il prend la tête d'un petit groupe de résistants (groupe Dunkerque) qui est incorporé le 1er mars à l'importante formation animée par le Colonel Pierre Joly, conseiller général et maire de Souilly.et participe aux nombreuses opérations de sabotage et de guérilla réalisés par cette unité. Engagé à la libération dans le bataillon meusien issu de cette organisation, il forme avec les volontaires parisiens de la « colonne Fabien » un régiment que de Lattre de Tassigny incorpore à l'ordre de bataille de la 1ère Armée sous le drapeau du 151e régiment d'infanterie et participe aux campagnes de Lorraine, d'Alsace et d'Allemagne.

En 1946, il reprend ses études qu'il finance en démarchant pour une compagnie d'assurances, et rentre en 1949 au service des Ponts et Chaussées qu'il quitte en 1989 au grade d'ingénieur divisionnaire (Equipement).

Parallèlement, il sera membre actif de Rhin et Danube, l'association créée en 1946 par le général de Lattre de Tassigny, dont il devient en 1972 président de la section de Bar-le-Duc,puis du département de la Meuse

Aux éditions Lavauzelle

IMAGES D'ARMÉES > UN SIÈCLE DE CINÉMA ET DE PHOTOGRAPHIE MILITAIRE 1915 2015

Sous la direction de Sébastien DENIS et Xavier SENE

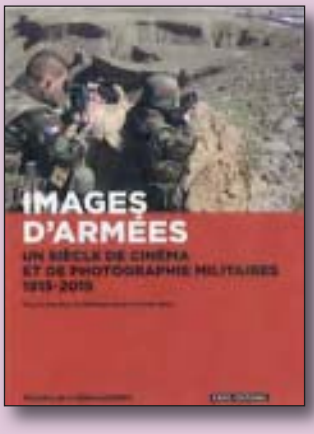

Images au service de l'armée ? « Cinéma d'État » au service du politique ? Mise en scène ? Fiction ? Document ? Propagande ?

Depuis la première guerre mondiale, les armées françaises se sont dotées des structures et des outils leur permettant de produire leurs propres images des conflits et des combattants. Créées en 1915, les sections photographique et cinématographique de l'armée, puis les célèbres « SCA » (service cinématographique des armées] et « ECPA » (établissement cinématographique et photographique des armées] sont les prédécesseurs de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD].

Ce livre interroge l'histoire et les sources visuelles ou archivistiques du cinéma et de la photographie aux armées depuis leur apparition pendant la Grande Guerre jusqu'aux engagements dans les conflits les plus récents. Les chercheurs analysent aussi le temps de paix et la mise en scène du lien armées-nation. Ils accordent également une place importante aux opérations extérieures en examinant, en particulier, le rôle des soldats et officiers chargés d'en donner une image interne et publique. Une plongée exceptionnelle dans le patrimoine historique de l'ECPAD.

Les directeurs de l'ouvrage Sébastien Denis est professeur en études cinématographiques à l'Université de Picardie - Jules Verne (CRAE/LCP-CNRS).

Xavier Séné, est conservateur en chef du pôle des archives de l'ECPAD.

Format 19X26 -200 illustrations - 39€ - En coédition avec le Ministère de la Défense / ECPAD.

1915 « L'ENLISEMENT » par Jean-Yves LE NAOUR

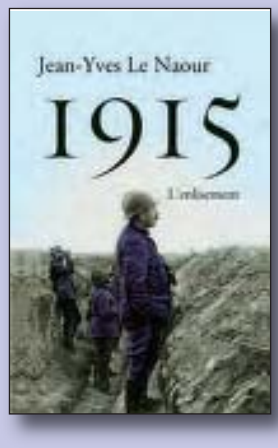

Après 1914, « La grande illusion » publié l'an dernier, Jean- Yves Le Naour poursuit son récit annuel de la première guerre mondiale.

Avec 1915, L'enlisement, second volume de sa série consacrée à la Grande Guerre, Jean-Yves Le Naour continue de retracer au plus près le quotidien des Français durant ces quatre années de malheur. Alternant les points de vue d'en haut et d'en bas, s'attachant aux rumeurs comme aux faits établis, au ressenti aussi bien qu'au vécu, l'auteur nous livre un récit haletant. En 1915, le conflit entre dans une phase particulièrement meurtrière, marquée par des offensives aussi terribles qu'inutiles, rendues plus cruelles encore depuis l'usage des gaz asphyxiants. La guerre est partout : à Londres ou à Paris, sous les bombardements des zeppelins, sur la mer, en Afrique et au Moyen-Orient où les Turcs ont lancé le djihad contre les Alliés, au nom du panislamisme, tout en se livrant au génocide des Arméniens... Tandis que les Allemands étrillent la Russie et écrasent la Serbie, les Alliés enchaînent les échecs. Sourd aux critiques, le général Joffre conduit la guerre comme il l'entend : 320 000 Français sont ainsi sacrifiés en pure perte. La crise politique et la lassitude grandissent sur les décombres d'une Union sacrée qui a vécu, comme en témoignent les archives des Renseignements généraux jusqu'ici inexploitées. Pour les Français, 1915 est bien l'année la plus dramatique de toute la guerre, celle des horizons bouchés.

En quelques années, Jean-Yves Le Naour est devenu l'un des meilleurs historiens de la Grande Guerre, à laquelle il a consacré de nombreux ouvrages, dont Les Soldats de la honte (Grand Prix du livre d'histoire Ouest-France-Société Générale, 2011).1914, La grande illusion a été distingué par la presse comme " un livre d'histoire qui se lit comme un roman " (François Busnel, La Grande Librairie).,

Né en 1972, Jean-Yves Le Naour, historien du XXe siècle, est professeur en classes préparatoires de sciences politiques et chargé de cours à l'Université de Toulouse II.

Edition Perrin
Prix : 23 €
Existe en version électronique téléchargeable

CENT JOURS AU FRONT EN 1915 ; un sapeur du Quercy dans les tranchées de Champagne

par Dominique CAMUSSO (Auteur)

La Première Guerre mondiale est déclarée depuis 4 mois quand Armand Truel, 18 ans, quitte son village du Lot pour rejoindre Montpellier. Instruit pour devenir sapeur-pompier du génie, il rejoint le front de Champagne en avril 1915. Pendant 100 jours, il creuse des galeries, met à feu des fourneaux de mine et aménage les entonnoirs causés par des explosions. C'est ce récit, reconstitué à partir d'éléments de mémoire familiale et très nombreux documents d'archive, qui est ici proposé.

Editeur : Harmattan
Collection : Memoires Du XXe Siecle Harmattan
Date de parution : 23/06/2011
Format : 215 x 135
Nombre de page(s) : 165
Prix : 16 €

L'Épaulette

Le travail pour loi, l'honneur comme guide

Bulletin d'adhésion

Association d'officiers de recrutements interne et contractuel

NOM : .....

Prénom : .....

Sexe : M - F

Né(e) le : ___/___/_____

Adresse : .....

.....

Code postal : _ _ _ _ _

Commune : .....

Téléphone 1 : ___/___/___/___/___

Téléphone 2 : ___/___/___/___/___

Courriel @ : .....

Situation mili. : active – retraite - réserve

Affectation : .....

Grade / année : ..... / _ _ _ _

Année de nomination S/LT d'active : |_____|

Arme ou Service : .....

Origine *(IA, CTA, OAEA Rang, OSC…)* : .....

École d'officiers d'origine : .....

Nom de Promotion : .....

Diplôme militaire le plus élevé : .....

Décorations : .....

COTISATIONS 2015

- **Général et colonel : 55 €**
- **Lieutenant-colonel et commandant : 48 €**
- **Officier subalterne : 36 €**
- **Elève-officier en 2e année : 36 €**
- **Elève-officier en 1e année : gratuit**
- **Conjoint d'adhérent décédé : 18 €**

Je souhaite adhérer à **L'ÉPAULETTE** et je joins au présent bulletin un chèque de |_____| € à l'ordre de: CCP 295-97 B Paris

Pour les cotisations ultérieures, j'opte pour le prélèvement automatique ☐ OUI ☐ NON

Fait à ..... le ___/___/_____

Signature

L'ÉPAULETTE
Case n°115
Fort neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS CEDEX 12

Historique

Issue de la fusion des amicales *La Versaillaise, La Saint-Maixentaise, La Saumuroise et La Vincennoise,* l'amicale des anciens élèves officiers d'active (AAEOA) est créée le 24 novembre 1964 par le général Gandoët (1902-1995) qui en assure la première présidence.
L'AAEOA devint L'ÉPAULETTE le 16 novembre 1979.

Adhérents

- Les officiers en activité,ou en toute autre position statutaire, appartenant à l'armée de Terre, à la Gendarmerie ou aux Services communs.
- Les élèves-officiers et les officiers-élèves répondant à ces mêmes critères d'origine.
- Les conjoints des adhérents décédés.

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

***Créancier** : L'Épaulette*
Association régie par le code de la Mutualité,
créée le 16 novembre 1975

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
. dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté
. sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

CRÉANCIER : **F R 76 Z Z Z 3 0 9 8 1 8**
Identifiant de créancier

Nom du Créancier : **L'EPAULETTE**
Adresse (rue, avenue) : **Case 115, Fort neuf de Vincennes, Cours des Maréchaux**
Code postal, Ville : **75614 PARIS Cedex 12**

☐ *Paiement récurrent répétitif* ☐ *Paiement ponctuel unique*

DÉBITEUR : Veuillez compléter les champs marqués *

**Nom, Prénom du débiteur :* _____

**Adresse (rue, avenue) :* _____

**Code postal, ville :* _____ **Pays :* _____

**Les coordonnées de votre compte IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire (International Bank Account Number)*

Code International d'identification de votre banque - **BIC (Bank Identifier Code)*

Je choisis la date de mon prélèvement :

☐ *le 20/02* ☐ *le 20/03* ☐ *le 20/04* ☐ *le 20/05* ☐ *le 20/06* ☐ *le 20/07* ☐ *le 20/08*

Signature(s)

Fait à _____

le _____

j j m m a a a a

A retourner à : L'EPAULETTE
Case n° 115, Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS Cedex 12

Prière
de joindre un
relevé d'identité bancaire

MUTUELLE SANTÉ DE L'UNC

NOUS ECRIRE:
MUTUELLE SANTE DE L'UNC
5 rue du Havre- 75008 PARIS

01.43.87.43.65

MUTUELLE SANTE DE L'UNC
OUVERTE A TOUS

Sans limite d'âge, sans questionnaire médical, sans droit d'entrée, sans délais de stage

Cristallisation des cotisations (1)

Article L.115, ONAC

Nouveaux contrats
« OBLIGATION EMPLOYEURS»
Dès le 1er janvier 2016

Quelques uns de nos partenaires:

ASAF
ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ARMÉE FRANÇAISE

Terre Fraternité 2005-2015

Notre site:

www.mutuelle-unc.fr

Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

Nom :

Prénoms :

Adresse :

C.P. : Ville :

Fixe

Mobile

Email

L'EPAULETTE

Régime Général ☐ Régime Local

Situation de famille :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total ☐ 100 % partiel ☐

Article L.115	oui / non	☐	oui / non	☐
Ressortissant ONAC	oui / non	☐	oui / non	☐
Etes-vous titulaire d'une mutuelle ?	oui / non	☐	oui / non	☐

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

BIO

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.
(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle régie par le livre II - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE

MON ÉPARGNE ?

BIEN TROP CAPITALE POUR LA CONFIER AU HASARD.

ASSURANCE VIE
Plan ÉPARMIL

3,05 % Taux de rendement net 2014**

Contactez votre conseiller

32 22* agpm.fr

Je confie mon assurance-vie à **UN GROUPE D'ASSURANCE MUTUALISTE ET D'ÉTHIQUE MILITAIRE.**

Grand Prix 2014 de la Performance sur 20 ans
Le Revenu

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE
LABEL EXCELLENCE 2015

LA SOLIDARITÉ EST DANS NOS GÈNES

ASSURANCE, ÉPARGNE, SANTÉ, PRÉVOYANCE

AGPM

** Avant prélèvement des contributions sociales.

KFH © Sam Edwards / Caia Images / GraphicObsession • AGPM Vie - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - SIRET 330 220 419 00015 APE 6511Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON Cedex 9 - Téléphone 32 22*
Télécopie 04 94 20 25 93 - Internet www.agpm.fr - * 32 22 depuis la France métropolitaine (appel gratuit depuis un poste fixe) et le + 33 4 94 61 57 57 depuis l'étranger (Drom, Pom inclus) • A15C087 • L'ÉPAULETTE.

La protection GMPA, c'est **bien plus** que de l'assurance.

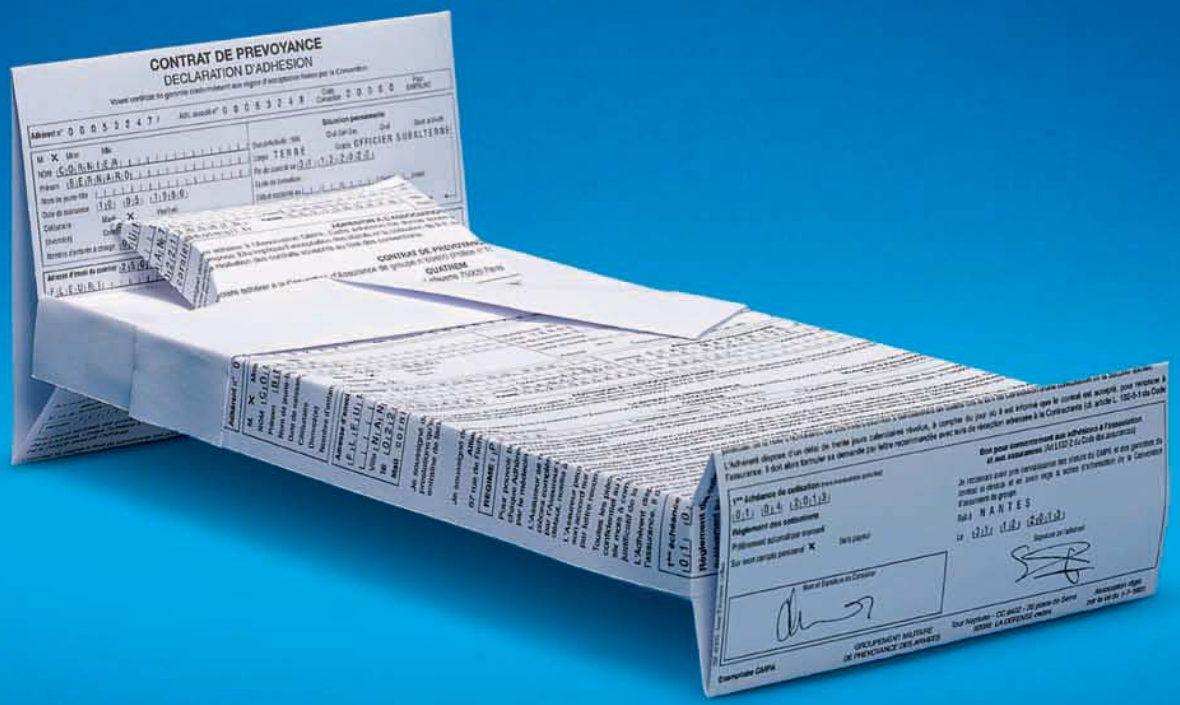

Garantie dépendance + Réservation de lit en EHPAD

- Une assurance pour vous protéger en cas de perte d'autonomie.
- La réservation prioritaire de lit en établissement spécialisé pour votre sérénité.

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre conseiller
Rendez-vous sur www.gmpa.fr

GMPA
Ensemble pour la défense de votre sécurité.

Crédit photo : Alexis Facca et Tom Joye.
Le GMPA est une association fondée en 1949 et régie par la loi du 1er juillet 1901 - Autorisation ministérielle n° 8635 MA/CM/K du 27/02/1963 - www.gmpa.fr